

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION

**MONOGRAPHIE DE LA REGION DU
SAHEL**



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de
la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la
démographie



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MONOGRAPHIE DE LA REGION DU SAHEL

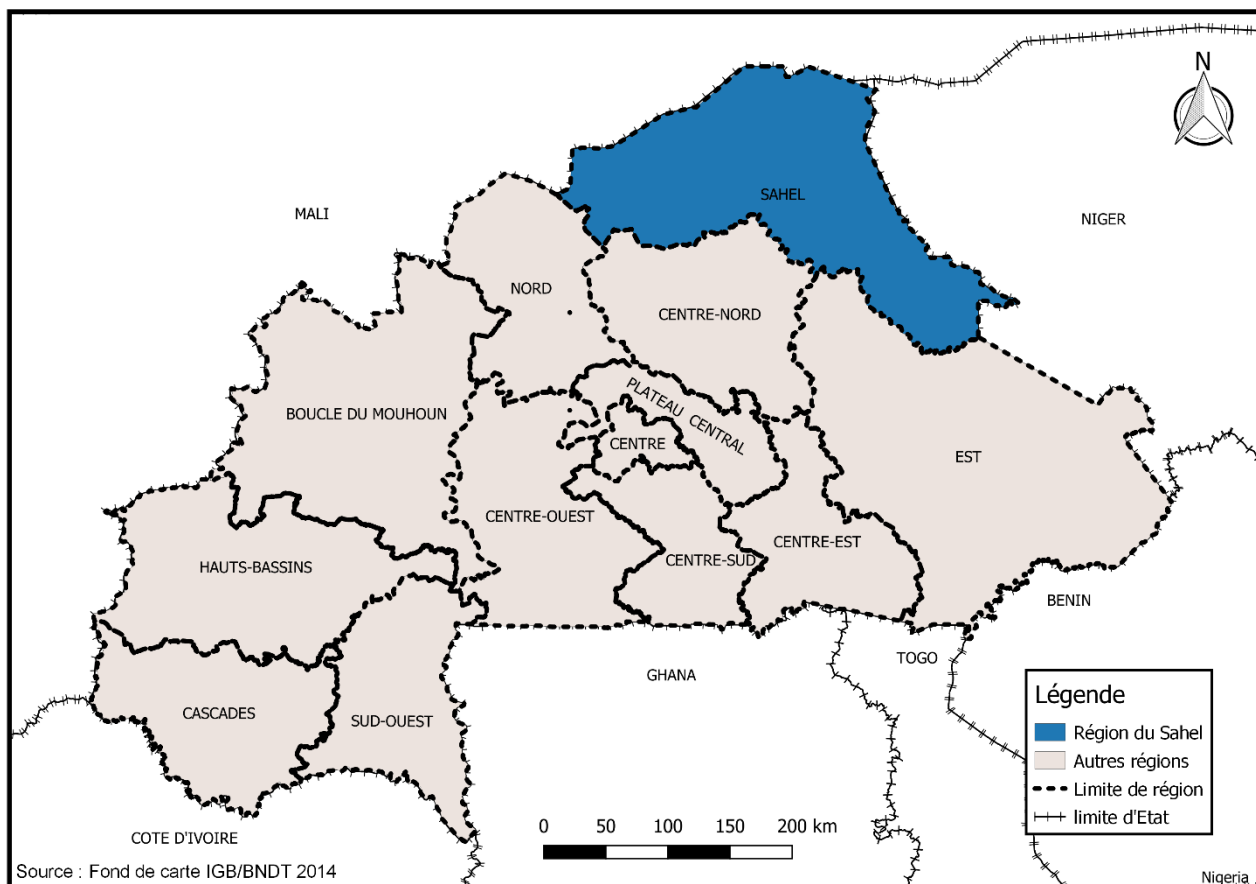


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima QUÉDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

SOMMAIRE

AVANT – PROPOS	iii
SOMMAIRE	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES GRAPHIQUES	xiii
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	xv
LISTE DES CARTES	xvii
SIGLES ET ABBREVIATIONS	xix
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE.....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	3
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	7
2.1. ETAT DE LA POPULATION	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE.....	11
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	15
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	17
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES	19
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE	21
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION	25
4.1. ALPHABETISATION.....	27
4.2. INSTRUCTION.....	31
4.3. SCOLARISATION	35
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	39
5.1. ETAT MATRIMONIAL	41
5.2. NUPTIALITE	45
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION.....	49
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....	53
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE.....	55
6.3. POPULATION AU CHOMAGE	57
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE	61
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE.....	63
6.6. TRAVAIL DES JEUNES	65
CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE.....	69
7.1. NATALITE.....	71
7.2. FECONDITE.....	71
7.3. MORTALITE	75
CHAPITRE 8 : MIGRATION	77
8.1. MIGRATION INTERNE	79
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR	85
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT	87
CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION.....	91
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP	93
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	95
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	97
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE.....	101

9.5.	MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	101
9.6.	STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	103
9.7.	ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES	105
9.8.	ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	107
CHAPITRE 10 :	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE	109
10.1.	DONNEES GLOBALES	109
10.2.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE	111
10.3.	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE	113
10.4.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE	113
10.5.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES	115
CHAPITRE 11 :	CARACTERISTIQUES DES MENAGES	117
11.1.	EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES	119
11.2.	EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE	119
11.3.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE	121
11.4.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE	122
11.5.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	123
11.6.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS	125
CHAPITRE 12 :	CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	127
12.1.	TYPE D'HABITATION	129
12.2.	MODE D'ECLAIRAGE	131
12.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	133
12.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON	135
12.5.	TYPE D'AISSANCE	137
12.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES	137
12.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	139
12.8.	BIENS D'EQUIPEMENT	139
12.9.	BIENS DE DEPLACEMENT	141
CONCLUSION GENERALE		143
BIBLIOGRAPHIE		145
ANNEXE		147

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	8
Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	9
Tableau 2.3 : Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune	9
Tableau 2.4 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	12
Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	17
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	20
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province.....	20
Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges.....	21
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	22
Tableau 4.1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe	27
Tableau 4.2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe ...	27
Tableau 4.3 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation	28
Tableau 4.4 : Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique	28
Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	31
Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe.....	32
Tableau 4.8 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe.....	32
Tableau 4.9 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	33
Tableau 4.10 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe.....	35
Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire	36
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	41
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	42
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	43
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial	45
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	47
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	47
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	53
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	54
Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	54
Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe.....	56
Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	56
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité.....	57

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale.....	57
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence	58
Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	58
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	59
Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	60
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage.....	60
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	61
Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	62
Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence.....	62
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	63
Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	65
Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction	65
Tableau 6.19 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	66
Tableau 6.20 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction	66
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province	71
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	71
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	73
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe	79
Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	79
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents	80
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence	81
Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Sahel par statut migratoire selon la province et le sexe	81
Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe	81
Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le sahel.....	82
Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans l'Oudalan.....	82
Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Seno	82
Tableau 8.10 : Matrice migratoire interprovinciale de la région du Sahel	83
Tableau 8.11 : Répartition des résidents du Sahel selon la région de naissance.....	83
Tableau 8.12 : Répartition des natifs du Sahel résidant au Burkina Faso selon la région de destination	84
Tableau 8.13 : Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe.....	85
Tableau 8.14 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe	86
Tableau 8.15 : Répartition (%) des résidents du Sahel nés hors du Burkina selon le pays de naissance	86
Tableau 8.16 : Répartition des émigrés du Sahel par pays de destination selon la province.....	87
Tableau 8.17 : Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Sahel selon le sexe	88
Tableau 8.18 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence.....	88

Tableau 8.19 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province	89
Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence.....	94
Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe.....	94
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe.....	95
Tableau 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence	101
Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap	102
Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	103
Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	104
Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial	107
Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	111
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance....	115
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance	116
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	119
Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	119
Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	121
Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence.....	122
Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence.....	123
Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province.....	124
Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs entre 2006 et 2019	125
Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	129
Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	129
Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence...	131
Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	132
Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence	133
Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province.....	133
Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	135
Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province.....	136
Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence	137
Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province	137

Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence.....	138
Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province.....	138
Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence.....	139
Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province.....	139
Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence.....	140
Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province	140
Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence.....	141
Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province	142

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	8
Graphique3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence.....	18
Graphique3.2: Répartition (%) de la population par communauté religieuse et par province	18
Graphique3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	19
Graphique3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	22
Graphique3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	23
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	23
Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	24
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province	29
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)	42
Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial.....	44
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	46
Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage.....	46
Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	53
Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	55
Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	61
Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence	63
Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe.....	66
Graphique 6.6: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe	67
Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée.....	72
Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	72
Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe.....	94
Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la région du Sahel	97
Graphique 9.3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province de l'Oudalan	98
Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Séno	98
Graphique 9.5 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province Soum	99
Graphique 9.6 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province Yagha	99
Graphique 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap.....	102
Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe.....	105
Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe.....	106
Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	109

Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	113
Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	114
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	120
Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province	121

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Sahel en 2019	147
Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Sahel par province en 2019.....	147
Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence.....	147
Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence	149
Tableau A 5: Répartition des densités dans les communes.....	151
Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune.....	151
Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune.....	152
Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune....	154
Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune	155
Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune	156
Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune	157
Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	158
Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune.....	159
Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune	160
Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune	161
Tableau A 16 : Proportion (%) des étrangers par région.....	161

LISTE DES CARTES

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région du Sahel	3
Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région du Sahel...	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathies
BIT	Bureau international du travail
BNDT	
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CITP-8	Classification internationale type des professions de 2008
ECLA	Association Être Comme les Autres
FEBAH	Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées
Hbts	Habitants
IEC/CCC	Information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement
IGB	Institut Géographique du Burkina
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
Km	Kilomètre
NA	Non applicable
NC	Non concerné
ODD	Objectifs de développement durable
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RM	Rapport de masculinité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TF	Taux de fécondité
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION GENERALE

La région du Sahel constitue l'une des treize (13) régions administratives du Burkina Faso. Elle est composée de quatre (4) provinces (l'Oudalan, le Séno, le Soum et le Yagha) et de vingt-six (26) communes.

Au plan géographique, la région du Sahel est située à l'extrême Nord du pays entre les 13° et 15° parallèles Nord. Elle occupe 13,2 % du territoire national et s'étend sur une superficie de 36 166 km². Elle est limitée au Nord par la République du Mali, au Nord-Est par la République du Niger, au Sud par les régions de l'Est et du Centre-Nord, à l'Ouest par la région du Nord. La région du Sahel dans ses limites internationales partage plus de 1 500 Kilomètres (km) de frontière avec le Mali et le Niger. Sa population est essentiellement composée de Peulh, de Touaregs, de Mossi et de Sonraï. Le Chef-lieu de la région est Dori.

Au plan économique, la région du Sahel est essentiellement pastorale. En effet, en 2019, le Sahel a été classé première dans la production de bovins, de camélins, de caprins, d'équins et d'ovins (Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique, 2021). La région regorge d'importants sites touristiques, au nombre desquels la mare ornithologique d'Oursi et le musée archéologique de Pobé-Mengao. Le Sahel renferme également des activités d'exploitation minière et artisanale. Plusieurs sites d'orpaillage sont implantés sur son territoire dont la plus importante est celui d'Essakane situé dans le département de Gorom-Gorom. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

Aussi, 73,4% de la main-d'œuvre occupée exercent dans la branche d'activité « Agriculture, Elevage, Chasse et activités de soutien » qui constituent les principales sources de subsistance et de revenu des populations du Sahel.

Au plan démographique, la région du Sahel compte 1 098 177 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019, soit 5,4%¹ de la population totale du Burkina Faso. En termes de taille de population, la région du Sahel se classe en dixième position.

Du point de vue statistique, il existe très peu d'études socioéconomiques et démographiques sur la région du Sahel. Ainsi, la présente étude monographique² se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur les provinces et les communes de la région du Sahel. Cette étude est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) natalité, fécondité et mortalité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation .

¹ Évaluation de la qualité des données- état, structure et dynamique de la population, Volume 1, INSD, 2022

² Cette monographie sur la région du Sahel est la deuxième du genre, la première a été produite en 2009 à partir des données du recensement de 2006.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Le découpage actuel de la région du Sahel découle de la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions. La région du Sahel est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

La présentation du cadre physique de la région consiste en la description de son relief, de ses sols, de son climat, de sa végétation, de sa faune et de son hydrographie. Cette présentation permet d'entrevoir les potentialités du Sahel et les motifs de son peuplement.

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des Hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres.

1.1.1.1. Relief

Le Sahel se caractérise par un relief assez marqué par la présence d'étendues de dunes fossiles, de talweg et dépressions, de buttes cuirassées ou rocheuses, de collines et de glacis plus ou moins dénudés.

Les dunes de sable sont constituées de cordons dunaires d'origine éolienne, correspondant à des ergs anciens fixés et pédogénèses. Quant aux talwegs et les dépressions, ils constituent des zones de collecte et de drainage des eaux de surface pour donner lieu à la formation de bas-fonds. Les collines sont issues des formations volcano-sédimentaires, birimiennes et intrusives post-tectoniques. Les grandes zones de glacis constituent une vaste pénéplaine sous substratum magmatique ou granitique et ayant subies l'action de l'érosion. La géomorphologie du sahel se caractérise par la présence de buttes cuirassées ou rocheuses, d'alignements dunaires d'orientations est-ouest se succédant du nord au sud, de glacis plus ou moins dénudés, et de mares endoréiques.

1.1.1.2. Sols

Les sols sont majoritairement sableux et légèrement acides. Les sols, généralement peu profonds et déficients en phosphore et en azote couvrent des cuirasses latéritiques. On distingue quatre types de sols que sont : les sols sur sables éoliens, les sols profonds argileux ou sols bruns eutrophes, les sols profonds alluviaux, les sols à profondeur moyenne et faible. La culture du petit mil et du niébé est dominante du fait de la nature sableuse des sols.

1.1.1.3. Climat

Le Sahel possède un climat semi-aride chaud. La saison sèche est très longue (environ 9 mois) et

intense. En saison sèche, les alizés continentaux, tels que l'harmattan, balayent constamment la région : l'air est très chaud, très sec, souvent chargé de fines particules de sable ou de poussière. La saison des pluies présente une durée et une intensité aléatoires. De manière globale on observe une aridification croissante caractérisée par une descente des isohyètes vers le Sud (Ouattara et Ouédraogo, 2004). Les températures moyennes y varient entre 16°C à 47°C (Conseil régional, 2019). Les températures les plus basses sont généralement observées pendant les mois de décembre et de janvier tandis que les plus élevées s'observent pendant les mois d'avril et de mai.

1.1.2. Végétation, faune et flore

En raison de la rareté des pluies, les arbres sahéliens ont généralement un faible développement aérien et un grand développement souterrain. Dans les zones à sol profond et fragmenté, on peut constater la présence de racines traçantes qui peuvent aller chercher de l'eau jusqu'à la nappe phréatique. La strate arborée est dominée par des épineux du genre acacia, mais bien d'autres arbres et arbustes prospèrent au Sahel. Des prairies aquatiques constituées de bourgoutières et des oasis à végétation ligneuse abondante se développent généralement dans les bas-fonds et les lits des mares saisonnières. La formation végétale comprend essentiellement la steppe arborée et arbustive, le fourré tigré ou brousse tigrée, la steppe herbeuse et la savane arbustive. Ces caractéristiques de la végétation font de la région du Sahel une zone d'élevage par excellence. Elle a été désignée première région productrice de bovins, de camelins, de caprins, d'équins et d'ovins en 2019³. La région dispose d'une importante réserve sylvopastorale et partielle de faune (site Ramsar⁴) qui s'étend sur près de 1 600 000 hectares.

1.1.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique sahélien est constitué de cours d'eau éphémères débouchant dans des mares et petit lacs temporaires (endoréiques). Ceux-ci ont un rôle écologique important car ils constituent généralement le seul moyen d'approvisionnement en eau pour la faune durant la saison sèche, certains retenant de l'eau jusqu'à la saison pluvieuse.

Le réseau hydrographique est constitué essentiellement du Béli, du Feildégassé ou Goudébo dans l'Oudalan, du Gorouol (Séno/Ouadalan), du Sirba, du Yali et du Faga (Yagha). Le réseau comprend en plus un grand nombre de mares naturelles comme celle d'Oursi dans l'Oudalan et des bas-fonds. De grands barrages construits à l'image du barrage de Yakouta dans le Séno renforcent le réseau.

Selon l'annuaire des statistiques de l'environnement 2019, les statistiques relatives à la superficie des unités d'occupation des terres par catégorie en 2012 indique que la surface en eau du Sahel s'élève à 18 363 hectares.

³ Annuaire des statistiques de l'environnement 2019, 2021

⁴ Un site Ramsar est la désignation d'une « zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar par un État partie. Un site Ramsar doit répondre à un ensemble de critères, tels que la présence d'espèces vulnérables de poissons et d'oiseaux d'eau

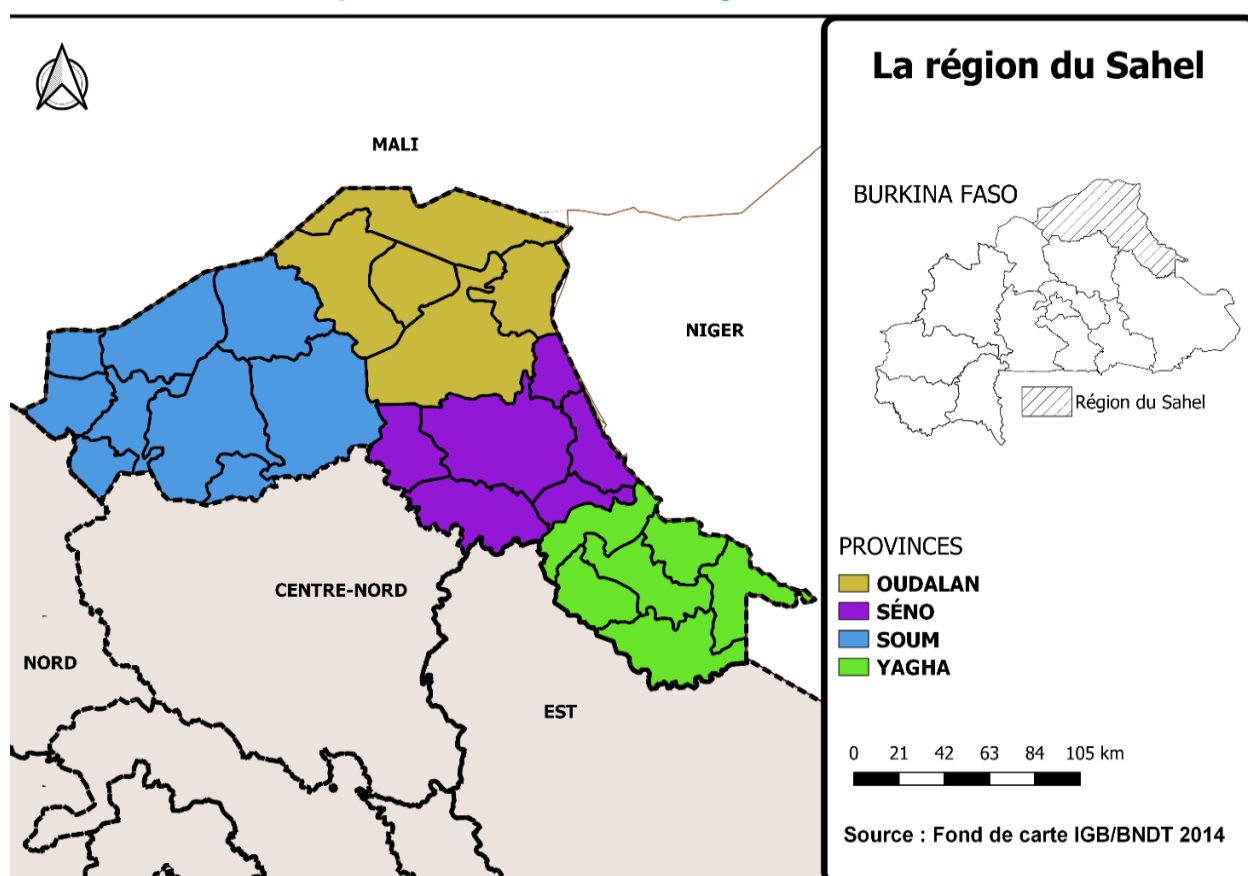
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

La région du Sahel, avec pour chef-lieu Dori, est la partie du Burkina Faso la plus au Nord du pays. Elle est limitée au nord par la République du Mali, au Nord-est par la République du Niger, au Sud par les Régions de l'Est et du Centre Nord, et à l'Ouest par la Région du Nord. Elle compte quatre provinces que sont le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yagha. Le Sahel compte 26 communes (dont 4 urbaines) qui se répartissent entre 701 villages administratifs. Elle compte en outre, quatre communes urbaines et 22 communes rurales.

La situation sécuritaire particulièrement préoccupante dans cette région a eu pour conséquence le non dénombrement de la population dans les communes de Boundoré et de Mansila de la province du Yagha et dans la commune de Koutougou (Soum). Certaines autres communes de la région ont connu un dénombrement partiel pour cause d'insécurité. Ce sont celles de Déou dans l'Oudalan, de l'Arbinda, Baraboulé, Kelbo, Nassoumbou et Tongomael dans le Soum.

Pour ces communes, les effectifs de population ont été estimés par des méthodes statistiques robustes. Les caractéristiques individuelles autres que le sexe, l'âge et celles des ménages n'étant donc pas disponibles pour ces communes, certaines analyses ne les ont pas concernées. Ainsi, pour ces communes, les tableaux statistiques portent la mention «NC» (Non Concerné).

Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région du Sahel



CONCLUSION

Le Sahel est l'une des régions les moins arrosées du Burkina Faso. L'agriculture étant essentiellement pluviale, la région se retrouve confrontée à des défis agricoles. Elle est cependant une zone de prédilection pour les activités pastorales. Malheureusement, la région connaît un regain d'activisme terroriste qui sape ses potentialités et limite son élan vers son développement durable.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le présent chapitre aborde le volume de la population de la région du Sahel. Pour ressortir les spécificités de la région, une analyse de sa composition par sexe ainsi que celle de sa structure par âge et sa répartition spatiale est faite.

Collecte des données

Les principales variables de désagrégation sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune et le milieu de résidence. Les superficies provenant de l'annuaire statistique 2020 de la région du Sahel sont utilisées pour déterminer les densités de population. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante. Il est opportun de relever que pour 9 communes de la région du Sahel, aucune collecte de données n'a été possible dans 3 et dans 6 autres, la collecte a été partielle.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au km².

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population de la région du Sahel s'élève à 1 098 177 habitants en 2019 et représente 5,4% de la population du Burkina Faso. Cet effectif se compose de 556 836 hommes et de 541 341 femmes. Selon le milieu de résidence et à l'image du pays, l'effectif de la population rurale de la région du Sahel est nettement plus important que celui de la population urbaine (969 153 en milieu rural contre 129 024 en zone urbaine). Il ressort du tableau 2.1 qu'en milieu rural, les femmes sont moins nombreuses que les hommes. Par contre en milieu urbain, cet ordre s'inverse.

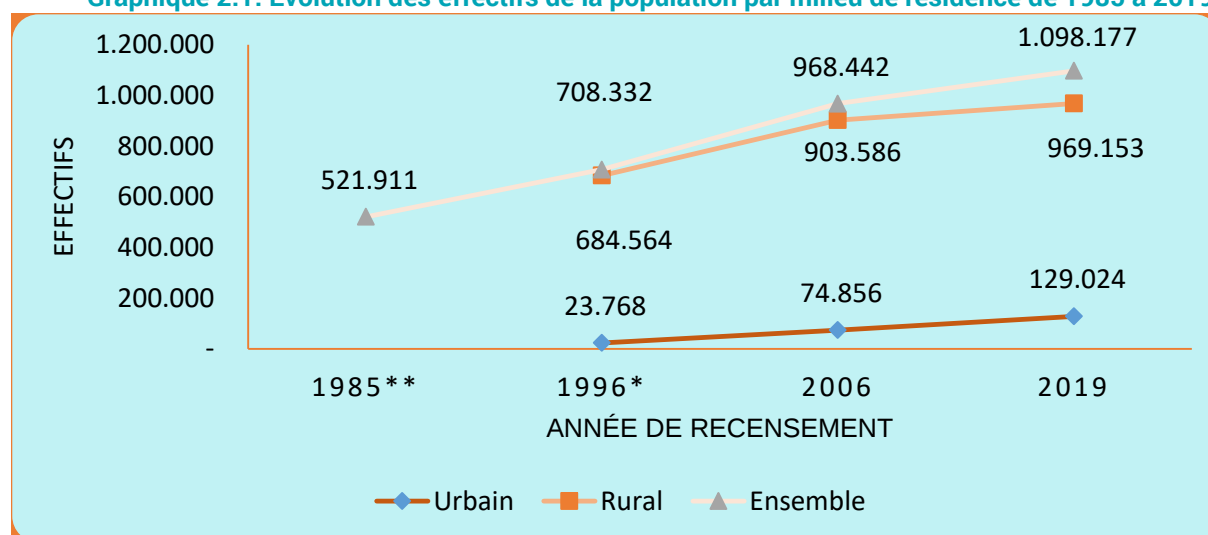
Tableau 2.1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	2019		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	64 301	64 723	129 024
Rural	492 535	476 618	969 153
Ensemble	556 836	541 341	1 098 177

En termes d'évolution des effectifs, la population de la région du Sahel est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 521 911 habitants en 1985 à 968 442 habitants en 2006 pour atteindre 1 098 177 habitants en 2019.

Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région du Sahel résidant en milieu urbain est passé de 23 768 habitants en 1996 à 129 024 habitants en 2019. L'effectif de la population du milieu urbain a augmenté plus rapidement que celui du milieu rural. En effet, il a été multiplié par 5,4 entre 1996 et 2019 (23 ans) en ville tandis qu'en milieu rural l'effectif de population a été multiplié par moins de 2 (1,4). Néanmoins, la population vivant dans le milieu rural reste très importante quel que soit le recensement (graphique 2.1).

Graphique 2.1: Evolution des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019



*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population au niveau des provinces montre que la province du Séno est la plus peuplée avec un effectif de 203 647 habitants, représentant 36,9% de la population de la région. La province du Soum, avec un poids de 33,1% tient le deuxième rang dans la région. Suivent ensuite le Yagha (15,6%) et l'Oudalan (14,4%).

Selon les statistiques relatives à la structure de la population du Burkina Faso, le Sahel est la seule région où les hommes sont plus nombreux que les femmes (INSD, 2022). En effet, au Burkina Faso, il y a environ 93 hommes pour 100 femmes (48,3% d'hommes) alors qu'au Sahel il y a environ 103 hommes pour 100 femmes (50,7% d'hommes). L'examen des rapports de masculinités au sein de la région (tableau 2.2) montre que l'Oudalan est la province où la prépondérance des hommes est la plus marquée (environ 123 hommes pour 100 femmes). Elle est secondée par le Yagha dont la population regorge de 106 hommes pour 100 femmes. Cependant, il apparaît que les deux provinces les plus peuplées de la région dérogent à cette exception quand bien même l'écart reste assez étreint : leurs populations se composent d'environ 99 hommes pour 100 femmes.

Cette situation pourrait résulter du contexte sécuritaire assez préoccupant de la région dans son ensemble, mais plus particulièrement dans les provinces de l'Oudalan et du Yagha. Cette dure réalité aurait eu pour conséquence le déplacement des populations vers des horizons plus sûrs et en pareille situation, les femmes et les enfants sont les plus concernées.

Tableau 2.2 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Oudalan	87 166	71 040	158 206	14,4	122,7
Séno	201 069	203 647	404 716	36,9	98,7
Soum	180 411	183 250	363 661	33,1	98,5
Yagha	88 190	83 404	171 594	15,6	105,7
Ensemble	556 836	541 341	1 098 177	100,0	102,9

Poids démographique et structure par sexe des populations selon les communes

L'analyse des poids démographique des communes montre que Dori, chef-lieu de la région, est de loin la commune la plus peuplée de la région du Sahel (16,4% de la population du Sahel). Hormis Dori, les autres communes urbaines (chefs-lieux de province) ne font pas le poids devant certaines communes rurales. En effet, Arbinda se hisse au deuxième rang avec une population qui représente 9,0% de la population de la région. Elle est suivie de près par la commune de Bani qui abrite 8,1% de la population régionale. Les communes urbaines de Djibo (7,6%) et de Gorom-Gorom (6,6%) occupent respectivement les 4^e et 5^e rang dans la région tandis que Sebba se positionne jusqu'à la 10^e place. Les plus petites communes sont Tin-akoff et Diguel qui pèsent chacune moins de 1% dans la région.

Comparativement aux tailles de population des communes en 2006, la commune de Gorom-Gorom qui disputait le premier rang avec Dori consent un recule notable. Il en est de même de Tongomayel qui perd du poids en passant de 7,3 % en 2006 à 4,7% en 2019. Le poids de Djibo passe de 6,2% en 2006 à 7,6% en 2019, lui permettant de passer de la 5^e place à la 4^e dans la région.

Les rapports de masculinité (tableau 2.3) indiquent une supériorité numérique des hommes dans toutes les communes, exceptées celles de Dori, Arbinda, Bani, Falagountou, Gorgadji et Kelbo où les femmes sont plus nombreuses (rapport de masculinité inférieur à 100%). Gorom-gorom, Déou et Oursi s'illustrent particulièrement dans la prédominance numérique des hommes avec des rapports de masculinité qui s'élèvent nettement au-dessus de 115.

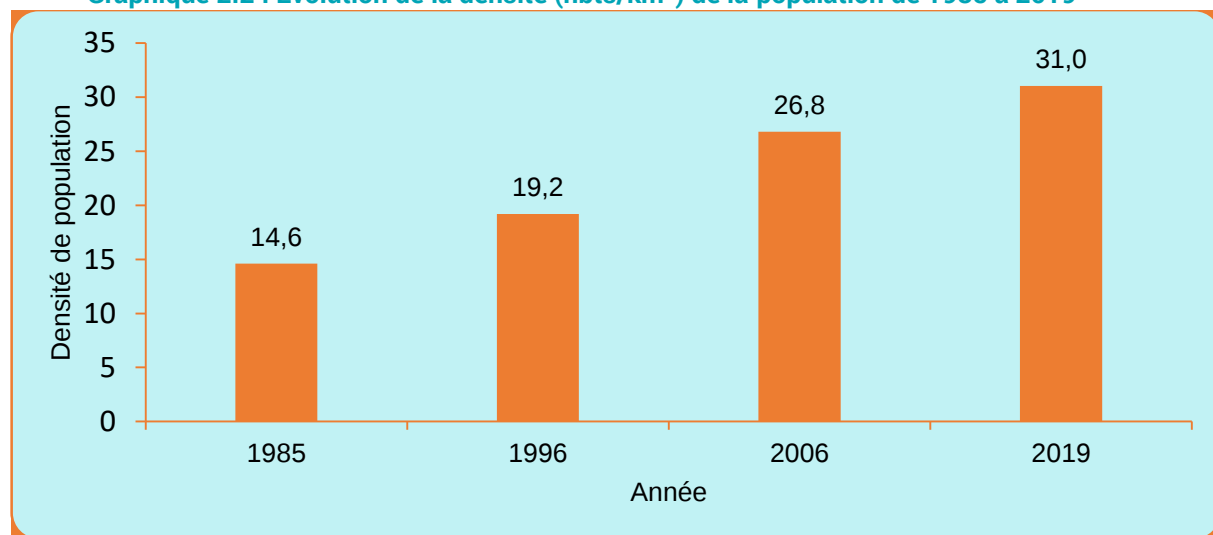
Tableau 2.3 : Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Dori	180 559	16,4	99,0
Arbinda	98 447	9,0	90,1
Bani	88 913	8,1	97,9
Djibo	83 211	7,6	99,6
Gorom-gorom	72 454	6,6	131,9
Tongomayel	51 768	4,7	109,9
Seytenga	46 409	4,2	102,9
Titabe	37 861	3,4	106,3
Solhan	35 975	3,3	107,3
Sebba	34 881	3,2	106,3

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Falagountou	33 890	3,1	94,9
Gorgadji	34 005	3,1	95,7
Kelbo	33 360	3,0	90,4
Deou	31 431	2,9	126,6
Markoye	28 486	2,6	107,9
Baraboule	26 465	2,4	103,5
Koutougou	26 713	2,4	100,4
Mansila	25 065	2,3	105,7
Tankougounadie	21 894	2,0	101,3
Sampelga	20 940	1,9	102,6
Pobé-mengao	18 312	1,7	104,5
Nassoumbou	18 013	1,6	109,6
Oursi	17 004	1,5	115,6
Boundore	15 918	1,5	105,7
Tin-Akoff	8 831	0,8	103,2
Diguel	7 372	0,7	99,7
Sahel	1 098 177	100,0	102,9

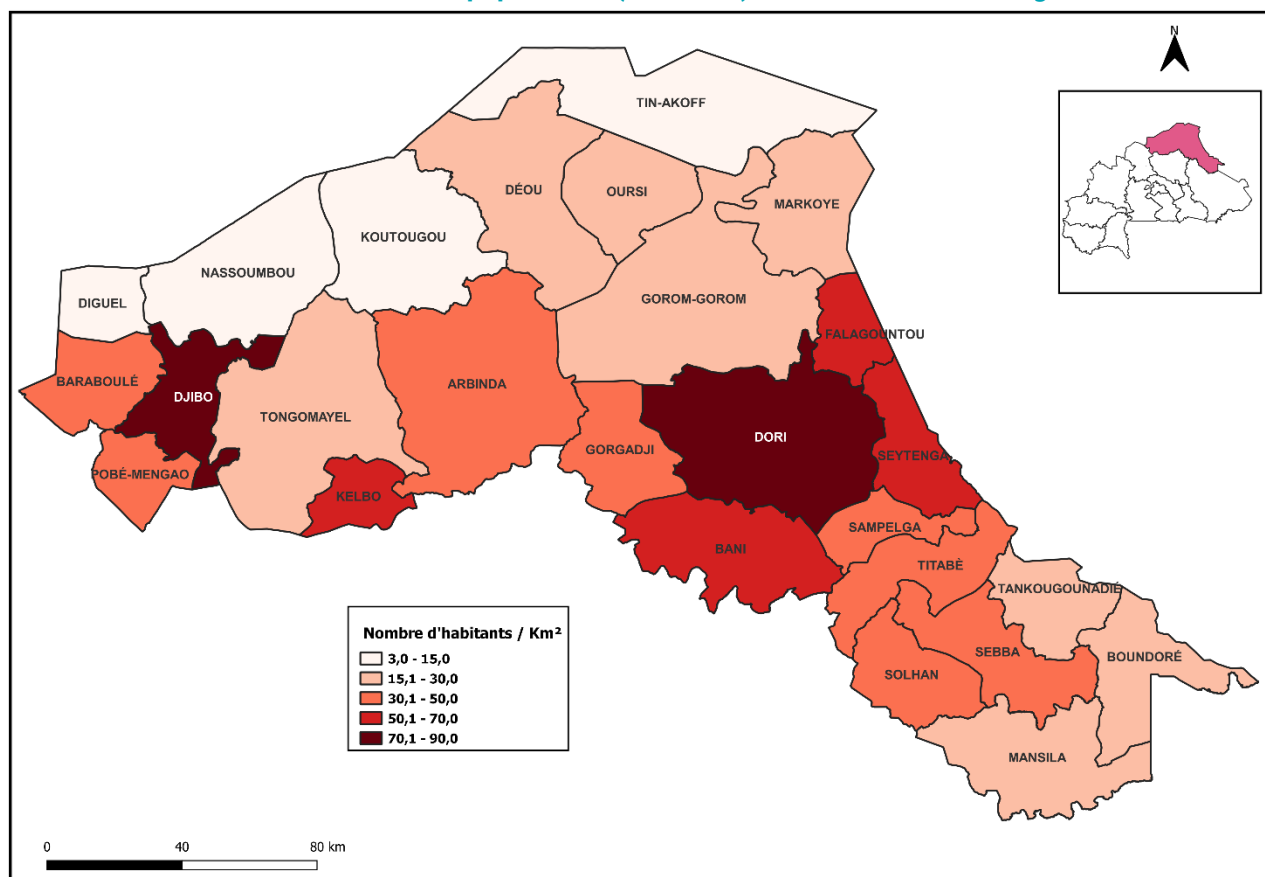
Depuis 1985, la densité de la population de la région du Sahel est en constante hausse. Le nombre d'habitants au kilomètre carré a plus que doublé entre 1985 et 2019. En effet, la densité est passée d'environ 15 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 31 hbts/km² en 2019 (graphique 2.2).

Graphique 2.2 : Evolution de la densité (hbts/km²) de la population de 1985 à 2019



L'analyse de l'indice synthétique de peuplement (densité) par commune (carte n°3) montre que 12 communes de la région du Sahel franchissent le seuil de la densité moyenne de la région (30,1 hbts/km²). Parmi elles, 6 communes sont peuplées de plus de 50 hbts/km² : ce sont Djibo, Dori, Kelbo, Falagountou, Bani et Seytenga. Les communes la plus densément peuplée sont Djibo et Dori et celles les moins densément peuplées sont Koutougou, Diguel, Nassoumbou et Tin-Akoff. Elles enregistrent moins de 15 hbts/km².

Carte n° 3 : Carte de densité des populations (hbts/km²) des communes de la région du Sahel



Source : fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

Pour apprécier la structure par sexe et par âge de la population, la distribution de la population par groupe d'âges quinquennaux, l'âge moyen, l'âge médian de même que la pyramide des âges sont analysés. Il en ressort donc que la structure par sexe et par âge de la population de la région du Sahel présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays (tableau 2.4). En effet, plus l'âge des individus augmente, plus l'effectif de la population diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région. Il apparaît également qu'en dehors des groupes d'âge 20-24 ans, 25-29 ans et 90-94 ans, les hommes sont numériquement prédominants que les femmes.

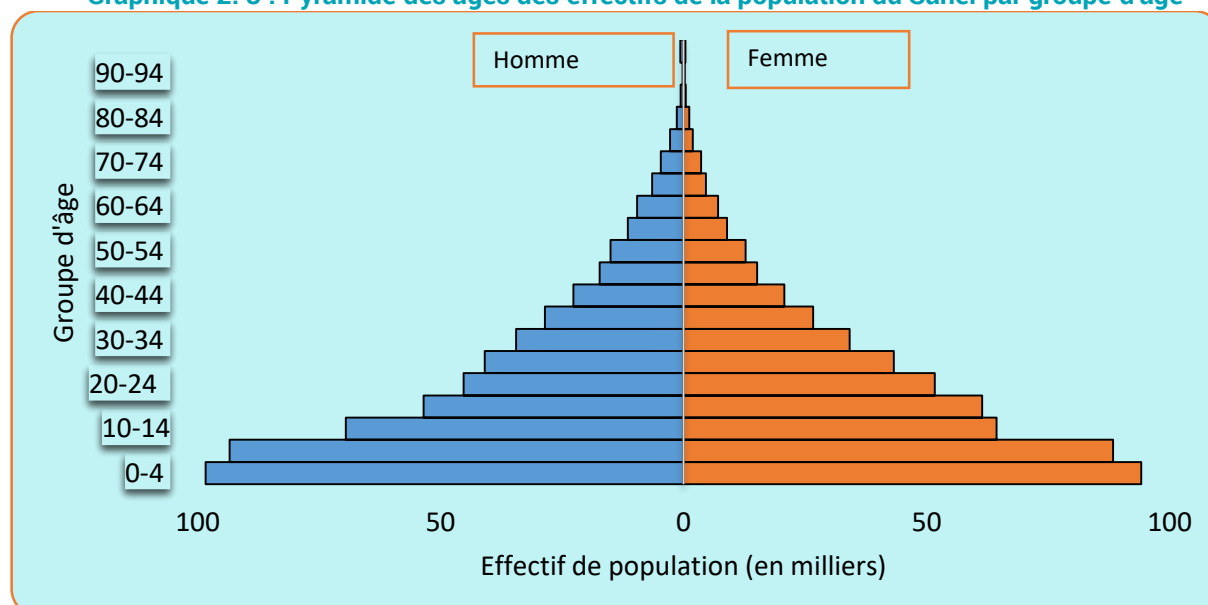
Toujours selon les résultats consignés dans le tableau 2.4, l'âge moyen de la population de la région du Sahel est de 20,8 ans. Cet âge moyen est légèrement plus élevé chez les hommes (21,2 ans) que chez les femmes (20,4 ans). L'analyse de l'âge moyen selon le milieu de résidence révèle que la population urbaine est en moyenne plus âgée (21,3 ans) que celle du milieu rural (20,7 ans). Quant à l'âge médian, il est de 16 ans dans la région du Sahel et est quasiment identique aussi bien chez les hommes (16,4 ans) que chez les femmes (16,0 ans). Selon le milieu de résidence, il apparaît que l'âge médian est similaire entre le milieu urbain (17,0 ans) et le milieu rural (16,6 ans).

Tableau 2.4 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	87 581	83 509	171 090	10 776	10 690	21 466	98 357	94 199	192 556
5-9	83 633	78 576	162 209	9 813	9 806	19 619	93 446	88 382	181 828
10-14	61 758	56 414	118 172	7 734	7 989	15 723	69 492	64 403	133 895
15-19	47 089	54 122	101 211	6 418	7 340	13 758	53 507	61 462	114 969
20-24	39 762	45 238	85 000	5 526	6 422	11 948	45 288	51 660	96 948
25-29	35 873	37 743	73 616	5 020	5 513	10 533	40 893	43 256	84 149
30-34	29 896	29 869	59 765	4 553	4 303	8 856	34 449	34 172	68 621
35-39	24 746	23 224	47 970	3 785	3 467	7 252	28 531	26 691	55 222
40-44	19 776	18 411	38 187	2 886	2 342	5 228	22 662	20 753	43 415
45-49	15 119	13 367	28 486	2 125	1 762	3 887	17 244	15 129	32 373
50-54	13 361	11 340	24 701	1 694	1 426	3 120	15 055	12 766	27 821
55-59	10 294	7 855	18 149	1 212	1 118	2 330	11 506	8 973	20 479
60-64	8 559	6 239	14 798	1 000	881	1 881	9 559	7 120	16 679
65-69	5 826	3 934	9 760	670	637	1 307	6 496	4 571	11 067
70-74	4 175	3 171	7 346	505	469	974	4 680	3 640	8 320
75-79	2 537	1 658	4 195	244	260	504	2 781	1 918	4 699
80-84	1 256	1 013	2 269	150	125	275	1 406	1 138	2 544
85-89	581	403	984	59	73	132	640	476	1 116
90-94	154	234	388	31	29	60	185	263	448
95 ou +	559	298	857	100	71	171	659	369	1 028
Total	492 535	476 61	969 153	64 301	64 723	129 024	556 836	541 34	1 098 177
Age moyen	21,2	20,3	20,7	21,7	20,9	21,3	21,2	20,4	20,8
Age médian	15,0	16,0	16,6	17,0	17,7	17,0	16,4	16,0	16,0

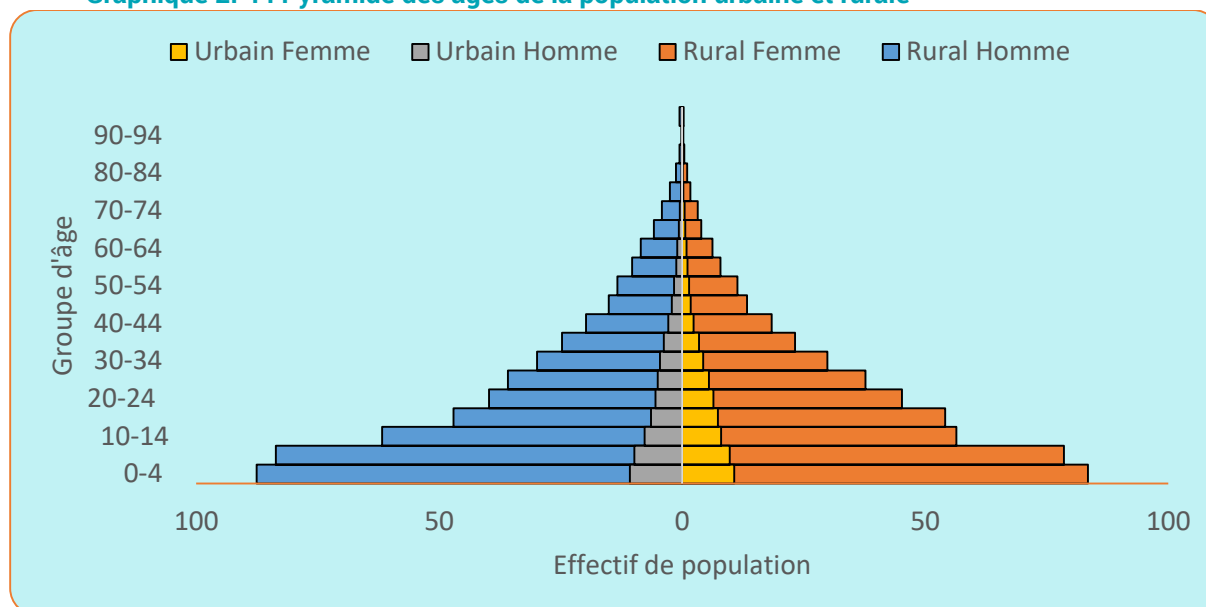
L'examen de la pyramide des âges de la population de la région du Sahel montre qu'elle est similaire à celle du pays, reflétant ainsi le modèle des pays en développement : une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité). Cette pyramide met en évidence la jeunesse de la population de la région.

Graphique 2. 3 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Sahel par groupe d'âge



La structure par âge des populations rurale et urbaine de la région du Sahel est présentée par le graphique 2.4. En toute évidence, la pyramide indique une population rurale plus nombreuse par rapport à celle du milieu urbain, quel que soit l'âge des individus qui la composent. Sa base élargie traduit également une forte jeunesse de la population aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale.

Graphique 2. 4 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



CONCLUSION

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la région du Sahel a permis de mettre en évidence le volume et la composition de celle-ci. Représentant 5,4% de la population du Burkina Faso, l'effectif de la population du sahel est de 1 098 177. Cet effectif est en hausse constante au fil du temps selon les recensements et s'est doublé en 24 ans (1985-2019). Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays avec un âge moyen de 20,8 ans. Les densités de population sont inférieures à 50 hbts/km² dans la majorité des communes (20 communes) de la région. La densité maximale est de 81,3 hbts/km² à Djibo. Dori, chef-lieu de la région se classe au 2^e rang au regard de sa densité qui est de 71,3 hbts/km².

Contrairement aux autres régions du Burkina Faso, la région du Sahel a une population à majorité masculine. Son rapport de masculinité s'est établi à environ 103 hommes pour 100 femmes.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région du Sahel selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue du terroir ou une langue étrangère. Cette information a été collectée auprès des chefs de ménage ou leurs représentants pour l'ensemble des personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

Selon le recueil des concepts, définitions, indicateurs et méthodologies utilisés dans le Système statistique national (INSD, 2019), la nationalité se rapporte au pays d'appartenance d'une personne. Elle est généralement acquise à la naissance ou par naturalisation. La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Au 5^e RGPH, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Les comportements et attitudes individuels (ou de la population en général) sont souvent dictés par les groupes sociaux auxquels ils appartiennent. La communauté religieuse est l'un de ces groupes sociaux qui a une emprise déterminante sur ses membres. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion pour mieux cerner les contours comportementaux et les attitudes des communautés vivant dans la région du Sahel.

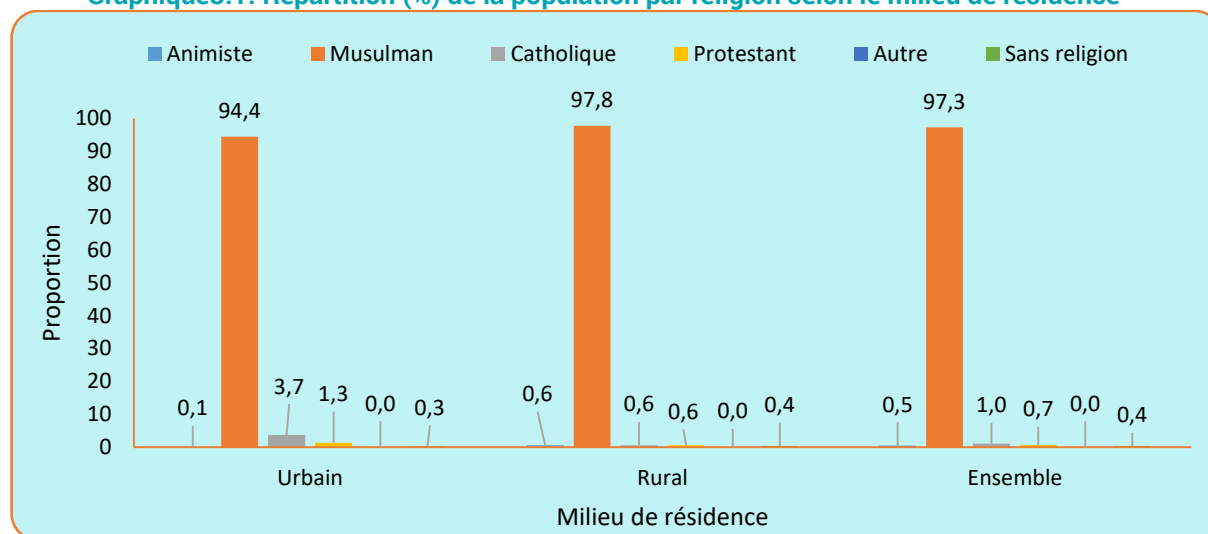
Le tableau 3.1 donne la répartition de la population du Sahel par religion. Il y apparaît que la quasi-totalité de la population est de la religion musulmane. En effet, les musulmans représentent 97,3% de la population de la région. L'ensemble des chrétiens n'atteint pas 2% (1,1% de catholiques et 0,7% de protestants). Les animistes et les sans religion sont quasiment inexistantes au Sahel (moins de 1% de la population). La distribution par sexe des communautés religieuses présentes au Sahel montre que les hommes et les femmes sont représentés dans les mêmes proportions, à quelques variations près (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	0,6	0,5	0,5
Musulman	97,3	97,3	97,3
Catholique	1,0	1,1	1,1
Protestant	0,7	0,7	0,7
Autre	0,0	0,0	0,0
Sans religion	0,4	0,4	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

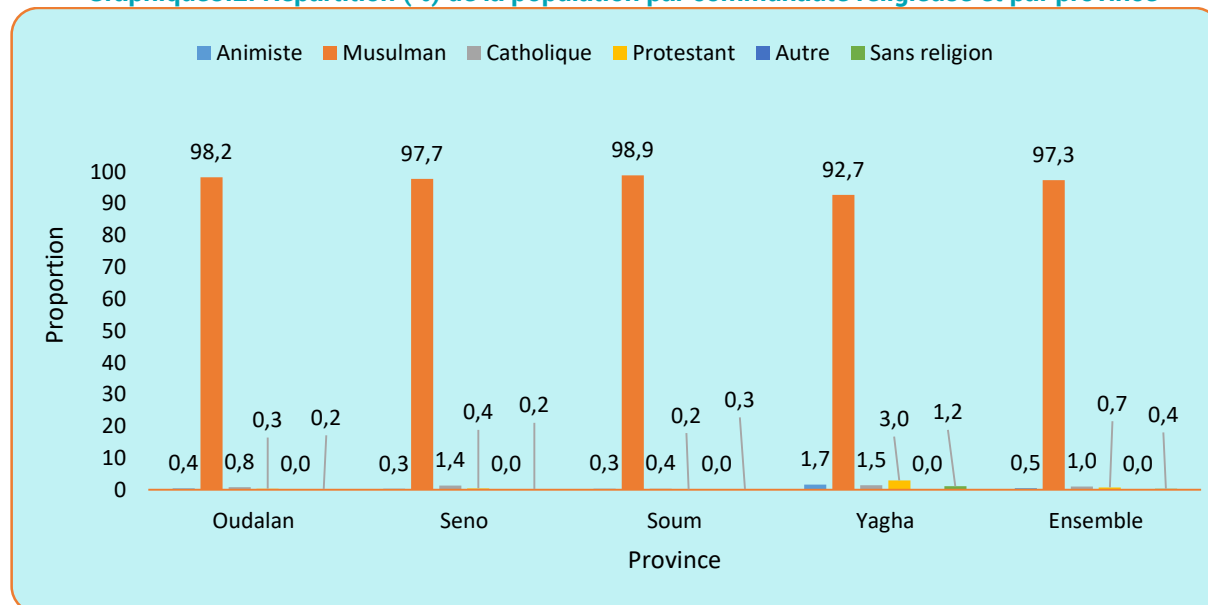
Une analyse de l'appartenance religieuse suivant le milieu de résidence indique que les membres de la communauté musulmane restent numériquement prépondérants quel que soit le milieu de résidence. Cependant, il apparaît que les religions catholique et protestante sont essentiellement pratiquées en milieu urbain. Les catholiques représentent 3,7% en milieu urbain contre 0,6% en milieu rural. Les protestants quant à eux atteignent 1,3% en milieu urbain alors qu'ils ne représentent que 0,6% de la population résidant en milieu rural (graphique 3.1).

Graphique3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



L'examen de la distribution de la population des provinces par religion (graphique 3.2) révèle la supériorité numérique de la communauté musulmane dans toutes les provinces de la région du Sahel (plus de 92% dans toutes les provinces). C'est dans la province du Yagha que les autres communautés religieuses sont les plus représentées. En effet, les protestants y occupent le deuxième rang avec une proportion de 3,0%. Les animistes, les catholiques et les sans religion également franchissent le seuil de 1% contrairement aux autres provinces qui enregistrent des proportions en deçà de 1%.

Graphique3.2: Répartition (%) de la population par communauté religieuse et par province



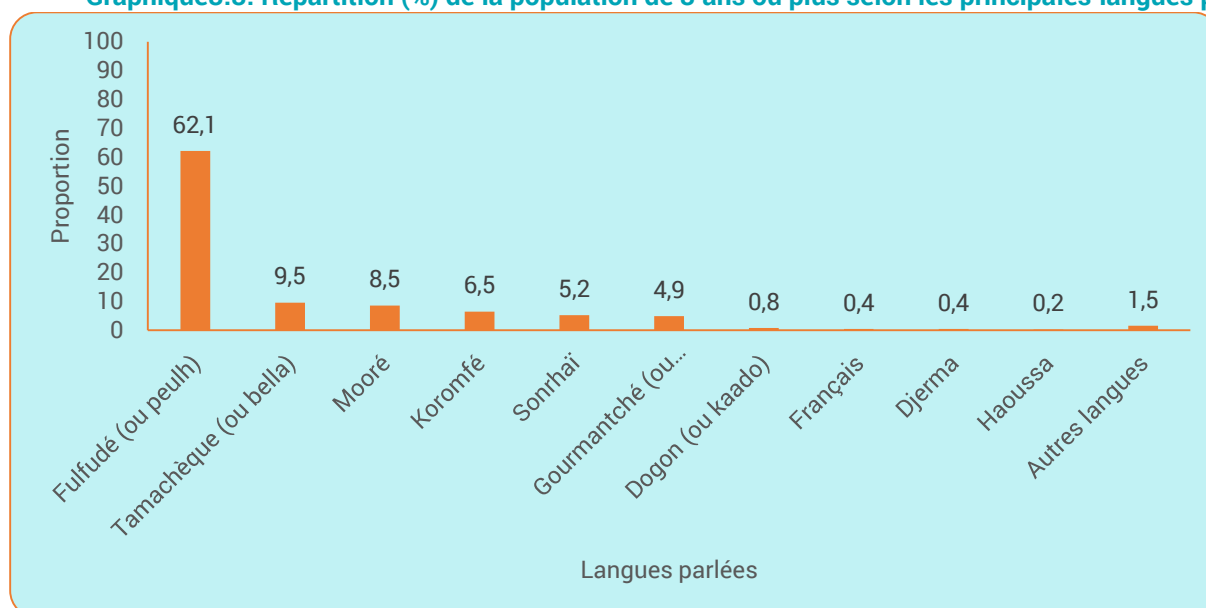
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, entre groupes de personnes, entre communautés, entre nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de l'identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Au regard du graphique 3.3, la langue la plus couramment parlée par les individus qui composent la population de la région du Sahel est le fulfuldé. En effet, 62,1% des résidents du Sahel parlent couramment le fulfuldé. Ensuite suivent le tamachèq (9,5%), le mooré (8,5%), le koromfé (6,5%), le sonrhai et le gulmancéma (4,9%) qui sont des langues couramment parlées par au moins 4% de la population de la région. Le français, le Dogon et bien d'autres langues sont parlées dans la région, mais dans une moindre mesure (moins de 1% de la population).

Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



Une analyse suivant le milieu de résidence (tableau 3.2) montre que le Fulfuldé (ou peulh) reste la langue la plus couramment parlée, aussi bien en milieu urbain (60,3%) qu'en milieu rural (62,4%). Il n'existe véritablement pas de disparités suivant le sexe dans l'utilisation des langues comme médium de communication.

Les disparités entre milieux de résidence s'établissent à partir de la deuxième langue la plus couramment parlée. En effet, pendant qu'en milieu urbain c'est le mooré (20,5%) qui vient après le fulfuldé, en milieu rural c'est le Tamachèq (10,5%) qui occupe le deuxième rang. Il apparaît également que le français est une langue principalement pratiquée en zone urbaine (2,2%) qu'en milieu rural (0,1%).

Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Fulfudé (ou peulh)	60,6	60,1	60,3	62,4	62,4	62,4	62,1	62,1	62,1
Tamachèque (ou bella)	3,8	3,6	3,7	11,3	9,6	10,5	10,3	8,7	9,5
Mooré	20,0	21,1	20,5	6,4	6,8	6,6	8,2	8,8	8,5
Koromfé	4,7	5,0	4,9	6,3	7,1	6,7	6,1	6,9	6,5
Sonrhaï	3,0	2,8	2,9	5,4	5,7	5,6	5,1	5,3	5,2
Gourmantché (ou gulmancéma)	1,5	1,3	1,4	5,4	5,5	5,4	4,8	4,9	4,9
Dogon (ou kaado)	0,5	0,5	0,5	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Français	2,4	1,9	2,2	0,1	0,1	0,1	0,5	0,4	0,4
Dje rma	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Haoussa	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres langues	3,0	3,2	3,1	1,3	1,3	1,3	1,5	1,5	1,5
Total	100,0	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

M=Masculin ; F=Féminin

En considérant la répartition par province des résidents de 3 ans ou plus selon les principales langues couramment parlées (tableau 3.3), il se dégage que toutes les provinces utilisent majoritairement le fulfuldé, à l'exception de l'Oudalan où c'est plutôt le tamachèque (bella) qui constitue la langue couramment parlée par la majorité des résidents (46,3%). Le Yagha est la province qui détient la plus forte proportion de sa population ayant pour principale langue couramment parlée le fulfuldé (80,8%), s'en suit le Séno (77,9%) puis le Soum (42,9%). Pendant que le gourmantché intervient comme deuxième langue la plus couramment parlée au Yagha (16,0%) et au Séno (5,4%), c'est le koromfé (26,2%) qui suit le fulfuldé au Soum. Dans l'Oudalan, le tamachèque est la deuxième langue la plus couramment parlée par les résidents. La distribution par sexe des résidents des différentes provinces selon la langue couramment parlée ne présente pas de disparités notables.

Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province

Principales langues parlées	Oudalan			Séno			Soum		
	H	F	M+F	H	F	M+F	H	F	M+F
Fulfudé (ou peulh)	29,8	29,1	29,5	78,1	77,6	77,9	44,5	41,3	42,9
Tamachèque (ou bella)	47,0	45,5	46,3	3,5	3,2	3,3	1,3	1,4	1,4
Mooré	3,9	3,8	3,9	5,4	5,7	5,5	21,2	22,4	21,8
Koromfé	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	25,2	27,2	26,2
Sonrhaï	16,0	19,0	17,3	4,1	4,5	4,3	1,8	1,7	1,7
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,6	0,3	0,5	5,3	5,5	5,4	0,0	0,0	0,0
Dogon (ou kaado)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	3,3	3,4
Autres langues nationales	1,3	0,9	1,1	1,6	1,6	1,6	2,4	2,5	2,4
Français	0,4	0,2	0,3	0,7	0,6	0,7	0,1	0,1	0,1
Djerma	0,3	0,3	0,3	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0
Haoussa	0,8	0,9	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Principales langues parlées	Yagha			Ensemble		
	H	F	M+F	H	F	M+F
Fulfudé (ou peulh)	80,7	80,9	80,8	62,1	62,1	62,1
Tamachèque (ou bella)	1,2	1,2	1,2	10,3	8,7	9,5
Mooré	1,4	1,2	1,3	8,2	8,8	8,5
Koromfé	0,0	0,0	0,0	6,1	6,9	6,5
Sonrhaï	0,0	0,0	0,0	5,1	5,3	5,2
Gourmantché (ou gulmancéma)	15,9	16,2	16,0	4,8	4,9	4,9
Dogon (ou kaado)	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8	0,8
Autres langues nationales	0,5	0,4	0,5	1,5	1,5	1,5
Français	0,3	0,1	0,2	0,5	0,4	0,4
Djerma	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,4
Haoussa	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les résultats du tableau 3.4 indiquent que le fulfuldé est la principale langue la plus parlée à tous les âges (plus 60%). D'une manière générale, il n'y a pas de disparités substantielles dans la répartition des principales langues parlées par groupe d'âge. On peut cependant noter que chez les personnes de 60 ans et plus, le français est la langue la moins parlée dans la région du Sahel (0,1%).

Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Fulfudé (ou peulh)	62,8	60,6	62,6	65,7	62,1
Tamachèque (ou bella)	7,4	10,8	11,6	9,8	9,5
Mooré	8,9	8,6	7,8	6,7	8,5
Koromfé	7,4	6,0	5,5	6,0	6,5
Sonrhaï	5,0	5,3	5,4	5,3	5,2
Gourmantché (ou gulmancéma)	5,4	4,9	3,9	3,6	4,9
Dogon (ou kaado)	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8
Français	0,3	0,6	0,4	0,1	0,4
Djerma	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Haoussa	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
Autres langues	1,4	1,8	1,4	1,2	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

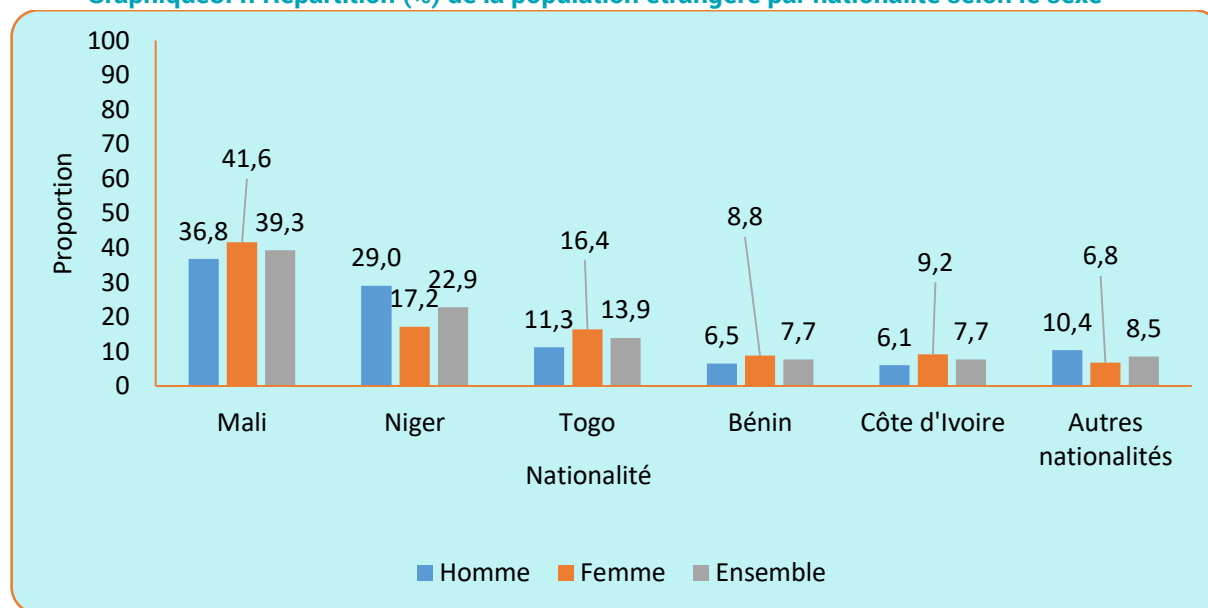
Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

Dans la région Sahel, les étrangers représentent 0,1% de la population résidente (tableau A.16). Le graphique 3.4 indique que plus de la moitié de la population de nationalité étrangère vivant au Sahel proviennent du Mali (39,3%) et du Niger (22,9%). Cette situation est bien compréhensible compte

tenu du fait que la région partage plus de 1 500 Km de frontière avec ces deux pays. La communauté togolaise au sahel (13,9%) est la plus représentée après celles des pays limitrophes du Sahel. Les communautés béninoise et ivoirienne sont représentées dans la région à hauteur de 7,7% chacune et l'ensemble des autres nationalités constituent 8,5%.

L'analyse de la distribution par sexe des communautés étrangères vivant au Sahel (graphique 3.4) montre une prédominance numérique des femmes parmi les ressortissants des pays étrangers, à l'exception de ceux du Niger qui sont majoritairement des hommes (29,0% d'hommes contre 17,2% de femmes). Également, pour les autres nationalités non énumérées, les hommes sont globalement majoritaires (10,4% d'hommes contre 6,8% de femmes).

Graphique3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



Les résultats du tableau 3.5 relatifs à la répartition de la population résidente du Sahel par milieu de résidence laissent apparaître une préférence du milieu urbain par les communautés étrangères. En effet, il ressort que toutes les communautés étrangères au Sahel résident à plus de 60% en milieu urbain. Plus particulièrement, les togolais sont à 97,0% en milieu urbain.

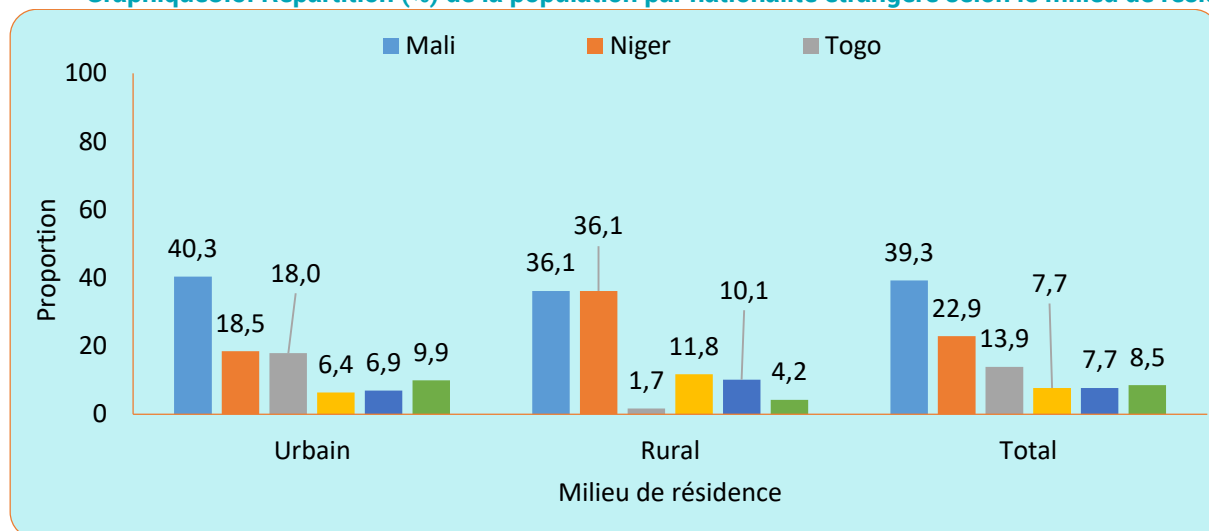
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	13,8	86,2	100,0
Mali	77,2	22,8	100,0
Niger	60,9	39,1	100,0
Togo	97,0	3,0	100,0
Bénin	62,2	37,8	100,0
Côte d'Ivoire	67,6	32,4	100,0
Autres nationalités	87,8	12,2	100,0
Total	13,9	86,1	100,0

En considérant globalement les nationalités étrangères résidant dans le milieu urbain du Sahel, on constate que les plus représentées sont les maliens (40,3%). Ils sont suivis par les nigériens (18,5%) puis les togolais (18,0%). Pour ce qui concerne les communautés étrangères en milieu rural, les

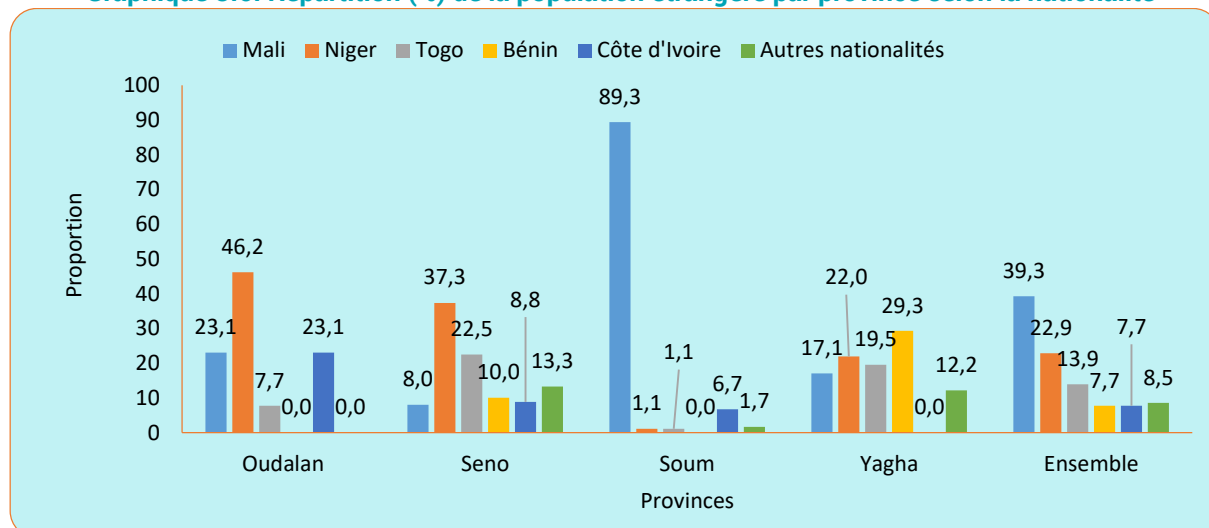
maliens et les nigériens sont les plus nombreux avec des proportions de 36,1% pour chacune des deux communautés. Les béninois (11,8%) occupent le 3^e rang parmi les étrangers du milieu rural (graphique 3.5).

Graphique3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



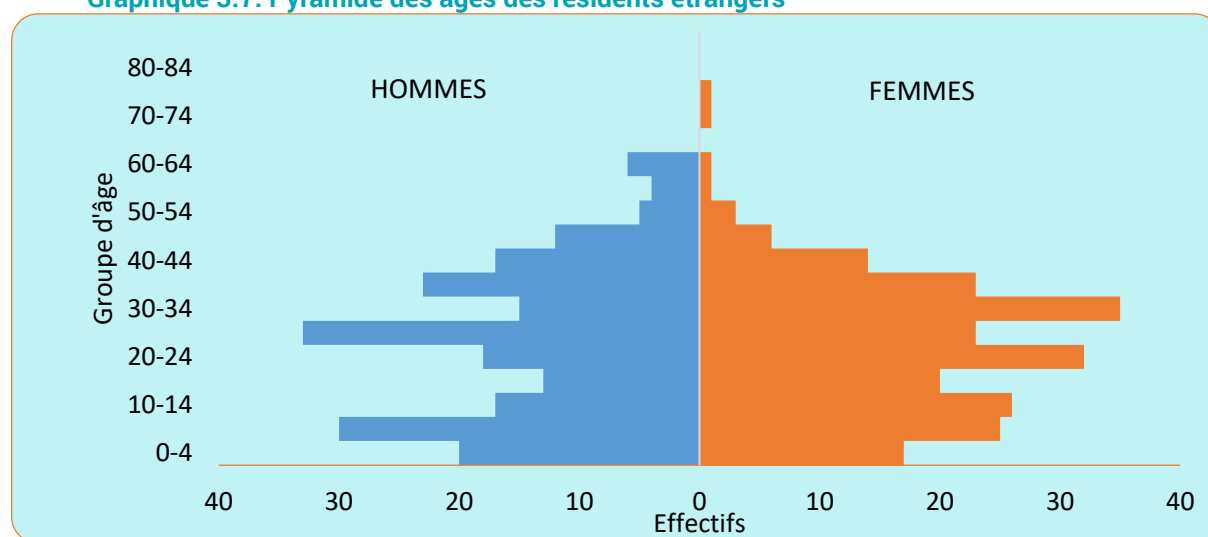
La répartition de la population étrangère par province (graphique 3.6) montre une prédominance numérique des nigériens dans l'Oudalan et dans le Séno. Ils constituent 46,2% des étrangers de l'Oudalan et 37,3% de l'ensemble des étrangers du Séno. Dans la province du Soum, ce sont les ivoiriens qui sont les plus nombreux des étrangers (89,3%). Le Yagha est la province de choix des béninois qui y représentent 29,3% des communautés étrangères de la province.

Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux à certains groupes d'âge (0-4 ans, 15-19 ans et 25-29 ans pour les femmes et 15-19 ans et 30-34 ans pour les hommes), synonyme d'une faible proportion d'individus. Les saillies aux groupes d'âges 20-24 ans et 30-34 ans pour les femmes et 5-9ans et 25-29 ans pour les hommes traduisent une proportion élevée d'individus. La population étrangère est beaucoup plus féminine et plus nombreuse aux âges 20-39 ans (graphique 3.7).

Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région du Sahel, la quasi-totalité de la population (97,3%) est musulmane. Les principales langues couramment parlées sont le fulfuldé (62,1%), le tamachèque (9,5%), le mooré (8,5%), et le koromfé (6,5%). Les communautés étrangères qui résident au Sahel sont essentiellement composées de maliens (39,3%), de nigériens (22,9%) et de togolais (13,9%). Ces communautés sont majoritairement féminines et vivent principalement en milieu urbain.

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique Subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5^e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs

dimensions: i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.).

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3-5 ans pour le préscolaire,
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire,
- 16-18 ans pour l'enseignement secondaire,
- 19-24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABETISATION

Le tableau 4.1 présentent les taux d’alphabétisation par province selon le milieu de résidence et le sexe. Il renseigne que le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s’élève à 12,5% dans la région du Sahel. Ce taux est plus élevé dans la province du Soum (15,8 %) que dans les autres. Le Yagha est la province qui détient le plus faible taux d’alphabétisation (9,8%) de la région.

Considérant le milieu de résidence, il apparaît que le milieu urbain est plus favorisé en alphabétisation que le milieu rural (35,4% en milieu urbain contre 8,7% en milieu rural). Les résultats par sexe indiquent un niveau plus élevé d’alphabétisation pour les hommes que pour les femmes (15,8% pour les hommes contre 9,2% pour les femmes).

Tableau 4.1: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Oudalan	36,3	27,4	32,3	14,1	8,5	11,6	15,7	9,8	13,1
Séno	53,7	42,2	47,9	8,8	4,3	6,5	14,3	8,8	11,5
Soum	31,3	18,2	24,3	17,2	8,1	12,5	21,1	11,0	15,8
Yagha	47,4	34,5	41,3	8,9	4,1	6,6	12,6	6,8	9,8
SAHEL	41,8	29,2	35,4	11,6	5,8	8,7	15,8	9,2	12,5

M=Masculin ; F=Féminin

L’analyse du taux d’alphabétisation par commune (tableau 4.2) permet de s’apercevoir que les communes urbaines enregistrent les meilleurs taux de la région (plus de 15%). La commune de Djibo tient le record avec 20,2% de taux d’alphabétisation. Elle est suivie respectivement par les communes de Pobe-Mengao (18,2%), de Gorom-Gorom (16,4%), de Sebba (16,2%) et de Dori (15,6%).

Kelbo est la meilleure des communes rurales avec un taux d’alphabétisation de l’ordre de 14,7%. Une dizaine des communes rurales enregistrent des taux d’alphabétisation inférieurs à 10%. Les taux d’alphabétisation à Oursi et à Nassoumbou sont les plus faibles de la région du sahel : 4,9%. L’analyse suivant le sexe fait constater que les femmes sont les moins alphabétisées dans toutes les provinces, comparativement aux hommes.

Tableau 4.2 : Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Déou	16,1	9,4	13,1
Gorom-gorom	19,0	12,9	16,4
Markoye	12,7	8,1	10,4
Oursi	6,8	2,9	4,9
Tin-Akoff	8,6	5,1	6,8
OU DALAN	15,7	9,8	13,1
Bani	9,4	5,0	7,2
Dori	18,7	12,7	15,6
Falagountou	14,0	8,5	11,1
Gorgadji	16,7	9,0	12,7
Sampelga	6,9	3,3	5,1
Seytenga	8,9	3,8	6,3

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
SENO	14,3	8,8	11,5
Arbinda	20,4	8,2	13,7
Baraboule	15,2	6,8	11,0
Diguel	14,2	3,7	8,9
Djibo	25,7	15,1	20,2
Kelbo	19,5	10,8	14,7
Nassoumbou	6,4	3,4	4,9
Pobé-mengao	24,2	12,3	18,2
Tongomayel	15,9	8,5	12,2
SOUM	21,1	11,0	15,8
Sebba	19,8	12,3	16,2
Solhan	9,5	5,3	7,4
Tankougounadié	9,2	3,8	6,5
Titabé	10,5	4,8	7,8
YAGHA	12,6	6,8	9,8
SAHEL	15,8	9,2	12,5

L'examen du tableau 4.3 renseigne que lorsque les langues d'alphabétisation sont des langues étrangères, les indicateurs sont meilleurs (au moins 10%) que lorsque l'alphabétisation se déroule en langues nationales (moins de 5%). Ce constat reste valable pour toutes les provinces du Sahel. La même tendance est observée dans l'analyse selon le sexe : les hommes tout comme les femmes préfèrent une alphabétisation en langue étrangère qu'en langue nationale.

Tableau 4.3 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Oudalan	5,8	3,4	4,7	15,0	9,3	12,5	15,7	9,8	13,1
Séno	3,6	2,4	3,0	13,4	8,0	10,6	14,3	8,8	11,5
Soum	6,7	3,7	5,1	19,9	9,8	14,7	21,1	11,0	15,8
Yagha	6,3	3,6	5,0	11,2	5,6	8,5	12,6	6,8	9,8
SAHEL	5,1	3,0	4,1	14,8	8,3	11,6	15,8	9,2	12,5

M=Masculin ; F=Féminin

Suivant les groupes d'âge spécifiques, le taux d'alphabétisation est plus élevé dans le groupe d'âge 15-24 ans (18,1%) comparativement aux autres groupes d'âges. En effet, le taux d'alphabétisation baisse au fur et à mesure que l'âge augmente. Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 4.4).

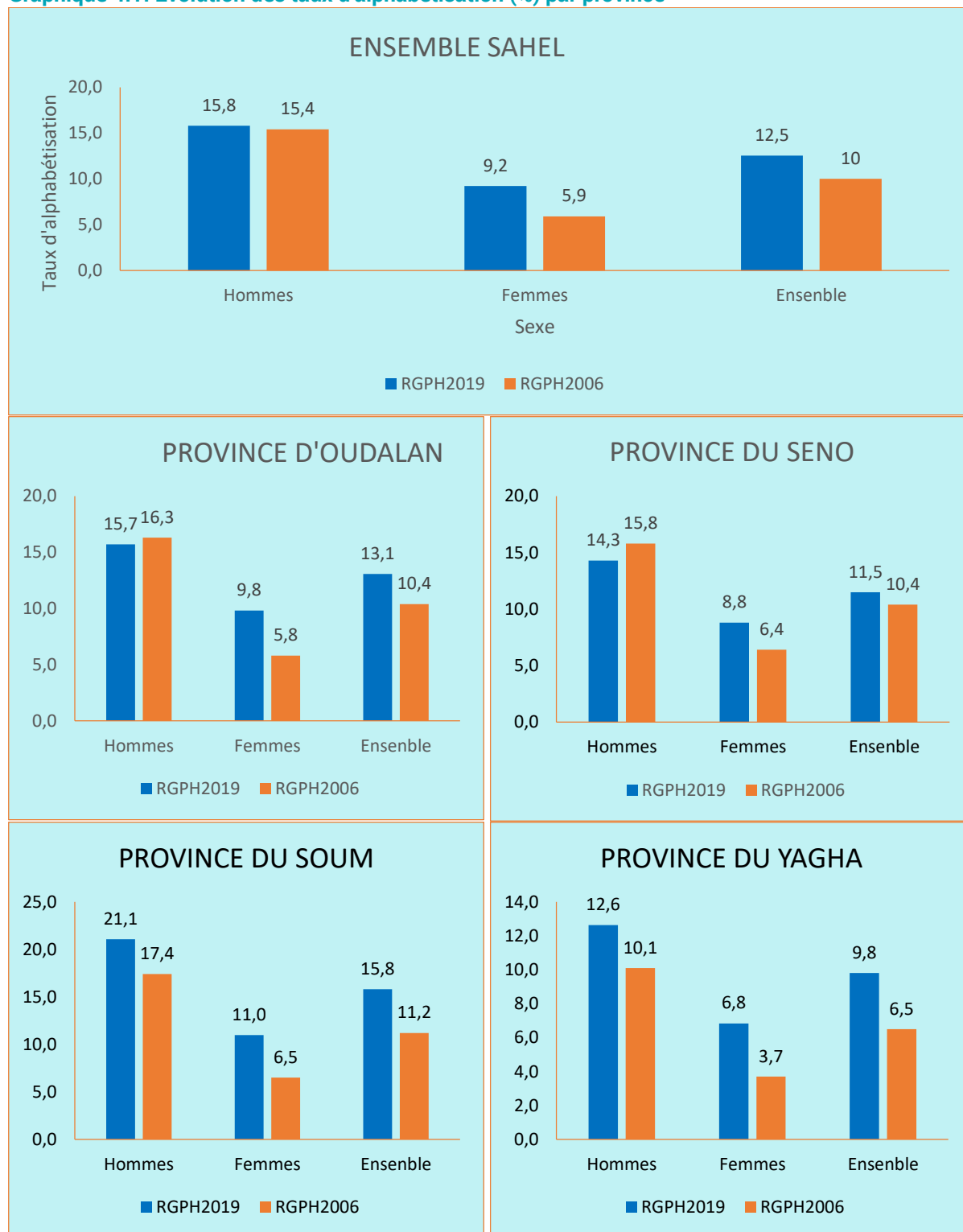
Tableau 4.4 : Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique

Province	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Oudalan	24,1	15,5	19,6	19,6	12,5	16,1	16,3	10,1	13,5	12,6	6,4	10
Séno	19,1	13,5	16,1	17,5	11,5	14,3	14,9	9,2	11,9	11,9	6	8,9
Soum	29	18,7	23,5	25,1	14,3	19,3	21,6	11,4	16,3	16,7	6,2	11,4
Yagha	17,5	10,4	13,7	15	8,4	11,7	13	7	10	10,1	4,4	7,4
SAHEL	22	14,6	18,1	19,2	11,9	15,4	16,3	9,5	12,9	12,8	5,9	9,5

M=Masculin ; F=Féminin

Le taux d'alphabétisation a connu une augmentation entre 2006 et 2019 en passant de 10,0% en 2006 à 12,5% en 2019 dans la région. Cette évolution s'observe dans toutes les provinces de la région et quel que soit le sexe considéré (graphique 4.1).

Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province



4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction laisse observer une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la région, 86,2% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 9,0% ont le niveau primaire.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence et le sexe (tableau 4.5) met en évidence un désavantage du milieu rural par rapport au milieu urbain et des femmes par rapport aux hommes. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (89,7%) qu'en milieu urbain (64,0%) et chez les femmes (87,8%) que chez les hommes (84,6%).

La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau primaire s'élève à 9,0% pour l'ensemble de la région et à 18,5% et 7,4% respectivement en milieu urbain et en milieu rural. La proportion des personnes de niveau supérieur est globalement très faible (0,3%) dans la région du Sahel. Ces résidents de niveau d'instruction supérieur sont constitués essentiellement d'hommes du milieu urbain (2,5%).

Tableau 4.5 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	60,6	67,3	64,0	88,3	91,2	89,7	84,6	87,8	86,2
Primaire	19,0	18,0	18,5	8,2	6,7	7,4	9,6	8,3	9,0
Post-primaire	11,3	10,2	10,7	2,6	1,7	2,2	3,8	2,9	3,3
Secondaire	6,6	3,8	5,2	0,7	0,3	0,5	1,5	0,8	1,2
Supérieur	2,5	0,7	1,6	0,2	0,1	0,2	0,5	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes tendances et inégalités que celui des 3 ans ou plus. En effet, on note une prépondérance numérique des personnes sans niveau d'instruction et un plus faible accès à l'instruction en milieu rural (88,3%) qu'en milieu urbain (59,6%) et chez les femmes (86,2%) que chez les hommes (82,4%) (tableau 4.6).

Tableau 4.6 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	55,7	63,5	59,6	86,6	90,0	88,3	82,4	86,2	84,3
Primaire	21,1	20,0	20,6	9,3	7,6	8,4	10,9	9,4	10,1
Post-primaire	12,8	11,5	12,1	3,0	1,9	2,5	4,3	3,3	3,8
Secondaire	7,6	4,3	5,9	0,8	0,4	0,6	1,8	0,9	1,3
Supérieur	2,8	0,8	1,8	0,3	0,1	0,2	0,6	0,2	0,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Dans la région du Sahel, le taux d'instruction des résidents de 10 ans ou plus (15,4%) est plus élevé

que dans les autres catégories. En effet, ce taux d'instruction est 12,5% chez les individus de 15 ans ou plus et chute à 8,2% chez ceux de 25 ans ou plus. Sont considérés comme instruit les personnes ayant au moins le niveau primaire.

L'analyse comparative entre les provinces de la région montre que le Soum est la province qui a la plus forte proportion de sa population résidente instruite, quel que soit le groupe d'âge considéré. Les taux d'instruction sont par ailleurs plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans toutes les provinces et quel que soit le groupe d'âge (tableau 4.7).

Tableau 4.7 : Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Oudalan	16,0	12,8	14,6	14,3	10,3	12,5	10,4	6,2	8,7
Séno	16,4	12,6	14,4	13,8	9,3	11,5	9,7	5,4	7,6
Soum	24,6	16,9	20,6	21,4	12,9	17,0	15,0	6,6	10,7
Yagha	13,2	9,2	11,3	11,1	6,6	8,9	7,1	3,0	5,2
SAHEL	17,6	13,2	15,4	15,1	9,9	12,5	10,6	5,5	8,2

M=Masculin ; F=Féminin

Chez les jeunes de 15-24 ans, le taux d'instruction est de 20,5%, avec un niveau plus élevé chez les hommes (24,4%) que chez les femmes (17,1%). Le taux d'instruction est de 16,7% et 13,1% respectivement chez les jeunes de 15-35 ans et chez les personnes de 15-64 ans. Les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d'accès à l'instruction quelle que soit la province considérée (tableau 4.8).

Tableau 4.8 : Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Oudalan	24,7	17,1	20,7	19,8	13,6	16,8	15,0	10,6	13,0
Séno	21,8	15,7	18,5	18,5	12,8	15,5	14,5	9,7	12,0
Soum	33,2	23,1	27,7	27,7	17,3	22,1	22,3	13,4	17,6
Yagha	18,6	11,7	14,9	15,1	8,9	11,9	11,6	6,8	9,3
SAHEL	24,4	17,1	20,5	20,3	13,4	16,7	15,8	10,3	13,1

M=Masculin ; F=Féminin

L'analyse du taux d'instruction par commune (tableau 4.9) montre des disparités énormes entre les différentes communes de la province du Sahel. En effet, pendant que Djibo, Pobe-Mengao et Falagountou ont plus de 20% de taux d'instruction, dans les 9 autres communes cet indicateur chute à moins de 10% et le taux régional s'établit à 15,7%. C'est la commune de Oursi qui enregistre le plus faible taux d'instruction (5,3%).

La comparaison des indicateurs selon le sexe indique que les mêmes disparités observées au niveau région restent d'actualité dans les communes : quelle que soit la commune, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.9).

Tableau 4.9 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Déou	12,6	10,0	11,4
Gorom-Gorom	19,1	16,8	18,1
Markoye	18,4	15,4	16,9
Oursi	6,4	4,1	5,3
Tin-Akoff	8,5	5,3	7,0
OUDALAN	16,2	13,5	15,0
Bani	11,8	9,5	10,6
Dori	20,9	17,4	19,1
Falagountou	21,3	19,0	20,1
Gorgadji	16,1	9,9	12,9
Sampelga	10,0	8,4	9,2
Seytenga	10,0	6,8	8,4
SENO	16,6	13,5	15,0
Arbinda	15,7	9,9	12,6
Baraboule	21,4	14,5	17,9
Diguel	12,9	7,2	10,0
Djibo	31,8	25,1	28,4
Kelbo	21,9	14,2	17,8
Nassoumbou	8,3	6,0	7,2
Pobé-Mengao	31,6	23,3	27,5
Tongomayel	16,3	10,9	13,7
SOUM	23,8	17,4	20,5
Sebba	19,6	14,8	17,3
Solhan	10,0	7,6	8,8
Tankougounadie	8,0	5,5	6,8
Titabé	11,4	7,9	9,7
YAGHA	12,7	9,3	11,0
SAHEL	17,6	13,8	15,7

4.3. SCOLARISATION

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire

L'analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)⁵ suivant le milieu de résidence et le sexe montre que 76,5% des enfants de la région du Sahel n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 45,9% en milieu urbain contre 81,3% en milieu rural et légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons quel que soit le milieu de résidence.

La déscolarisation concerne 12,8% des enfants de 6-16 ans résidant dans la région. Elle est plus forte en milieu urbain (21,4%) qu'en milieu rural (11,5%) mais touche de manière quasi-identique les garçons et les filles.

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 10,7% pour l'ensemble de la région et est au moins quatre fois plus élevé en milieu urbain (32,7%) qu'en milieu rural (7,2%). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, surtout en milieu rural (tableau 4.10).

Tableau 4.10 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	45,6	46,3	45,9	80,5	82,2	81,3	76,0	77,1	76,5
Déscolarisé	21,5	21,3	21,4	12,1	10,8	11,5	13,3	12,3	12,8
Scolarisé	32,9	32,4	32,7	7,4	7,0	7,2	10,7	10,6	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

Les statuts scolaires des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) présentés par commune montre que la proportion des enfants jamais scolarisés est très élevée dans toutes les communes (plus de 50%) de la région du Sahel. Elle culmine à plus de 80% dans 13 communes dont la commune de Oursi qui enregistre la plus forte proportion d'enfants de 6-16 ans jamais scolarisés (92,1%). C'est dans la commune de Pobé-Mengao que les parents scolarisent le plus leurs enfants, mais la déscolarisation est importante dans cette commune (24,0%).

La commune de Dori, chef-lieu de la région du Sahel n'est pas le meilleur exemple en matière de scolarisation. En effet, avec une proportion de scolarisés de 17,4%, elle vient en 4e position après Falagountou (22,9%), Djibo (21,0%) et Pobé-Mengao (19,6%). Le niveau de scolarisation est assez préoccupant dans les communes de Oursi, Tankougounadié et Arbinda qui n'atteignent même pas le seuil de 1% de leurs enfants de 6-16 ans scolarisés (tableau 4.11). Les données de la commune de Diguel relatives à la scolarisation se rapportent à des effectifs très faibles et de ce fait ne permettent pas une analyse fiable des proportions qui en résultent.

⁵ Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

Tableau 4.11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			Total
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	
Déou	82,0	9,9	8,1	100,0
Gorom-Gorom	70,9	18,2	10,9	100,0
Markoye	68,9	22,9	8,2	100,0
Oursi	92,1	7,6	0,3	100,0
Tin-Akoff	89,6	9,4	1,0	100,0
UDALAN	75,6	16,5	7,9	100,0
Bani	81,1	7,5	11,4	100,0
Dori	73,5	9,1	17,4	100,0
Falagountou	64,7	12,4	22,9	100,0
Gorgadji	83,5	11,1	5,4	100,0
Sampelga	82,1	9,2	8,7	100,0
Seytenga	86,6	7,1	6,3	100,0
SENO	77,3	9,0	13,7	100,0
Arbinda	85,3	13,9	0,8	100,0
Baraboule	77,3	21,4	1,3	100,0
Diguel	-	-	-	-
Djibo	59,3	19,7	21,0	100,0
Kelbo	75,3	22,3	2,4	100,0
Nassoumbou	89,2	9,5	1,3	100,0
Pobé-Mengao	56,4	24,0	19,6	100,0
Tongomayel	79,6	16,7	3,7	100,0
SOUM	71,2	18,3	10,5	100,0
Sebba	76,0	18,0	6,0	100,0
Solhan	86,6	12,1	1,3	100,0
Tankougounadie	89,5	10,0	0,5	100,0
Titabé	84,9	9,4	5,7	100,0
YAGHA	83,9	12,5	3,6	100,0
SAHEL	76,5	12,8	10,7	100,0

4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Dans l'ensemble des communes de la région, on note un faible développement de l'enseignement préscolaire (2,0%). En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire varie de 0% à un maximum de 3,4% et c'est la commune de Dori qui enregistre le plus fort niveau de préscolarisation.

L'enseignement primaire est le plus développé, avec des proportions qui évoluent de 41,4% (Gorom-Gorom) à 84,4% (Nassoumbou). A partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le système éducatif pour atteindre des niveaux très faibles au supérieur et ce dans toutes les communes de la région (tableau 4.12).

Tableau 4.12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint						Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	ND	
Déou	0,8	69,8	17,1	9,8	2,5	0,0	100,0
Gorom-Gorom	1,0	41,4	31,9	18,3	7,3	0,1	100,0
Markoye	0,4	66,2	21,8	8,4	3,2	0,0	100,0
Oursi	3,2	54,8	35,5	6,5	0,0	0,0	100,0
Tin-Akoff	0,0	51,5	42,4	6,1	0,0	0,0	100,0
UDALAN	0,9	48,7	28,8	15,5	6,0	0,1	100,0
Bani	0,1	83,3	13,5	2,7	0,4	0,0	100,0
Dori	3,4	61,4	22,0	10,0	3,2	0,0	100,0
Falagountou	1,0	77,7	19,4	1,6	0,3	0,0	100,0
Gorgadji	1,1	63,3	21,3	6,5	2,5	5,3	100,0
Sampelga	0,2	80,2	15,7	3,5	0,4	0,0	100,0
Seytenga	0,6	76,0	19,1	3,3	1,0	0,0	100,0
SENO	2,2	68,2	20,0	7,1	2,2	0,3	100,0
Arbinda	0,0	64,7	27,6	6,1	1,6	0,0	100,0
Baraboule	0,0	70,5	20,1	8,1	1,3	0,0	100,0
Diguel	-	-	-	-	-	-	-
Djibo	2,1	68,6	20,9	7,1	1,3	0,0	100,0
Kelbo	1,1	65,8	21,4	10,1	1,6	0,0	100,0
Nassoumbou	0,0	84,4	12,5	3,1	0,0	0,0	100,0
Pobé-Mengao	2,9	67,7	20,1	7,5	1,8	0,0	100,0
Tongomayel	0,5	54,3	30,8	13,6	0,8	0,0	100,0
SOUN	2,0	67,7	21,4	7,5	1,4	0,0	100,0
Sebba	3,1	47,0	33,0	14,8	2,0	0,1	100,0
Solhan	0,0	62,8	24,1	11,1	2,0	0,0	100,0
Tankougounadie	0,0	78,1	20,5	0,0	1,4	0,0	100,0
Titabé	0,2	76,7	18,5	3,8	0,8	0,0	100,0
YAGHA	1,6	60,7	26,3	9,8	1,6	0,0	100,0
SAHEL	2,0	65,5	21,7	8,3	2,4	0,1	100,0

CONCLUSION

Des informations collectées lors du 5^e RGPH, il ressort que dans la région du Sahel, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 12,5%. Aussi, pour l'ensemble de la région, 86,2% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction, 9,0% ont le niveau primaire et seulement 0,3% des résidents de la région, âgés de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur. Par ailleurs, parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 76,5% des enfants de la région du Sahel n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 45,9% en milieu urbain contre 81,3% en milieu rural. Le niveau de préscolarisation est assez faible au Sahel (2,0%). Des efforts sont donc attendus dans le domaine de l'éducation pour relever le niveau des indicateurs

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes, le 5^e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désigne la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Est divorcé ou séparé

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est *séparée* de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "**séparés**" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

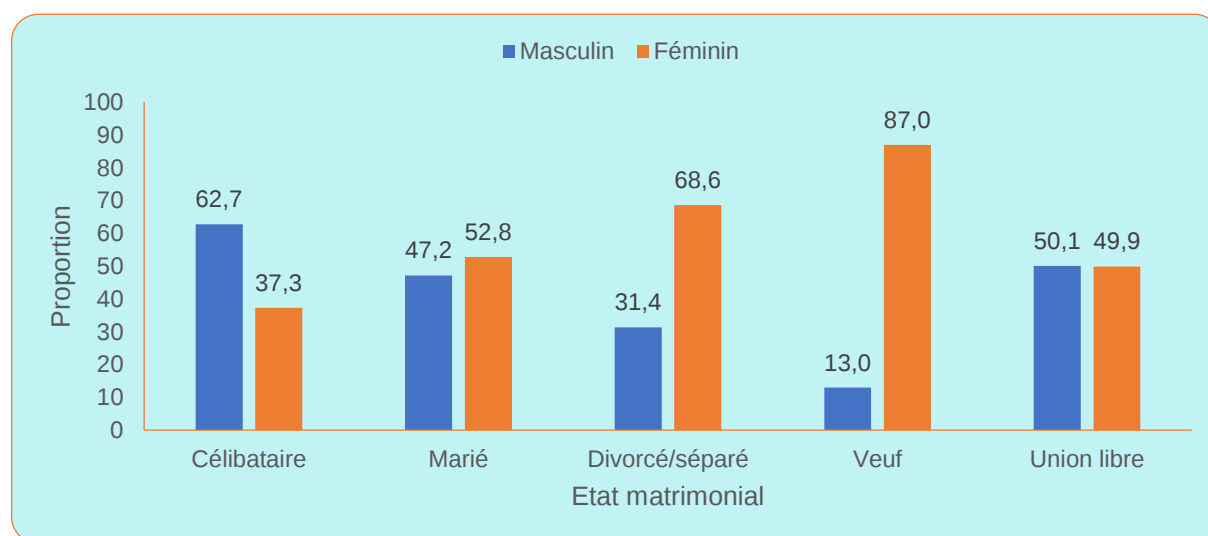
La répartition de la population de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial de la région du Sahel (tableau 5.1) indique que 28,9% de la population est célibataire. Il ressort des résultats que 66,1% de cette même population est marié pendant que 0,3% sont en union libre (c'est-à-dire en union sans aucune célébration civile, religieuse ou coutumière). La proportion des divorcés et des séparés atteint 1,2% des résidents de 12 ans ou plus et celle des personnes en situation de veuvage est de 3,5%. Le célibat se rencontre plus chez les hommes que chez les femmes dans cette région du Sahel. Le différentiel des mariés entre les sexes et en faveur des femmes (62,0% pour les hommes et 70,3% pour les femmes) témoigne de la prégnance de la polygamie dans la région. Les ruptures d'union sont très faibles de manière générale (moins de 1%) ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage. Le veuvage est cependant plus vécu par les femmes que les hommes et cette situation découle probablement du fait de la polygamie d'une part et de l'espérance de vie plus élevé chez la femme. A ces raisons, on pourrait adjoindre le fait que généralement l'homme est plus âgé que son épouse. Aussi, dans une certaine mesure, la situation sécuritaire pourrait expliquer en partie la prédominance du veuvage chez les femmes.

Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	36,1	21,7	28,9
Marié	62,0	70,3	66,1
Divorcé/séparé	0,7	1,6	1,2
Veuf (ve)	0,9	6,1	3,5
Union libre	0,3	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

Au regard du graphique 5.1, la proportion des femmes est plus importante que celle des hommes dans les catégories mariés, veufs et divorcé ou séparé. C'est seulement dans le célibat que les hommes sont prédominants.

Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)



5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

L'examen de la distribution de la population âgée de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence permet d'appréhender des variations de comportement face à la nuptialité entre les résidents du milieu rural et ceux du milieu urbain (tableau 5.2). Les données montrent que la proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (37,4%) qu'en milieu rural (27,5%) tandis que les mariés sont plus fréquents en milieu rural (67,6%) qu'en zone urbaine (57,1%). Les fréquences de divorcés ou séparés et de veufs en milieu rural sont proches de celles du milieu urbain, ce qui signifie que ces statuts matrimoniaux se répartissent de façon indifférenciée entre les milieux de résidence.

Cependant, les unions libres se rencontrent plus en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu rural, les unions sont généralement scellées coutumièrement, religieusement et/ou à l'état civil. Subséquemment, les unions libres y sont plus rares (0,3%) que dans les villes (0,6%).

Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	37,4	27,5	28,9
Marié	57,1	67,6	66,1
Divorcé/séparé	1,2	1,2	1,2
Veuf	3,7	3,4	3,5
Union libre	0,6	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est également influencé par l'âge. Ainsi, de manière générale, le célibat est plus constaté au sein des jeunes, le mariage et les unions libres plus représentés dans la population adulte. La situation dans la région du Sahel ne déroge pas à cette tendance générale. En effet, comme l'indique le tableau 5.3, la proportion des célibataires, plus élevée entre 12 et 14 ans (94,9%)

s'amenuise au fil du temps pour chuter à 2,4% à 60 ans ou plus. Cette logique s'observe quel que soit le sexe considéré.

La tendance inverse est observée quand il s'agit de l'entrée en union : de 4,7% entre 12 et 14 ans, les proportions croissent rapidement pour atteindre 71,1% à 60 ans ou plus. Les ruptures d'union suite à la perte du conjoint augmentent également avec l'âge. Cette augmentation de la proportion des veufs connaît une accélération à partir de 50 ans.

Les unions libres connaissent une augmentation entre 12 ans et 39 ans avant d'amorcer une légère baisse jusqu'à 59 ans.

Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

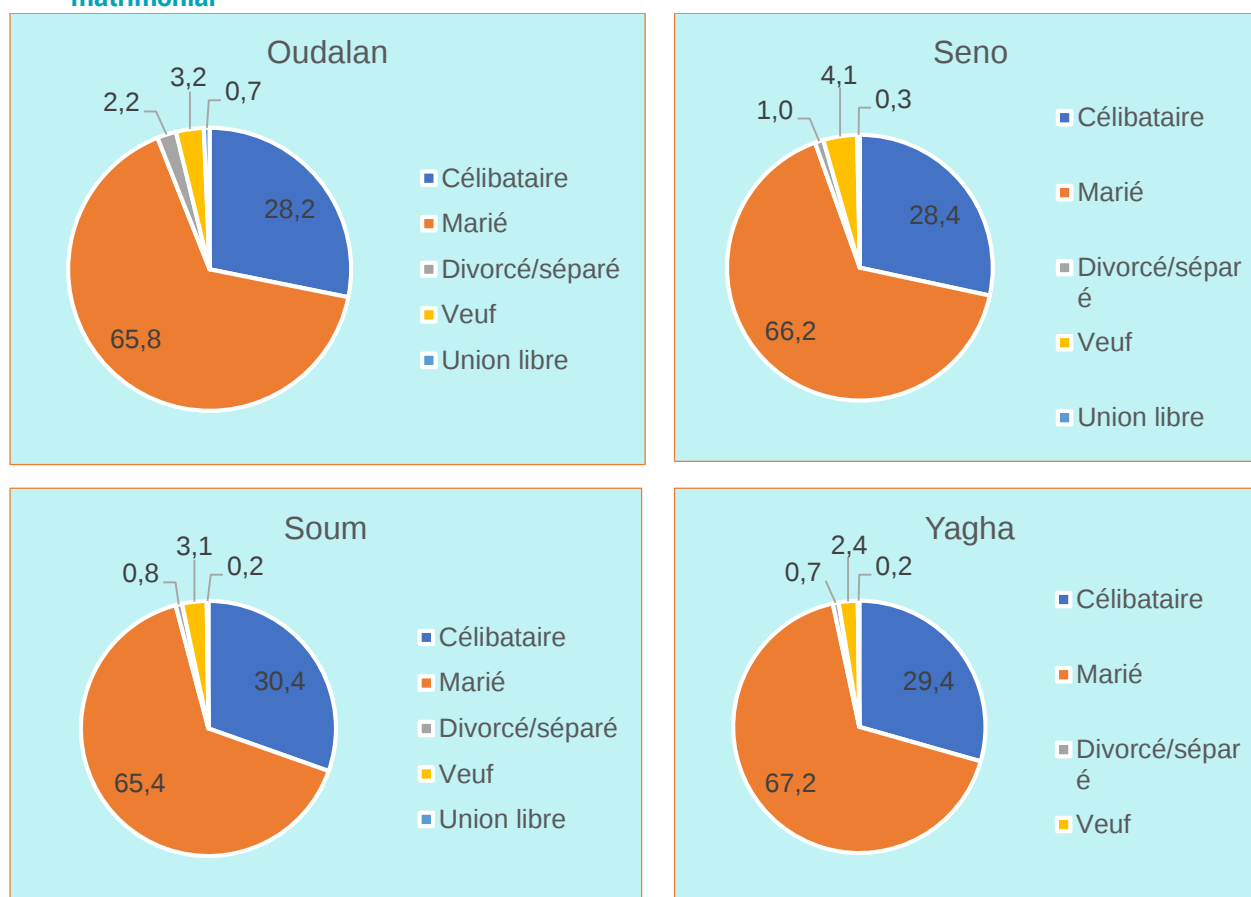
Groupe d'âge (ans)	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e) Masculin	Veuf/Veuve	Union libre	Total
12-14	98,2	1,4	0,0	0,0	0,4	100,00
15-19	92,3	7,1	0,2	0,0	0,4	100,0
20-24	49,0	49,9	0,6	0,1	0,4	100,0
25-29	18,6	79,5	1,1	0,3	0,5	100,0
30-34	8,3	89,3	1,3	0,6	0,5	100,0
35-39	4,5	93,3	1,4	0,5	0,3	100,0
40-44	2,5	95,5	0,9	0,9	0,2	100,0
45-49	2,0	95,9	0,9	1,0	0,2	100,0
50-54	1,5	95,8	0,8	1,8	0,1	100,0
55-59	1,3	95,4	0,8	2,3	0,2	100,0
60 ou +	1,9	91,7	0,7	5,5	0,2	100,0
Ensemble	36,1	62,0	0,7	0,9	0,3	100,0
Féminin						
12-14	91,4	8,0	0,1	0,1	0,4	100,0
15-19	40,6	58,2	0,8	0,1	0,3	100,0
20-24	13,8	83,6	1,7	0,5	0,4	100,0
25-29	6,7	90,3	1,8	0,9	0,3	100,0
30-34	4,1	91,4	2,3	1,9	0,3	100,0
35-39	2,9	91,5	2,2	3,1	0,3	100,0
40-44	2,1	88,4	2,5	6,8	0,2	100,0
45-49	1,6	85,4	2,5	10,2	0,3	100,0
50-54	2,0	76,5	2,6	18,5	0,4	100,0
55-59	2,3	69,8	2,2	25,4	0,3	100,0
60 ou +	3,2	43,4	1,7	51,1	0,6	100,0
Ensemble	21,7	70,3	1,6	6,1	0,3	100,0
Ensemble						
12-14	94,9	4,7	0,1	0,0	0,3	100,0
15-19	64,6	34,5	0,5	0,1	0,3	100,0
20-24	30,2	67,9	1,2	0,3	0,4	100,0
25-29	12,5	85,0	1,5	0,6	0,4	100,0
30-34	6,2	90,4	1,8	1,2	0,4	100,0
35-39	3,7	92,4	1,8	1,8	0,3	100,0
40-44	2,3	92,1	1,6	3,7	0,3	100,0
45-49	1,8	91,0	1,7	5,3	0,2	100,0
50-54	1,7	87,0	1,6	9,4	0,3	100,0
55-59	1,7	84,2	1,4	12,5	0,2	100,0
60 ou +	2,4	71,1	1,1	25,0	0,4	100,0
Ensemble	28,9	66,1	1,2	3,5	0,3	100,0

5.1.4. Etat matrimonial et province

L'analyse du graphique 5.2 renseigne que la situation matrimoniale des résidents de 12 ans ou plus dans les différentes provinces présentent beaucoup de similitudes. Les mariés représentent plus de 65% dans toutes les provinces de la région. Aussi, les célibataires sont dans des proportions quasiment similaires dans les quatre provinces et celles-ci avoisinent les 30%. Les résidents qui vivent dans des unions libres sont aussi représentés dans des proportions similaires dans l'ensemble des provinces.

Cependant, quelques disparités notables existent. Pour ce qui concerne les divorcés ou séparés, la province de l'Oudalan se démarque avec une proportion qui double celle enregistrée par les autres provinces. En effet, pendant que la proportion des divorcés/ séparés est de 0,7% au Yagha, 0,8% au Soum et 1,0% au Séno, elle atteint 2,2% dans l'Oudalan. Quant à la situation de veuvage, la province du Séno est celle où se rencontre plus fréquemment les veufs/veuves que dans les autres provinces. Ils y sont 4,1% de la population alors que dans les autres provinces, les proportions sont bien moindres : 3,2% dans l'Oudalan, 3,1% dans le Soum et 2,4% dans le Yagha.

Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial



La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau provincial (tableau 5.4) est similaire à celle de la région. En effet, dans toutes les provinces du Sahel, il y a plus d'hommes célibataires que de femmes. Par contre, la proportion des femmes mariées est plus élevée que celle des hommes mariés quelle que soit la province analysée. Cette tendance s'observe également au niveau des ruptures d'unions.

Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
OUDALAN	Homme	32,7	63,6	1,7	1,3	0,7	100,0
	Femme	22,6	68,6	2,8	5,4	0,6	100,0
	Ensemble	28,1	65,8	2,2	3,2	0,7	100,0
SENO	Homme	36,2	62,1	0,5	0,9	0,3	100,0
	Femme	20,8	70,0	1,6	7,2	0,4	100,0
	Ensemble	28,4	66,2	1,0	4,1	0,3	100,0
SOUM	Homme	38,5	60,0	0,6	0,7	0,2	100,0
	Femme	22,9	70,5	1,1	5,3	0,2	100,0
	Ensemble	30,4	65,5	0,8	3,1	0,2	100,0
YAGHA	Homme	37,0	62,1	0,3	0,5	0,1	100,0
	Femme	21,5	72,6	1,2	4,4	0,3	100,0
	Ensemble	29,4	67,2	0,8	2,4	0,2	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

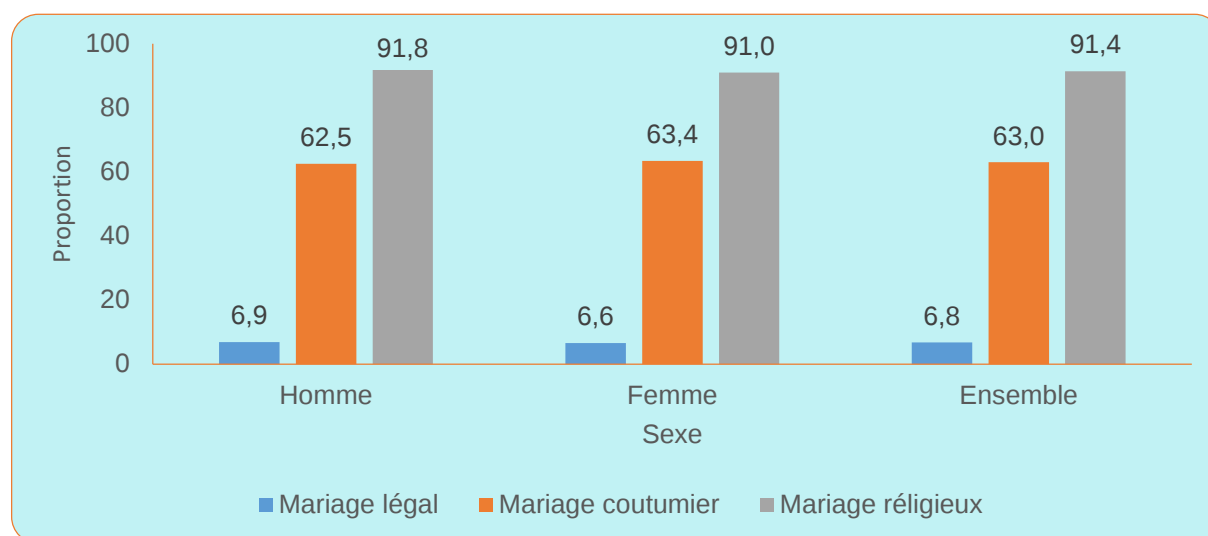
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la région est le mariage religieux qui a été célébré par 91,4% des personnes mariées. Le mariage coutumier qui a concerné 63,0% des personnes mariées se hisse au deuxième rang dans la région. Le mariage légal quant à lui ne concerne que 6,8% des mariés (cf. graphique 5.3). Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Et le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage religieux et coutumier constaté au sein de la population des mariés.

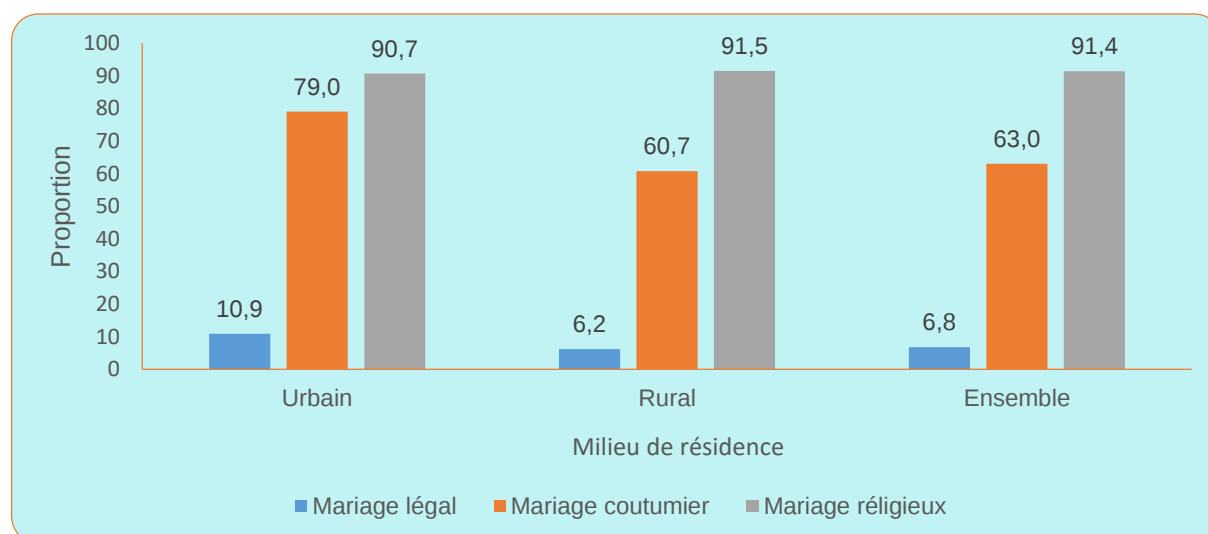
La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée pour l'ensemble.

Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'examen des types de mariages selon le milieu de résidence indique que le mariage religieux est célébré pratiquement dans les mêmes proportions en milieu rural et en milieu urbain (respectivement 91,5% et 90,7%). Le mariage coutumier et le mariage légal sont plus célébrés en milieu urbain qu'en milieu rural (graphique 5.4).

Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée. Dans la région du Sahel, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 23,5 ans alors qu'il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays (INSD, 2022). Cet âge a baissé de 0,7 ans par rapport à 2006 où il était de 24,2 ans. Aussi, à 22,7 ans, la moitié des hommes célibataires de la région ont contracté un mariage. Comparé à 2006, cet âge médian a augmenté de 2,2 points (20,5 ans en 2006). En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Tout comme en 2006, le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 1,3% (tableau 5.5).

Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)(\infty)$
15	1000	272	272,0
20	728	411	564,6
25	317	199	627,8
30	118	59	500,0
35	59	26	440,7
40	33	12	363,6
45	21	4	190,5
50	17	4	235,3
55	13		
Age moyen	23,5 ans		
Age médian	22,7 ans		
Célibat définitif	1,3 %		

La nuptialité des femmes de la région est plutôt précoce (cf. tableau 5.6). En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 17,8 ans (contre 17,5 ans en 2006) et la moitié des femmes se marient avant 17,3 ans (contre 16,0 ans en 2006). La comparaison avec 2006 indique un léger recul de l'âge au premier mariage chez les filles mais le phénomène reste précoce dans la région du Sahel. Par ailleurs, les femmes contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 44 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 45 ans avec une proportion de 1,8%. Cela dénote d'une forte intensité de la nuptialité chez les femmes à l'instar des hommes.

Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)(\infty)$
12	1000	251	251,0
15	749	515	687,6
20	234	146	623,9
25	88	38	431,8
30	50	16	320,0
35	34	10	294,1
40	24	6	250,0
45	18		
Age moyen	17,8 ans		
Age médian	17,3 ans		
Célibat définitif	1,8 %		

CONCLUSION

En somme, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la région du Sahel indique que les célibataires représentent 28,9% de la population de 12 ans ou plus et 66,1% de la population est constitué de personnes mariées. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage religieux (91,4%) suivi du mariage coutumier (63,0%).

En ce qui concerne la nuptialité, il ressort une forte intensité du phénomène, quel que soit le sexe (1,3% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 1,8% de femmes célibataires définitifs à 45 ans). On note aussi une précocité du phénomène chez les femmes malgré le recul de l'âge moyen au premier mariage (17,8 ans) par rapport à 2006 (17,5 ans)

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activités, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du 5^e RGPH du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est celle âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main-d'œuvre (ou population active)

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main-d'œuvre

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi

durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio emploi-population

Le ratio emploi-population est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion

importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera fait une présentation analytique d'ensemble, par province et par commune de la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe). Dans la région du Sahel, les individus occupés représentent 22,8% contre 4,7% pour les chômeurs et près de $\frac{3}{4}$ de la population résidente de 15 ans ou plus (72,5%) est en dehors de la main-d'œuvre. Une politique efficace de mobilisation de cette dernière catégorie de la population permettra à la région de mieux affronter les défis du développement économique.

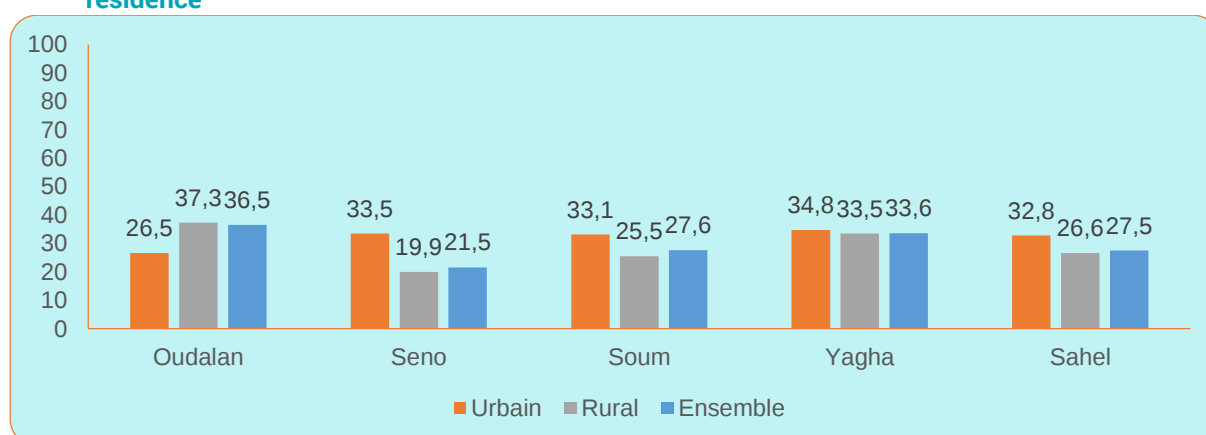
Une analyse par province montre que c'est dans l'Oudalan que la proportion des personnes occupées dans la population en âge de travailler est la plus importante. Environ 1/3 de la population de 15 ans ou plus (32,5%) est occupée par une activité économique. La province du Yagha est la deuxième de la région avec 30,2% de sa population de 15 ans ou plus qui travaille. En matière de chômage, c'est la province du Soum qui est la plus impactée de la région. La proportion des chômeurs y est de 8,7% alors qu'il est en dessous de 5% dans les autres provinces de la région. Le Séno est la province la plus pourvue en population hors main d'œuvre (78,5%) dans la région (tableau 6.1).

Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Oudalan	32,5	4,1	63,5	100,0
Séno	18,1	3,4	78,5	100,0
Soum	18,9	8,7	72,4	100,0
Yagha	30,2	3,4	66,4	100,0
SAHEL	22,8	4,7	72,5	100,0

Dans la région du Sahel, le taux d'activité est de 27,5%, soit 32,8% en milieu urbain et 26,6% en milieu rural. Cela signifie que 27,5% de la population de 15 ans ou plus constitue une main d'œuvre disponible et que cette main-d'œuvre est plus représentée en milieu rural qu'en milieu urbain. L'analyse par province révèle que l'Oudalan est la plus nantie en main-d'œuvre dans la région (36,5%). Cette province est suivie par le Yagha avec une proportion de 33,6%. Les deux autres provinces ont moins de 30% de taux d'activité (graphique 6.1).

Graphique 6.1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



L'analyse comparée des taux d'activité de la population en âge de travailler par commune (tableau 6.2) renseigne que les communes de Solhan et de Deou, avec respectivement 43,5% et 41,7% sont les communes de la région les plus riches en main-d'œuvre. La commune de Sampelga enregistre le plus faible taux d'activité de la région (11,6%). De façon générale, le taux d'activité des hommes surpasse de loin celui des femmes.

Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Déou	53,4	27,1	41,7
Gorom-Gorom	44,4	29,9	38,3
Markoye	44,5	27,6	36,0
Oursi	37,7	21,8	30,2
Tin-Akoff	36,6	18,1	27,4
TOTAL OUDALAN	44,1	27,3	36,5
Bani	28,4	14,4	21,2
Dori	31,5	12,0	21,6
Falagountou	36,8	20,4	28,3
Gorgadji	34,5	21,2	27,6
Sampelga	17,0	6,1	11,6
Seytenga	24,7	11,1	17,9
TOTAL SENO	29,8	13,6	21,5
Arbinda	33,1	20,3	26,0
Baraboule	36,5	18,9	27,5
Diguel	32,8	23,7	28,2
Djibo	40,8	22,1	31,2
Kelbo	35,0	31,9	33,3
Nassoumbou	41,0	34,4	37,7
Pobé-Mengao	28,7	12,3	20,4
Tongomayel	25,5	11,3	18,5
TOTAL SOUM	35,4	20,5	27,6
Sebba	36,1	18,2	27,4
Solhan	48,7	38,1	43,5
Tankougounadié	40,4	24,5	32,5
Titabé	36,7	24,5	30,8
TOTAL YAGHA	40,4	26,5	33,6
TOTAL SAHEL	35,5	19,4	27,5

Au sein de la population en âge de travailler, les groupe d'âges les plus actifs sont ceux de 25 à 49 ans pour l'ensemble des deux sexes. Les taux d'activité y sont légèrement supérieurs à 30% pour l'ensemble. La comparaison entre les deux sexes montre des proportions au-dessus de 40% pour les hommes de ces groupes d'âges alors que chez les femmes, les taux d'activité s'établissent autour de 20%. Les générations les plus jeunes (15-19 ans) ainsi que les plus anciennes (65 ans ou plus) enregistrent les taux d'activité les plus faibles de la région (tableau 6.3).

Tableau 6.3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

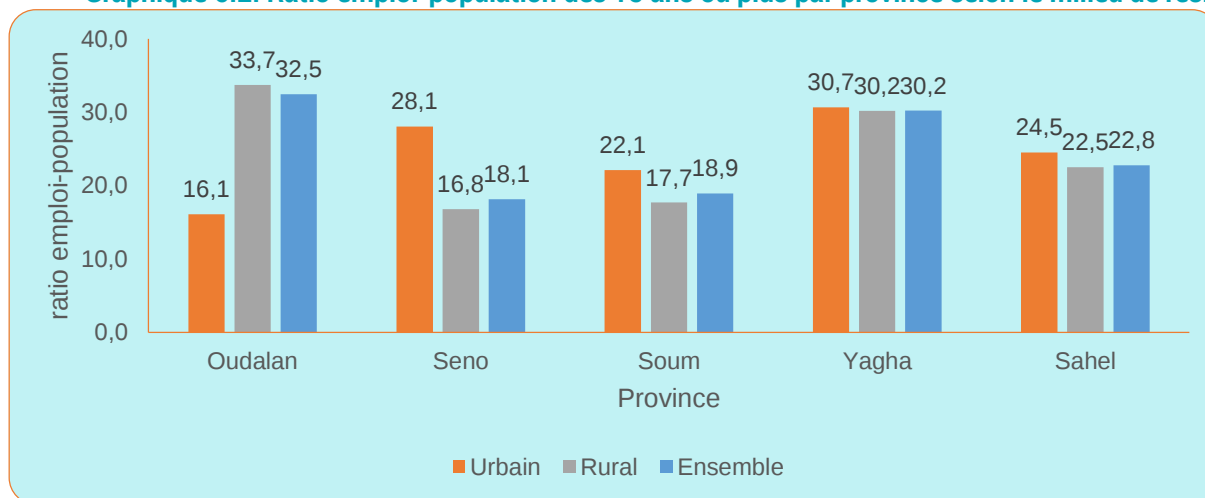
Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	23,7	17,5	20,4
20-24	33,3	20,3	26,4
25-29	40,7	22,0	31,1
30-34	42,6	22,8	32,8
35-39	43,2	22,1	33,1

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
40-44	41,3	20,6	31,5
45-49	41,1	19,5	31,0
50-54	38,8	17,4	29,0
55-59	36,1	15,2	27,0
60-64	31,9	11,8	23,3
65 ou +	23,5	8,1	16,9
Total	35,5	19,4	27,5

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région, on enregistre un ratio emploi-population de 22,8 %. A l'exception de l'Oudalan, le milieu urbain présente les ratios emploi-population les plus importants dans les provinces tout comme dans la région. Dans la région, 24,5% de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu urbain contre 22,5% en milieu rural. Il ressort également que la province de l'Oudalan a le ration emploi-population le plus élevé (32,5%) de la région (graphique 6.3).

Graphique 6.2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Une analyse des données par commune selon le sexe (tableau 6.4) montre que dans toutes les communes, le ratio emploi-population chez les hommes est plus important que chez les femmes. On note ainsi que, les hommes sont plus occupés (30,2%) que les femmes (15,3%) dans la région du Sahel. L'analyse des ratios emploi-population sans distinction de sexe révèle que la commune de Solhan détient le plus fort ratio emploi-population de la région (40,7%) et la commune de Sampelga est au dernier rang avec un ratio emploi-population de 7,9% (tableau 6.4).

Tableau 6.4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Déou	51,6	26,1	40,3
Gorom-Gorom	38,9	25,5	33,3
Markoye	39,7	23,0	31,4
Oursi	33,5	20,2	27,2
Tin-Akoff	36,2	17,9	27,1
TOTAL OUDALAN	39,5	23,8	32,5
Bani	24,0	11,5	17,6
Dori	27,8	9,6	18,5
Falagountou	32,6	18,1	25,0
Gorgadji	32,3	19,8	25,8
Sampelga	12,6	3,1	7,9
Seytenga	18,2	7,1	12,7
TOTAL SENO	25,7	10,9	18,1
Arbinda	25,9	13,9	19,3
Baraboule	28,1	16,6	22,3
Diguel	18,5	16,1	17,3
Djibo	29,7	11,3	20,2
Kelbo	13,1	7,1	9,8
Nassoumbou	33,6	32,1	32,8
Pobé-Mengao	21,5	8,4	14,8
Tongomayel	22,0	9,6	15,8
TOTAL SOUM	26,0	12,4	18,9
Sebba	29,3	14,5	22,1
Solhan	46,7	34,5	40,7
Tankougounadié	39,6	23,8	31,8
Titabé	32,8	21,6	27,3
TOTAL YAGHA	36,6	23,6	30,2
TOTAL SAHEL	30,2	15,3	22,8

Les ratios emploi-population demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. En effet, c'est dans les groupes d'âges 30-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans et 45-49 ans que les proportions des personnes occupées dans la population en âge de travailler sont les plus élevées. Elles y sont respectivement de 27,6%, 28,1%, 26,9% et 26,7% (tableau 6.5).

Tableau 6.5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	18,0	13,2	15,4
20-24	26,9	15,6	20,9
25-29	34,7	17,1	25,7
30-34	36,9	18,0	27,6
35-39	37,9	17,6	28,1
40-44	35,9	16,8	26,9
45-49	35,9	16,0	26,7
50-54	34,4	14,6	25,4
55-59	32,0	12,6	23,5
60-64	29,1	10,1	20,9
65 ou +	21,9	7,1	15,6
Total	30,2	15,3	22,8

L'examen du tableau 6.6 permet de s'apercevoir que la grande majorité de la main-d'œuvre occupée, soit 73,8%, exerce dans le secteur primaire suivi du secteur tertiaire (16,5%) et enfin du secteur secondaire (9,0%). Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur primaire traduit la prééminence des activités agro-sylvo-pastorales dans la région. Le secteur secondaire qui représente les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini est considérablement faible dans la région. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible dans la région. Le secteur tertiaire regroupant les activités de services est toujours moins développé dans la région (0,7%).

L'analyse de cette distribution entre les provinces montre que le secteur primaire occupe la majorité des travailleurs de chaque province. C'est dans le Yagha que la proportion des travailleurs du secteur primaire est la plus élevée (88,8%). La province du Soum est la province où la proportion des personnes occupées dans les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini est la plus importante (25,1%) par rapport aux autres provinces de la région. Le Soum est également en tête en terme de proportion de personnes employées dans le secteur secondaire (13,8%).

Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité

Province	Secteur d'activité				
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	Total
Oudalan	85,6	4,9	9,0	0,5	100,0
Séno	63,8	12,7	22,7	0,8	100,0
Soum	59,8	13,8	25,1	1,3	100,0
Yagha	88,8	3,5	7,6	0,1	100,0
SAHEL	73,8	9,0	16,5	0,7	100,0

Parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants représentent 52,0 %. Les personnes occupées en tant qu'aides familiaux représentent 37,6 % tandis que les salariés sont 7,5%. C'est dans le Séno que les salariés sont les plus représentés (12,7%), comparativement aux autres provinces de la région. Aussi, les aides-familiaux sont-ils moins fréquents au Séno (34,1%) que dans les autres provinces (tableau 6.7).

Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale

Province	Situation dans l'occupation				Total
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	
Oudalan	53,9	4,2	39,23	2,6	100,00
Séno	50,65	12,7	34,1	2,7	100,00
Soum	48,4	6,3	39,3	6,0	100,00
Yagha	55,56	3,6	40,0	0,8	100,00
SAHEL	52,0	7,5	37,6	2,9	100,00

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) demeure relativement élevé au Sahel (17,1% contre 7,1% au niveau national). Ce taux est, en toute évidence, moins élevé que le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle (population au chômage + main d'œuvre potentielle) qui est de 60,9% au Sahel.

L'analyse comparative entre les provinces indique une prédominance du taux de chômage (31,5%)

et du taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle (69,1%) dans le Soum par rapport aux autres provinces de Sahel. Une discrimination s'observe dans la répartition du chômage selon le milieu de résidence des populations. En effet, dans toutes les provinces du Sahel, le taux de chômage (BIT) reste plus élevé en milieu urbain qu'en zone rurale. Cependant, au niveau du taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle, le milieu rural est plus concerné que le milieu urbain dans toutes les provinces, à l'exception de l'Oudalan où ce taux est de 47,0% en milieu rural contre 71,4 en milieu urbain (tableau 6.8).

Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Oudalan	39,4	9,6	11,2	71,4	47,0	48,5
Séno	16,2	15,8	15,8	52,0	68,0	65,9
Soum	33,2	30,6	31,5	67,9	69,7	69,1
Yagha	11,8	9,8	10,0	37,5	52,7	51,6
SAHEL	25,1	15,5	17,1	60,4	60,9	60,9

Le tableau 6.9 permet d'appréhender le niveau des indicateurs de chômage dans les provinces et les communes du Sahel. Il en découle que le chômage touche plus les femmes (21,3 % pour le taux BIT et 69,1% pour le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle) que les hommes (14,9% pour le taux BIT et 54,9 % pour le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle). Ce résultat demeure valable dans l'ensemble de provinces et dans la plupart de leurs communes. C'est dans les communes de Nassoumbou, Diguel et Baraboulé que le chômage est beaucoup plus masculin que féminin.

La comparaison des taux de chômage entre les provinces permet d'identifier le Soum comme la province où le chômage sévit le plus. Le taux de chômage au sens du BIT y est de 31,5% et le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle culmine à 61,1%. Le Yagha est la province la moins concernée par le chômage au sens du BIT (10,0%). Le plus faible taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle s'enregistre dans la province de l'Oudalan (48,5%).

Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Déou	3,3	3,6	3,4	25,9	39,6	30,4
Gorom-Gorom	12,4	14,8	13,1	45,1	53,8	48,3
Markoye	10,7	16,5	12,9	46,4	58,2	51,4
Oursi	11,2	7,3	9,9	52,3	63,0	56,7
Tin-Akoff	0,9	1,0	0,9	46,4	61,3	52,4
TOTAL OUDALAN	10,4	12,7	11,2	44,4	55,3	48,5
Bani	15,3	20,6	17,2	62,9	74,5	67,8
Dori	11,9	20,6	14,4	56,9	77,0	65,0
Falagountou	11,4	11,4	11,4	48,6	53,5	50,6
Gorgadji	6,3	6,5	6,3	54,0	67,7	60,7
Sampelga	25,7	49,4	31,9	77,7	91,9	83,4
Seytenga	26,2	35,8	29,2	66,1	82,8	73,3
TOTAL SENO	13,9	19,8	15,8	59,3	75,0	65,9
Arbinda	21,8	31,5	25,9	63,7	77,3	70,7
Baraboule	22,9	12,3	19,2	57,7	65,3	61,0

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Diguel	43,6	32,3	38,8	70,7	66,6	68,9
Djibo	27,1	48,9	35,1	60,2	80,5	69,4
Kelbo	62,5	77,8	70,7	80,2	88,3	84,5
Nassoumbou	18,1	6,7	13,0	55,0	52,0	53,6
Pobé-Mengao	25,4	32,3	27,5	60,0	77,2	67,1
Tongomayel	13,9	15,5	14,4	64,8	76,2	69,2
TOTAL SOUM	26,5	39,4	31,5	62,3	77,1	69,1
Sebba	18,9	20,2	19,3	51,8	64,8	56,8
Solhan	4,2	9,6	6,5	33,3	42,5	37,5
Tankougounadié	2,0	2,6	2,2	44,4	57,1	49,9
Titabé	10,7	11,9	11,2	57,5	66,0	61,2
TOTAL YAGHA	9,3	11,2	10,0	47,4	57,2	51,6
TOTAL SAHEL	14,9	21,3	17,1	54,9	69,1	60,9

M=Masculin ; F=Féminin

La distribution par groupe d'âge du taux de chômage (tableau 6.10) montre que le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. On constate une baisse du taux de chômage en fonction des groupes d'âge. Cette situation pourrait s'expliquer par le temps d'exposition plus long des plus âgés dans la recherche d'un emploi. Les taux de chômage les moins élevés s'observent alors dans le groupe d'âge 65 ans ou plus (8,0% dans l'ensemble, 6,9% chez les hommes et 12,2% chez les femmes).

Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	24,0	24,8	24,4
20-24	19,2	23,1	20,8
25-29	14,8	22,2	17,5
30-34	13,4	20,8	15,9
35-39	12,4	20,2	14,9
40-44	13,1	18,5	14,7
45-49	12,6	17,8	14,1
50-54	11,3	15,7	12,5
55-59	11,4	17,0	12,7
60-64	8,9	14,2	10,0
65 ou +	6,9	12,2	8,0
Total	14,9	21,3	17,1

Le tableau 6.11 met en relation le niveau d'instruction et celui du chômage. Il en résulte que le chômage au sens du BIT est moins important chez les individus de niveau supérieur (6,6%). Le deuxième plus faible taux de chômage est enregistré pour les individus d'aucun niveau d'instruction (17,0%). Ce sont les personnes ayant le niveau post-primaire qui sont les plus victimes du chômage (21,1%).

Pour ce qui concerne le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle, c'est toujours les résidents de niveau supérieur qui sont les moins concernés (21,1%). Les résidents d'aucun niveau sont ceux qui en sont les plus victimes du phénomène (62,1%).

Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	14,9	20,8	17,0	56,3	69,7	62,1
Primaire	17,3	26,5	20,0	52,7	70,0	58,9
Post-primaire	17,8	29,2	21,1	51,9	69,1	58,0
Secondaire	10,6	14,7	11,7	34,7	43,5	37,3
Supérieur	5,6	10,2	6,6	19,4	27,3	21,1
Total	14,9	21,3	17,1	54,9	69,1	60,9

M=Masculin ; F=Féminin

La répartition de la population résidente de 15 ans ou plus au chômage par province selon le statut au chômage (tableau 6.12) laisse apparaître qu'en 2019, dans la région du Sahel, les chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi représentent 97,7% des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé représentent 2,3%. L'Oudalan détient la proportion la plus importante de chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi dans la région (99,0%) tandis que les chômeurs ayant déjà travaillé sont plus fréquents au Séno (2,8%) et au Soum (2,6%).

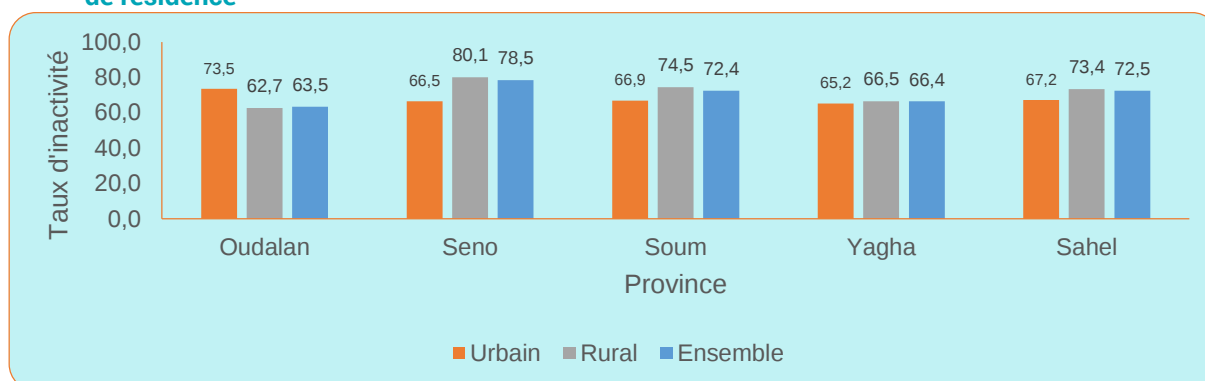
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage

Province	Statut au chômage		
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	Total
Oudalan	1,0	99,0	100,0
Séno	2,8	97,2	100,00
Soum	2,6	97,4	100,00
Yagha	1,2	98,8	100,00
SAHEL	2,3	97,7	100,00

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main-d'œuvre est de 72,5 %. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée dans la province du Séno (78,5%) que dans les autres provinces. Aussi ce taux est plus élevé en milieu rural et ceux dans toutes les provinces, à l'exception de l'Oudalan ou le milieu urbain prend le dessus (graphique 6.3).

Graphique 6.3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



L'examen des taux d'inactivité par commune (tableau 6.13) montre que toutes les communes du Sahel ont des résidents en âge de travailler majoritairement inactifs (plus de 50%). Les communes les plus affectées par ce phénomène sont Sampelga, Seytenga et Tongomayel qui enregistrent des taux d'inactivité supérieurs à 80%. Deou et Solhan sont les seules communes qui ont des taux d'inactivité en deçà de 60%, et Solhan est celle où cet indicateur est à son plus bas niveau au sein de la région (56,5%). En analysant la distribution par sexe du taux d'inactivité des différentes communes, on s'aperçoit que globalement et dans toutes les communes, les femmes sont plus concernées par l'inactivité que les hommes.

Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Deou	46,6	72,9	58,3
Gorom-Gorom	55,6	70,1	61,7
Markoye	55,5	72,4	64,0
Oursi	62,3	78,2	69,8
Tin-Akoff	63,4	81,9	72,6
TOTAL OUDALAN	55,9	72,7	63,5
Bani	71,6	85,6	78,8
Dori	68,5	88,0	78,4
Falagountou	63,2	79,6	71,7
Gorgadji	65,5	78,8	72,4
Sampelga	83,0	93,9	88,4
Seytenga	75,3	88,9	82,1
TOTAL SENO	70,2	86,4	78,5
Arbinda	66,9	79,7	74,0
Baraboule	63,5	81,1	72,5
Diguel	67,2	76,3	71,8
Djibo	59,2	77,9	68,8
Kelbo	65,0	68,1	66,7

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Nassoumbou	59,0	65,6	62,3
Pobé-Mengao	71,3	87,7	79,6
Tongomayel	74,5	88,7	81,5
TOTAL SOUM	64,6	79,5	72,4
Sebba	63,9	81,8	72,6
Solhan	51,3	61,9	56,5
Tankougounadié	59,6	75,5	67,5
Titabé	63,3	75,5	69,2
TOTAL YAGHA	59,6	73,5	66,4
TOTAL SAHEL	64,5	80,6	72,5

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés (au moins 70%) aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) et aux âges avancés (50-54 ans, 55-59 ans, 60-64 ans et 65 ans ou plus) qu'aux âges intermédiaires où ils sont moins élevés et relativement stables. La tendance est similaire dans les deux sexes. Aussi ces taux restent plus élevés chez les hommes par rapport aux femmes dans tous les groupes d'âge (tableau 6.14).

Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	76,3	82,5	79,6
20-24	66,7	79,7	73,6
25-29	59,3	78,0	68,9
30-34	57,4	77,2	67,2
35-39	56,8	77,9	66,9
40-44	58,7	79,4	68,5
45-49	58,9	80,5	69,0
50-54	61,2	82,6	71,0
55-59	63,9	84,8	73,0
60-64	68,1	88,2	76,7
65 ou +	76,5	91,9	83,1
Total	64,5	80,6	72,5

Parmi la population hors main-d'œuvre de la région Sahel, 13,2% réside en milieu urbain contre 86,8% pour le milieu rural. Dans l'Oudalan et le Yagha, les résidents hors main-d'œuvre du milieu rural sont les plus élevés, comparativement aux autres provinces de la région. Leur milieu rural abrite respectivement 91,7% et 90,8% de la population hors main-d'œuvre. La plus forte proportion de population hors main-d'œuvre en milieu urbain (26,0%) est enregistrée dans le Soum (tableau 6.15).

Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Oudalan	8,3	91,7	100,0
Séno	10,2	89,8	100,0
Soum	26,0	74,0	100,0
Yagha	9,2	90,8	100,0
SAHEL	13,2	86,8	100,0

La répartition de la population résidente hors main-d'œuvre par niveau d'instruction selon le sexe

de la population hors main-d'œuvre (tableau 6.16) indique que cette catégorie de population est essentiellement sans niveau d'instruction et plus le niveau d'instruction augmente, moins d'individus hors main-d'œuvre il y a. En effet, 89,1% de la population hors main-d'œuvre est sans instruction. En considérant le sexe des personnes hors main-d'œuvre, il apparaît que la proportion des femmes hors main-d'œuvre au sein des femmes (90,9%) est plus élevée que celle des hommes au sein des hommes (86,9%) seulement dans la catégorie des sans niveau d'instruction. Dans les autres niveaux d'instruction, la situation inverse est observée (tableau 6.16).

Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

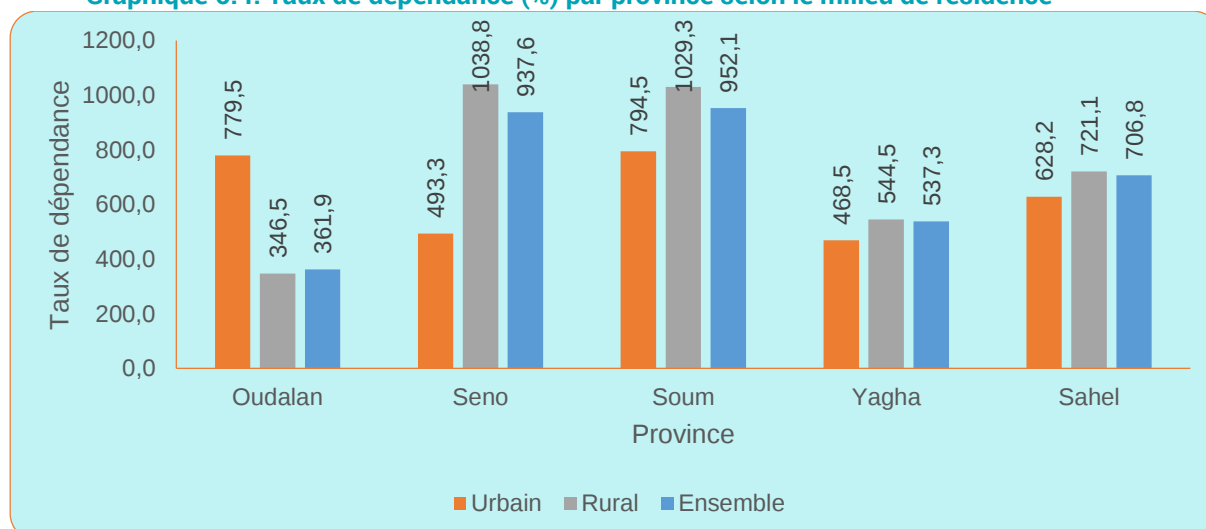
Sexe	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Masculin	86,9	5,6	5,2	1,9	0,4	100,0
Féminin	90,9	4,3	3,7	1,0	0,1	100,0
Total	89,1	4,9	4,3	1,4	0,3	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le graphique 6.4 dépeint le niveau de dépendance économique des résidents de la région du Sahel. Il en ressort que le taux de dépendance est de 706,8% dans le Sahel. Ce taux traduit le fait qu'un actif occupé a en charge un peu plus de 7 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Le taux de dépendance du Sahel est le plus haut des taux de dépendance économique des régions (INSD, 2022).

Au sein de la région, le Soum enregistre le plus fort taux de dépendance économique de la région (environ 952 personnes à charge pour 100 travailleurs). Il est suivi de près par la province du Séno (937,6%). La province de l'Oudalan est celle où les travailleurs ont individuellement moins de personnes à charge dans la région du Sahel (environ 362 personnes à charge pour 100 travailleurs). En considérant le milieu de résidence, il apparaît que dans toutes les provinces de la région, les occupés du milieu rural ont plus de personnes à charge que ceux du milieu urbain, à l'exception de l'Oudalan. Dans cette province, un travailleur du milieu urbain prend en charge environ 8 personnes (779,5%) alors qu'en zone rurale, chaque personne occupée a en principe à sa charge un peu plus de 3 personnes (346,5%).

Graphique 6.4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Au regard des statistiques consignées dans le tableau 6.17, l'on note que parmi les jeunes âgés de 15-24 ans de la région, 76,9% sont hors main d'œuvre et 17,9 % sont des actifs occupés. Aussi, la proportion des occupés des 15-24 ans est plus importante chez les hommes (22,1%) que chez les femmes (14,3%). Elle demeure également plus élevée en milieu rural (18,8%) qu'en milieu urbain (12,5%).

Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	17,6	8,1	12,4	22,8	15,3	18,8	22,1	14,3	17,9
Chômeurs	9,5	8,4	8,9	5,4	3,9	4,6	6	4,5	5,2
Hors main-d'œuvre	72,9	83,5	78,7	71,8	80,8	76,6	71,9	81,2	76,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M = Masculin ; F = Féminin

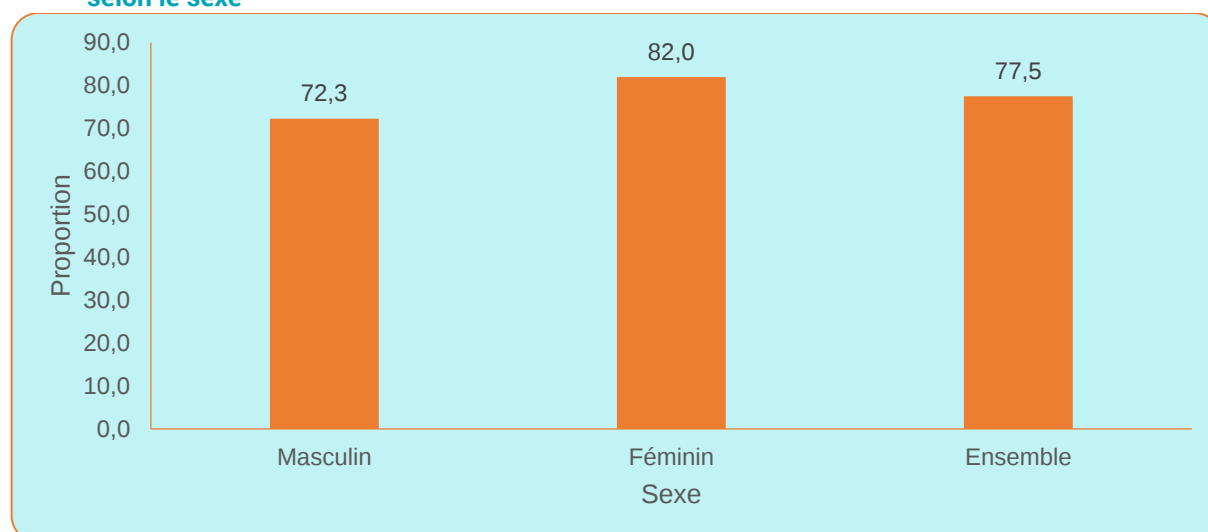
L'examen du niveau d'instruction des occupés de 15-24 ans dans la région (tableau 6.18) montre que plus de 4 jeunes occupés sur cinq sont sans niveau d'instruction (81,0%). La proportion des occupés de niveau primaire est de 9,7% et celle des occupés de niveau d'instruction supérieur n'est que de 0,3%. Dans les provinces, la distribution des occupés selon le niveau d'instruction suit la tendance globale de la répartition au niveau régional.

Tableau 6.18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Oudalan	83,0	7,8	5,7	2,9	0,6	100,0
Séno	81,7	10,0	6,3	1,7	0,3	100,0
Soum	68,5	16,0	12,5	2,9	0,1	100,0
Yagha	88,5	6,0	4,2	1,2	0,1	100,0
SAHEL	81,0	9,7	6,8	2,2	0,3	100,0

Le graphique 6.5 renseigne sur la représentativité de la population âgée de 15-24 ans hors du système éducatif et n'exerçant aucune activité économique. Cette catégorie de jeune constitue 77,5% des jeunes de ce groupe. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 82,0 % d'elles vivent dans cette situation contre 72,3% pour les hommes.

Graphique 6.5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



La situation des résidents de 15-35 ans par rapport à l'occupation est présentée dans le tableau 6.19. Les jeunes de 15-35 ans hors main-d'œuvre représentent 73,0% de l'ensemble des jeunes de ce groupe d'âge. Les occupés sont 21,8% (environ 1/5) des jeunes de 15-35 ans. Ici également, les jeunes hommes occupés (28,4%) sont plus représentés que les femmes occupées (15,7%). Le milieu rural abrite une part importante de personnes hors main d'œuvre (73,7%) au sein des jeunes par rapport au milieu urbain (69,0 %).

Tableau 6.19 : Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	31,9	12,9	21,8	27,8	16,1	21,7	28,4	15,7	21,8
Chômeurs	9,1	9,2	9,2	5,4	3,9	4,6	5,9	4,6	5,2
Hors main-d'œuvre	59	77,9	69	66,8	80	73,7	65,7	79,7	73
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

M=Masculin ; F=Féminin

L'observation du niveau d'instruction des occupés de 15-35 ans dans la région (tableau 6.20) montre que plus de 3 jeunes occupés sur quatre sont sans niveau d'instruction (79,8%). La proportion des occupés de niveau primaire est de 8,1% et celle des occupés de niveau d'instruction supérieur n'est que de 1,6%. Dans les provinces, la distribution des occupés selon le niveau d'instruction suit la tendance globale de la répartition au niveau régional.

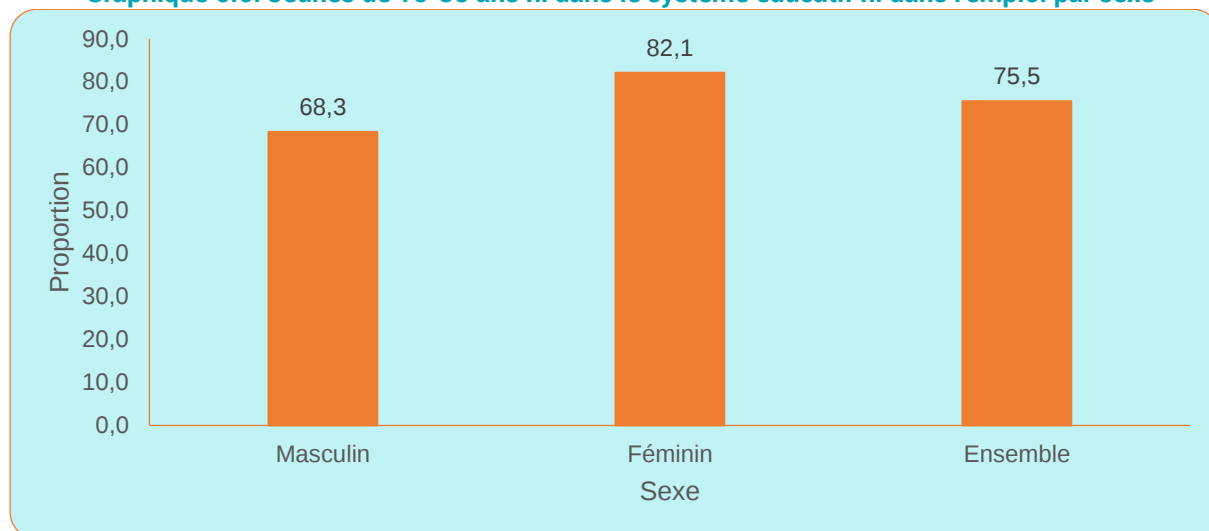
Tableau 6.20 : Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Oudalan	83,1	7,01	5,4	3,0	1,4	100,0
Séno	76,7	8,0	6,8	5,89	2,6	100,0
Soum	71,5	13,6	10,01	3,9	0,9	100,0
Yagha	88,2	4,4	3,6	2,89	0,9	100,0
SAHEL	79,8	8,1	6,4	4,1	1,6	100,0

Le graphique 6.6 donne les proportions par sexe de la population âgée de 15-35 ans hors du système éducatif et n'exerçant aucune activité économique. Cette catégorie de jeune constitue

75,5% des jeunes de ce groupe. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 82,1 % d'elles vivent dans cette situation contre 68,3% pour les hommes.

Graphique 6.6: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

En somme, dans la région du Sahel, les individus occupés représentent 22,8% contre 4,7% pour les chômeurs et 72,5% pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 27,5%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (32,8%) qu'en milieu rural (26,6%). Le taux de chômage au sens du BIT est de 17,1%, tandis que le taux combiné de chômage et de la main-d'œuvre potentielle atteint 60,9%. Le taux de chômage au sens du BIT est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain et ce, quelle que soit la province. Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat demeure valable dans l'ensemble des provinces du Sahel et dans la plupart de leurs communes.

CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

Collecte des données

La natalité, la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne

au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

Quotient de mortalité infantile (${}_1q_0$)

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile (4q1)

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

7.1. NATALITE

La natalité influence la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la région du Sahel présente un taux brut de natalité de 43,1‰. L'analyse suivant le milieu de résidence, montre que le taux brut de natalité est plus élevé en milieu urbain (46,2 ‰) qu'en milieu rural (42,5‰), ce qui constitue un résultat inattendu. Selon la province, ce sont celles du Yagha (53,2 ‰), de l'Oudalan (48,8 ‰) et du Soum (44,7 ‰) qui enregistrent le plus de naissances

Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province

	TBN (‰)
Milieu de résidence	
Urbain	46,4
Rural	42,5
Province	
Oudalan	48,8
Séno	37,0
Soum	44,7
Yagha	53,2
Ensemble	43,1

7.2. FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

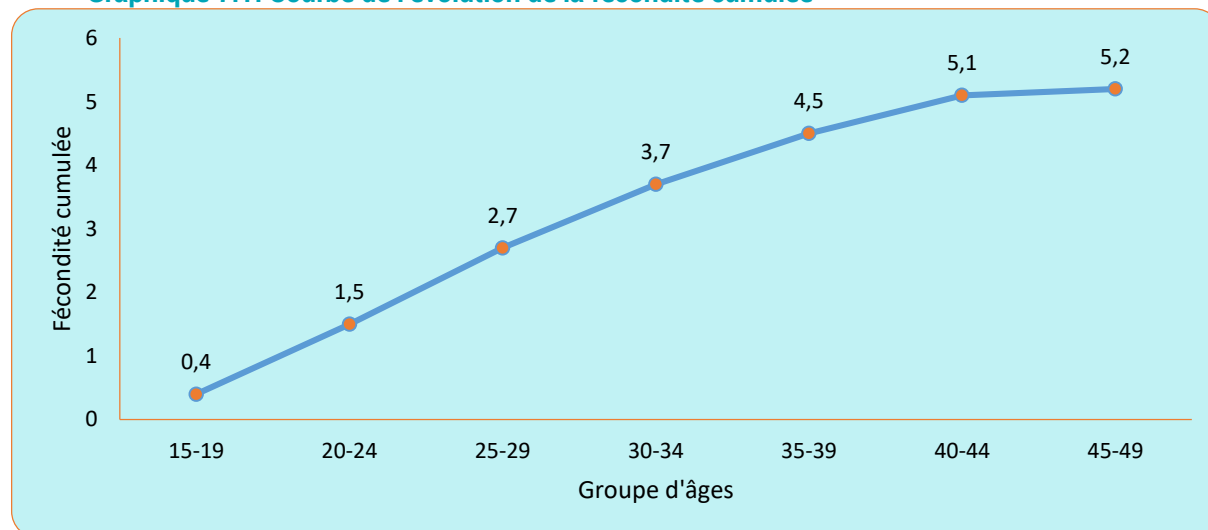
La structure par âge de la fécondité cumulée indique que plus de 25% des femmes de 15-19 ans ont eu un ou deux enfants nés vivants, plus de 60% de celles de 20-24 ans ont eu 1 à 3 naissances vivantes, et plus de 50% de celles de 25-29 ans ont eu 3 à 6 enfants nés vivants. Ceci est la traduction d'une fécondité forte et permanente (tableau 7.2).

Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Nombre moyen d'enfants
	0	1	2	*3	4	5	6 ou +		
15-19	74,2	18,6	5,3	1,4	0,4	0,1	0,0	100,0	0,4
20-24	28,9	25,3	24,5	13,2	5,3	2,1	0,7	100,0	1,5
25-29	14,5	12,7	20,3	21,5	16,1	8,8	6,1	100,0	2,7
30-34	8,7	7,6	12,9	16,6	18,1	15,5	20,6	100,0	3,7
35-39	6,8	5,5	9,6	13,0	14,7	16,4	34,0	100,0	4,5
40-44	6,3	4,4	8,0	10,6	12,1	13,7	44,9	100,0	5,1
45-49	6,1	4,5	7,9	11,0	12,0	13,2	45,3	100,0	5,2

Le nombre moyen d'enfants nés vivants passe de 0,4 pour les femmes de 15-19 ans à 5,2 pour celles de 45-49 ans. On observe qu'en moyenne il y a un enfant de plus lorsqu'on passe d'un groupe d'âge à un autre, à l'exception des deux derniers groupes d'âge où l'écart entre les nombres moyens d'enfants nés-vivants est de 0,1 (graphique 7.1).

Graphique 7.1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

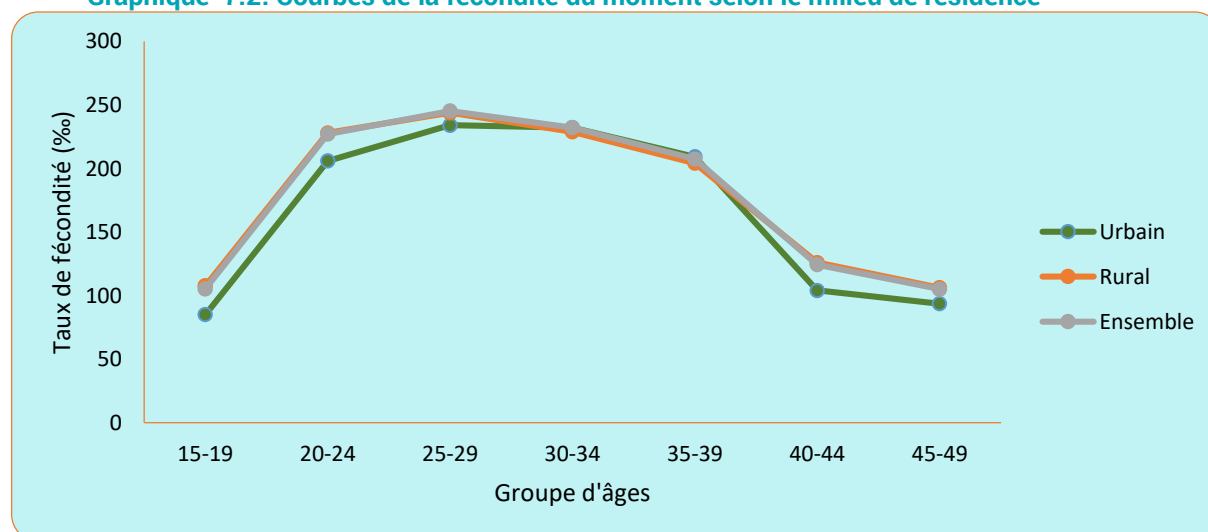


7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans et 35-39 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (supérieurs à 200,0 ‰). Les taux de fécondité compris entre 100,0 et 200,0 ‰ concernent les femmes des groupes d'âge 15-19 ans, 40-44 ans et 45-49 ans (graphique 7.2).

Aussi, la région présente-t-elle un taux global de fécondité générale de l'ordre de 183,6‰.

Graphique 7.2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural présente des taux de fécondité plus élevés par rapport au milieu urbain. Ces taux vont de 106,3 ‰ à 243,9‰ en milieu rural tandis qu'ils

passent de 85,1 ‰ à 234,0‰ en milieu urbain (tableau 7.3).

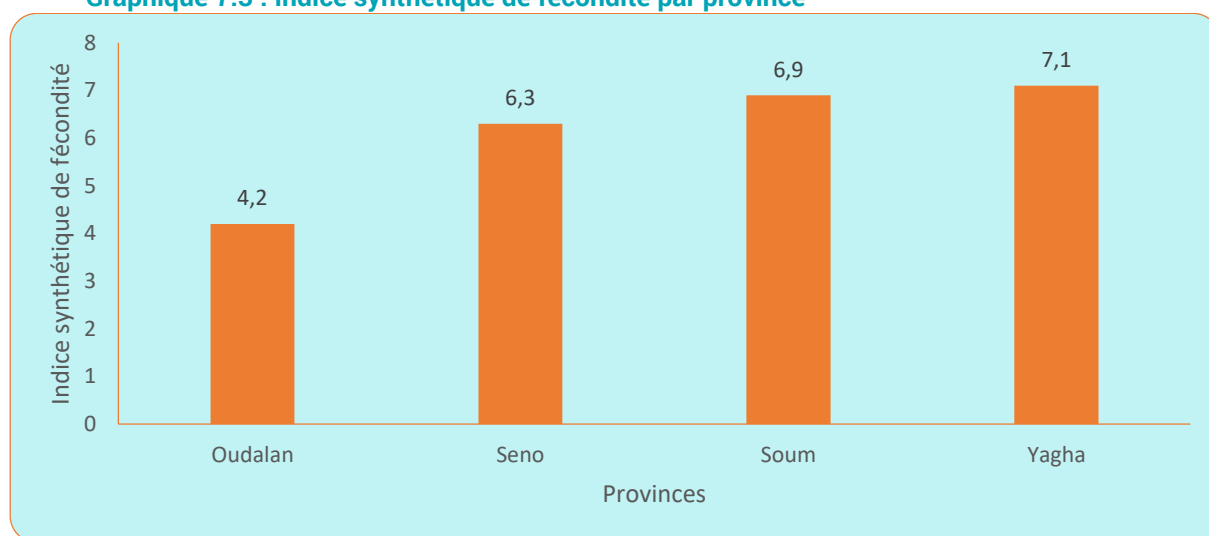
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	85,1	107,8	105,4
20-24	206,0	228,0	227,1
25-29	234,0	243,9	245,2
30-34	232,2	228,9	232,2
35-39	209,2	204,2	207,5
40-44	104,2	126,0	124,4
45-49	93,7	106,3	105,2

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

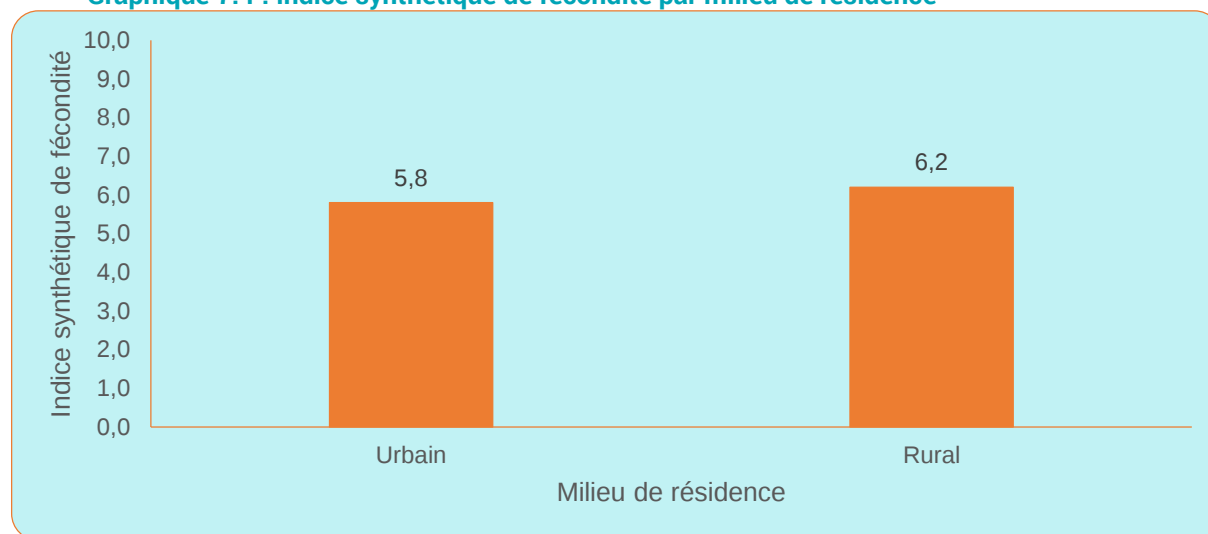
Le niveau de fécondité dans la région du Sahel est de 6,2 enfants par femme. Toutes les provinces de la région à l'exception de l'Oudalan (4,2) ont des niveaux de fécondité élevées comparé à celui de la région. Le nombre moyen d'enfants par femme est respectivement de 7,1 dans le Yagha, 6,9 dans le Soum et 6,3 dans le Séno (graphique 7.3).

Graphique 7.3 : Indice synthétique de fécondité par province



L'analyse selon le milieu de résidence, indique que le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 6,2 contre 5,8 en milieu urbain.

Graphique 7.4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

Ce point sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2019, environ 72 enfants sur 1 000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire dans la région du Sahel. L'analyse selon le sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est nettement plus élevée chez les garçons (77,5 ‰) que chez les filles (68,2 ‰).

Quant au quotient de mortalité juvénile, sur 1 000 enfants ayant atteint l'âge d'un an, environ 42 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire.

En considérant le niveau de mortalité infanto-juvénile, sur 1 000 naissances vivantes, environ 112 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le niveau de cet indicateur est plus élevé chez les garçons (115,7 ‰) que chez les filles (109,6 ‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	77,5	68,2	72,7
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	41,4	44,4	42,9
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	115,7	109,6	112,4

CONCLUSION

Somme toute, le niveau de la fécondité dans la région du Sahel reste élevé. Le taux brut de natalité est de 43,1‰ et varie selon le milieu et la province de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 46,4‰ en milieu urbain contre 42,5‰ pour le milieu rural. La province ayant le plus faible taux de natalité est le Séno (37,0‰).

Le nombre d'enfants par femme est de 6,2 pour l'ensemble de la région et varie d'une province à l'autre. L'Oudalan est la province qui enregistre le plus faible nombre d'enfants par femme comparé aux autres provinces de la région (4,2).

CHAPITRE 8 : MIGRATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Sahel, entre la région du Sahel et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5^e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- ✓ le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- ✓ la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- ✓ le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- ✓ le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- ✓ la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- ✓ la prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- ✓ le transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue⁶ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du

⁶ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration intra-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou inter-communales.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée-de-vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5^e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Sahel, les échanges migratoires entre les provinces de la région ainsi que les échanges de populations du Sahel avec les autres régions du Burkina Faso.

Il ressort de l'analyse, que dans la région du Sahel, 9,2% des résidents sont des immigrants dont 7,5% sont des migrants internes et 1,7% sont des migrants internationaux. Selon le sexe, 9,7% des hommes sont des migrants tandis que 8,7% des femmes sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (8,0%) sont plus enclines au phénomène que les hommes (6,9%). Quant à la migration internationale, 2,8% des hommes et 0,7% des femmes sont des immigrants. Par ailleurs, plus de 90% des résidents sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	382 772	90,3	376 726	91,3	759 498	90,8
Migrants internationaux	11 799	2,8	2 637	0,7	14 436	1,7
Migrants internes	29 359	6,9	33 081	8,0	62 440	7,5
Total migrant	41 158	9,7	35 718	8,7	76 876	9,2
Total	423 930	100,0	412 444	100,0	836 374	100,0

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée-de-vie résidant dans la région du Sahel (87, 9%). La prépondérance des femmes dans la migration durée-de-vie s'observe dans tous les groupes d'âge jusqu'à 49 ans. Cette situation est plus accentuée dans les tranches d'âge jeunes (15-19 ans et 20-25 ans). A partir de 50 ans, ce sont les hommes qui sont les plus nombreux à résider hors de leurs lieux de naissance, exception faite des tranches 75-79 ans et 80-84 ans. La supériorité numérique des hommes migrants durée-de-vie est plus intense dans le groupe d'âge 65-69 ans. Le rapport de masculinité y est à 116,0 (tableau 8.2).

Tableau 8.2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	3 989	14,6	4 010	12,9	7 999	13,7	99,5
5-9	4 067	14,9	4 233	13,6	8 300	14,2	96,1
10-14	3 101	11,3	3 548	11,4	6 649	11,4	87,4
15-19	2 778	10,1	3 459	11,1	6 237	10,7	80,3
20-24	2 225	8,1	3 527	11,3	5 752	9,8	63,1
25-29	2 416	8,8	3 225	10,4	5 641	9,6	74,9
30-34	2 301	8,4	2 671	8,6	4 972	8,5	86,1
35-39	1 738	6,3	1 873	6,0	3 611	6,2	92,8
40-44	1 246	4,6	1 289	4,1	2 535	4,3	96,7

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
45-49	875	3,2	919	3,0	1 794	3,1	95,2
50-54	816	3,0	713	2,3	1 529	2,6	114,4
55-59	515	1,9	509	1,6	1 024	1,7	101,2
60-64	507	1,9	444	1,4	951	1,6	114,2
65-69	305	1,1	263	0,8	568	1,0	116,0
70-74	228	0,8	197	0,6	425	0,7	115,7
75-79	103	0,4	113	0,4	216	0,4	91,2
80-84	50	0,2	63	0,2	113	0,2	79,4
85 ou +	110	0,4	93	0,3	203	0,3	118,3
Total	27 370	100,0	31 149	100,0	58 519	100,0	87,9

La répartition des migrants internes récents par sexe et par groupe d'âge (tableau 8.3) montre que dans l'ensemble, les femmes sont plus concernées par ce type de migration que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 95,0 hommes pour 100 femmes. En revanche, selon les tranches d'âges, on note qu'entre 35 et 74 ans, les hommes sont dominants dans cette migration. Ce rapport de masculinité est très élevé dans la tranche d'âge 60-64 ans (145,8) et baisse continuellement entre 75 et 84 ans.

Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	2 554	15,0	2 599	14,5	5 153	14,7	98,3
5-9	2 991	17,5	3 058	17,0	6 049	17,3	97,8
10-14	2 132	12,5	2 371	13,2	4 503	12,8	89,9
15-19	1 916	11,2	2 140	11,9	4 056	11,6	89,5
20-24	1 442	8,4	1 787	9,9	3 229	9,2	80,7
25-29	1 385	8,1	1 582	8,8	2 967	8,5	87,5
30-34	1 216	7,1	1 333	7,4	2 549	7,3	91,2
35-39	878	5,1	855	4,8	1 733	4,9	102,7
40-44	621	3,6	616	3,4	1 237	3,5	100,8
45-49	474	2,8	457	2,5	931	2,7	103,7
50-54	461	2,7	346	1,9	807	2,3	133,2
55-59	270	1,6	254	1,4	524	1,5	106,3
60-64	309	1,8	212	1,1	521	1,5	145,8
65-69	166	1,0	127	0,7	293	0,8	130,7
70-74	126	0,7	101	0,6	227	0,6	124,8
75-79	46	0,3	53	0,3	99	0,3	86,8
80-84	25	0,2	27	0,2	52	0,1	92,6
85 et plus	75	0,4	64	0,4	139	0,4	117,2
Total	17 087	100,0	17 982	100,0	35 069	100,0	95,0

Le tableau ci-dessous indique que 86,1% de la population de la région du Sahel réside en milieu rural. Selon le statut migratoire, 90,2% des non migrants résident en milieu rural contre 9,8% pour le milieu urbain. Par contre, la proportion des migrants qui résident en milieu urbain (54,0%) est plus élevée que celle du milieu rural (46,0%).

Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	74 577	9,8	684 921	90,2	759 498	100,0
Migrants	41 503	54,0	35 373	46,0	76 876	100,0
Total	116 080	13,9	720 294	86,1	836 374	100,0

La répartition de la population du Sahel par statut migratoire montre que la proportion des migrants hommes parmi les hommes est légèrement plus élevée que celle des femmes parmi les femmes (respectivement 9,7% et 8,7%). La situation est similaire dans les provinces de l'Oudalan, du Séno et du Yagha. C'est seulement dans la province du Soum, que la proportion des femmes migrantes au sein des femmes (18,9%) est plus importante que celles des hommes parmi les hommes (17,2%) (tableau 8.5).

Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Sahel par statut migratoire selon la province et le sexe

Province de résidence	Statut migratoire		
	Non migrants	Migrants	Total
OULDALAN			
Masculin.	92,1	7,9	100,0
Féminin.	95,3	4,7	100,0
SENO			
Masculin.	91,9	8,1	100,0
Féminin.	94,0	6,0	100,0
SOUM			
Masculin.	82,8	17,2	100,0
Féminin.	81,1	18,9	100,0
YAGHA			
Masculin.	95,3	4,7	100,0
Féminin.	96,1	3,9	100,0
ENSEMBLE			
Masculin.	90,3	9,7	100,0
Féminin.	91,3	8,7	100,0

La répartition des migrants intra province (tableau 8.6) laisse apparaître une prédominance féminine dans la migration durée-de-vie dans toutes les provinces de la région. Pour ce qui concerne la migration récente intra-province, la prédominance numérique des femmes s'observe dans le Séno et le Soum. Les hommes immigrants récents sont plus nombreux que les femmes immigrantes dans le Yagha (51,7% contre 48,3%) et dans l'Oudalan (54,1% contre 45,9%).

Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
OULDALAN						
Migrants internes durée-de-vie	514	45,0	628	55,0	1 142	100,0
Migrants internes récents	284	54,1	241	45,9	525	100,0
SENO						
Migrants internes durée-de-vie	1 521	44,4	1 904	55,6	3 425	100,0
Migrants internes récents	704	49,8	709	50,2	1 413	100,0

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
SOUM						
Migrants internes durée-de-vie	12 254	46,2	14 273	53,8	26 527	100,0
Migrants internes récents	9 540	47,0	10 749	53,0	20 289	100,0
YAGHA						
Migrants internes durée-de-vie	788	47,0	888	53,0	1 676	100,0
Migrants internes récents	492	51,7	460	48,3	952	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les quatre provinces de la région, montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée-de-vie que pour les migrants internes récents. En effet, la proportion est de 51,7% pour les femmes et 48,3% pour les hommes pour la migration interne durée de vie. Elle est de 50,6% pour les femmes et de 49,4% pour les hommes pour la migration interne récente (tableau 8.7).

Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le sahel

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	3877	48,3	4 152	51,7	8 029	100,0
Migrants internes récents	2158	49,4	2 210	50,6	4 368	100,0

En observant les flux migratoires durée de vie dans la province de l'Oudalan, il apparaît que toutes les cinq communes de la province ont un solde migratoire positif traduisant une prédominance de l'immigration par rapport à l'émigration (tableau 8.8). Le solde migratoire le plus élevé (+3 853) est observé dans la commune de Gorom-Gorom.

Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans l'Oudalan

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Déou	360	55	305
Gorom-Gorom	3 891	38	3 853
Markoye	214	1	213
Oursi	92	31	61
Tin-Akoff	97	NC	97

NC=Non Concerné

Comme observé précédemment dans la province de l'Oudalan, le flux migratoire durée-de-vie dans la province du Séno montre que toutes les six communes ont un solde migratoire positif (tableau 8.9). Le solde migratoire le plus élevé est enregistré à Dori (+12 232).

Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Seno

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bani	1 638	2	1 636
Dori	12 264	32	12 232
Falagountou	548	3	545
Gorgadji	2 631	9	2 622
Sampelga	302	NC	302
Seytenga	877	3	874

NC=Non concerné

Dans les provinces du Soum et du Yagha, la mesure de la migration par commune n'est pas satisfaisante du fait qu'elle n'a pas été totalement couverte par le dénombrement pour cause d'insécurité. Au Sahel, les mouvements des personnes se font plutôt à l'intérieur des provinces qu'entre provinces. On note qu'il y a très peu de personnes qui résident hors de leur province de naissance. Les natifs de l'Oudalan qui résident hors de la province se retrouvent dans le Seno (1,1%) et dans le Soum (0,2%). Cette proportion est de 0,1% pour les natifs du Seno qui résident dans le Soum et le Yagha. Les natifs du Soum résidant dans d'autres provinces de la région sont essentiellement dans le Seno (2,3%) et dans l'Oudalan (0,2%) (tableau 8.10).

Tableau 8.10 : Matrice migratoire interprovinciale de la région du Sahel

Province de naissance	Province de résidence					Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Total	
Oudalan	98,7	1,1	0,2	0,0	100,0	98,7
Séno	0,0	99,8	0,1	0,1	100,0	99,8
Soum	0,2	2,3	97,5	0,0	100,0	97,5
Yagha	0,0	0,5	0,0	99,5	100,0	99,5
SAHEL	15,8	45,2	24,1	14,9	100,0	91,5

Les natifs de la région représentent 97,5% de la population résidente. Les natifs des autres régions qui résident au Sahel représentent globalement de 2,5% des résidents (tableau 8.11).

Tableau 8.11 : Répartition des résidents du Sahel selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
BOUCLE DU MOUHOUN	908	0,1
CASCADES	410	0,0
CENTRE	3 113	0,4
CENTRE-EST	771	0,1
CENTRE-NORD	4 414	0,5
CENTRE-OUEST	1 702	0,2
CENTRE-SUD	496	0,1
EST	1 990	0,2
HAUT-BASSINS	1 359	0,2
NORD	1 787	0,2
PLATEAU CENTRAL	1 142	0,1
SAHEL	815 522	97,5
SUD-OUEST	460	0,1
HORS DU BURKINA FASO	2 300	0,3
TOTAL	836 374	100,0

Les personnes nées au Sahel et résidant dans la région du Sahel représentent 91,5 % des natifs de cette région. A l'instar des natifs d'autres régions ou d'autres pays qui résident dans la région du Sahel, ceux du Sahel migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région du Sahel et résidant au Burkina Faso, seulement près de 9 émigrent dans les autres régions du pays. On remarque aussi que la région du Centre (2,6%) est la principale destination des natifs du Sahel résidant au Burkina. Cette dernière est suivie de la région du Centre-Nord (2,0 %). Les autres régions accueillent chacune moins de 1% des natifs de la région du Sahel (tableau 8.12).

Tableau 8.12 : Répartition des natifs du Sahel résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
BOUCLE DU MOUHOUN	3 893	0,4
CASCADES	3 449	0,4
CENTRE	22 832	2,6
CENTRE-EST	953	0,1
CENTRE-NORD	17 396	2,0
CENTRE-OUEST	4 255	0,4
CENTRE-SUD	841	0,1
EST	1 803	0,2
HAUT-BASSINS	7 778	0,9
NORD	7 639	0,9
PLATEAU CENTRAL	2 224	0,2
SAHEL	815 522	91,5
SUD-OUEST	3 146	0,3
TOTAL	891 731	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Sahel et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Sahel et les pays de destination des émigrés de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont considérablement plus nombreux que les autres, ils sont de 7 369 dans le Seno, 3 272 dans l'Oudalan, 2 720 dans le Soum et de 1 071 dans le Yagha. Ils sont suivis par les immigrés durée-de-vie (tableau 8.13).

Tableau 8.13 : Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe

Type de migration internationale	Immigrants		
	Masculin	Féminin	Ensemble
OULDALAN			
Migrations durée-de-vie	66	79	145
Migrations récentes	30	9	39
Migrations dernières résidence à l'étranger	2 871	401	3 272
SENO			
Migrations durée-de-vie	643	626	1 269
Migrations récentes	257	88	345
Migrations dernières résidence à l'étranger	6 098	1 271	7 369
SOUN			
Migrations durée-de-vie	264	380	644
Migrations récentes	85	105	190
Migrations dernières résidence à l'étranger	1 993	727	2 720
YAGHA			
Migrations durée-de-vie	127	115	242
Migrations récentes	16	14	30
Migrations dernières résidence à l'étranger	834	237	1 071

La répartition des immigrés durée-de-vie par groupe d'âge (tableau 8.14) montre que, dans la région du Sahel, les proportions sont plus élevées entre 20 et 40 ans. Dans les groupes d'âge de cet intervalle, les proportions sont supérieures à 10,2%. Globalement, les femmes sont plus concernées par la migration durée-de-vie dans cet intervalle que les hommes. Quant aux émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions, notamment les groupes des 20-24 ans et 25-30 ans qui représentent chacun un peu plus de 20% des émigrants. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent (moins de 10% dans les groupes d'âge 35-39 ans et 40-44 ans, puis moins de 3% dans les groupes d'âge suivants. Selon le sexe, on note que la plus forte proportion de femmes émigrantes parmi les femmes s'enregistre dans le groupe d'âge 15-19 ans. Leurs proportions demeurent importantes (plus de 10%) jusqu'à l'âge de 29 ans. Les hommes quant à eux sont beaucoup plus enclins à émigrer dans l'intervalle 15 à 34 ans. Une analyse comparative prenant en compte le sexe des émigrants des 5 dernières années montre une prédominance numérique des hommes par rapport aux femmes dans tous les groupes d'âge (rapport de masculinité >100). Cette prédominance est accentuée à partir de 20 ans jusqu'à 69 ans.

Tableau 8.14 : Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	6,1	4,8	5,4	117,5	2,4	12,1	3,1	266,7
5-9	10,4	10,1	10,2	93,4	1,1	7,6	1,5	186,7
10-14	10,9	9,3	10,0	108,1	3,0	8,4	3,4	478,8
15-19	8,9	10,6	9,8	77,2	12,0	21,3	12,6	750,0
20-24	9,2	13,1	11,2	63,9	20,1	20,0	20,1	1 346,8
25-29	11,8	11,5	11,7	94,2	20,9	15,0	20,5	1872,9
30-34	10,8	13,0	12,0	76,3	13,5	6,1	13,0	2 975,0
35-39	11,2	9,7	10,4	106,0	9,6	3,3	9,2	3 907,7
40-44	6,4	6,8	6,6	86,4	6,2	2,0	5,9	4 112,5
45-49	4,7	4,3	4,5	100,0	5,4	1,8	5,2	4 085,7
50-54	3,1	2,6	2,8	109,7	2,6	0,5	2,4	6 800,0
55-59	1,8	1,2	1,5	142,9	1,2	0,5	1,2	3 200,0
60-64	2,4	1,3	1,8	162,5	0,7	0,0	0,7	NC
65-69	0,6	0,6	0,6	100,0	0,5	0,3	0,5	2 700,0
70-74	0,5	0,6	0,6	85,7	0,1	0,3	0,1	700,0
75-79	0,4	0,1	0,3	200,0	0,1	0,3	0,1	600,0
80-84	0,5	0,1	0,3	300,0	0,1	0,0	0,0	NC
85 ou +	0,3	0,3	0,3	100,0	0,5	0,5	0,5	1 450,0
Total	100,0	100,0	100,0	91,7	100,0	100,0	100,0	1 341,6

Parmi les résidents du Sahel né hors du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance. Pour un effectif total de 2 302 résidents nés hors du pays, 858 sont nés en terre ivoirienne. Le Mali et le Niger occupent respectivement la deuxième et la troisième place après la Côte d'Ivoire avec des effectifs respectifs de 555 et 476. Très peu de résidents sont nés dans les pays des autres continents (41 personnes). Une désagrégation au niveau province montre la même structure que celle de la région, quasiment dans le même ordre de classement (tableau 8.15).

Tableau 8.15 : Répartition (%) des résidents du Sahel nés hors du Burkina selon le pays de naissance

Pays de naissance	Province de résidence 2019				
	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Côte d'Ivoire	59	538	194	67	858
Mali	14	107	415	19	555
Niger	60	323	5	88	476
Togo	1	113	8	17	139
Autres pays CEDAO	6	112	14	39	171
Autres pays d'Afrique	2	46	7	7	62
Pays autres continents	3	32	1	5	41
Total	145	1271	644	242	2 302

Les pays de destinations des émigrés de la région du Sahel sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Une tendance ancienne et similaire à celle du niveau national demeure. En effet, la Côte d'Ivoire reçoit à elle seule 60,4% des émigrés de la région. Elle est suivie du Mali et du Niger avec respectivement 14,3% et 8,1% des émigrés. Une répartition de ces derniers selon la province montre que la tendance observée au niveau régional demeure également dans les provinces. Cependant, on enregistre, globalement, très peu d'émigrés ayant pour destination les autres pays

d'Afrique. Il en est de même pour les pays des autres continents du monde à l'exception de l'Oudalan où 15,0% migrent vers les pays des autres continents (tableau 8.16)

Tableau 8.16 : Répartition des émigrés du Sahel par pays de destination selon la province

Provinces	Pays de destination						Total
	Côte d'Ivoire	Mali	Niger	Autres pays CEDEAO	Autres pays Afrique	Pays autres continents	
Oudalan							
Effectifs	771	48	90	93	46	185	1 233
Proportions (%)	62,5	3,9	7,3	7,5	3,7	15,0	100,0
Seno							
Effectifs	2 210	502	269	261	91	36	3 369
Proportions (%)	65,6	14,9	8,0	7,7	2,7	1,1	100,0
Soum							
Effectifs	365	248	49	118	35	31	846
Proportions (%)	43,1	29,3	5,8	14,0	4,1	3,7	100,0
Yagha							
Effectifs	87	13	53	46	32	1	232
Proportions (%)	37,5	5,6	22,9	19,8	13,8	0,4	100,0
Ensemble							
Effectifs	3 433	811	461	518	204	253	5 680
Proportions (%)	60,4	14,3	8,1	9,1	3,6	4,5	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations de la région du Sahel à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 9 524 personnes résidant dans le Sahel ont l'intention d'émigrer dans les 12 prochains mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent émigrer. Ils constituent 92,1% des potentiels émigrants dans les douze mois ayant suivi le dénombrement de 2019. Ceux ayant déjà effectué une migration interne et qui projettent émigrer au cours de la même période ne représentent que 7,9%. Suivant les provinces, les proportions sont relativement élevées. La proportion des non migrants parmi les potentiels émigrants est de 95,4% dans l'Oudalan, 94,3% dans le Seno, 81,6% dans le Soum et de 83,5% dans le Yagha (tableau 8.17).

Tableau 8.17 : Répartition des potentiels émigrants internationaux dans le Sahel selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Oudalan						
Non migrant	2 006	96,1	312	91,2	2 318	95,4
Migrant interne	81	3,9	30	8,8	111	4,6
Total	2 087	100,0	342	100,0	2 429	100,0
Seno						
Non migrant	3 963	95,7	912	88,7	4 875	94,3
Migrant interne	177	4,3	116	11,3	293	5,7
Total	4 140	100,0	1 028	100,0	5168	100,0
Soum						
Non migrant	769	82,6	417	79,9	1186	81,6
Migrant interne	162	17,4	105	20,1	267	18,4
Total	931	100,0	522	100,0	1 453	100,0
Yagha						
Non migrant	302	84,1	94	81,7	396	83,5
Migrant interne	57	15,9	21	18,3	78	16,5
Total	359	100,0	115	100,0	474	100,0
Sahel						
Non migrant	7 040	93,7	1 735	86,4	8 775	92,1
Migrant interne	477	6,3	272	13,6	749	7,9
Total	7 517	100,0	2 007	100,0	9 524	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 3,4% dans le Sahel. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 3,0% tandis que celle des ménages ruraux est de 3,5% (tableau 8.18).

Tableau 8.18 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	26 023	784	3,0
Rural	159 184	5 494	3,5
Ensemble	185 207	6 278	3,4

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent de l'extérieur varie d'une province à l'autre. La plus forte proportion de ménages ayant reçu des transferts d'argent est détenue par l'Oudalan (5,3%). Le Yagha enregistre la plus faible proportion de ménages ayant reçu des transferts d'argent d'un Burkinabè vivant à l'étranger au cours des 12 derniers mois ayant précédés le recensement (1,2%) (tableau 8.19).

Tableau 8.19 : Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Oudalan	38 806	2 046	5,3
Séno	83 213	2 931	3,5
Soum	37 598	990	2,6
Yagha	25 590	311	1,2
Total	185 207	6 278	3,4

CONCLUSION

L'analyse de la migration dans la région du Sahel a montré que 9,1% des résidents sont des immigrants. Ces immigrants viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. Il ressort également que 91,5% des résidents de cette région y sont nés. La migration inter-provinciale se fait principalement de la province de l'Oudalan et du Soum vers le Seno (respectivement 1,1% et 2,3%). Les pays de destinations des émigrés de la région sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger.

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 9 524 personnes résidant dans le Sahel ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 92,1% des potentiels émigrants.

Au titre du transfert d'argent, 3,4% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au cours des 12 derniers mois avant le recensement de 2019.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.⁷

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁸ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre,

⁷ Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l' ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

⁸ La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

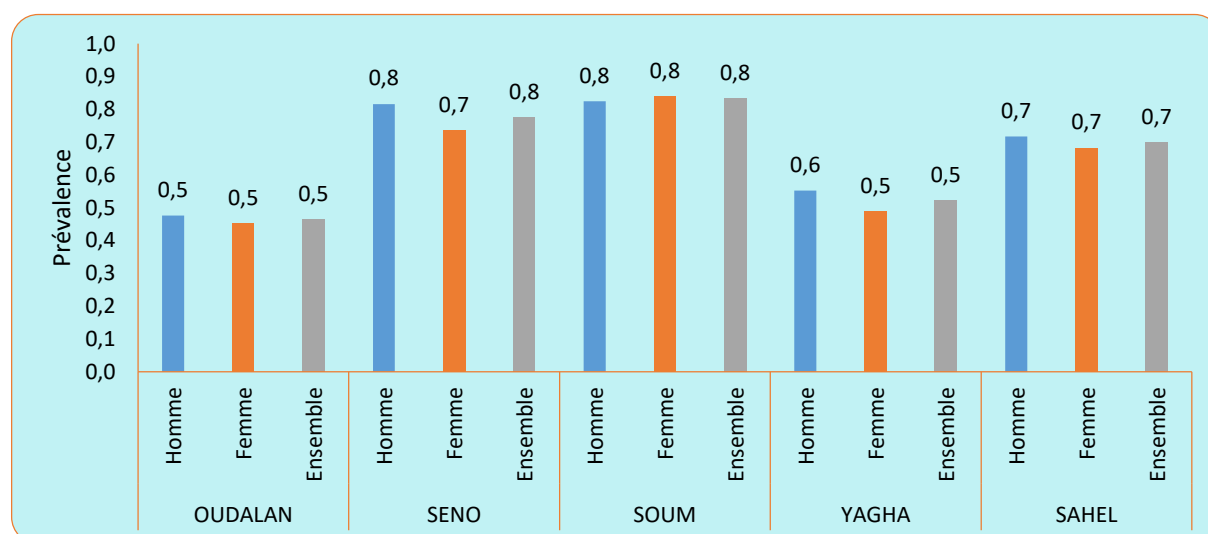
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région du Sahel est de 0,7%, soit un effectif de 6 402 personnes handicapées (3 320 hommes, 3 082 femmes)⁹. A l'intérieur de chaque province, cette prévalence demeure presque identique quel que soit le sexe.

L'analyse de la prévalence du handicap suivant les provinces ne présente pas une grande variation en termes de proportion quel que soit la province. Elle varie de 0,5% (dans l'Oudalan et le Yagha) à 0,8% (dans le Séno le Soum). L'analyse suivant le sexe au sein des provinces présente les mêmes seuils de variations que ceux observés entre province. Elle est identique pour les hommes et les femmes au sein des provinces. Bien que les différences ne soient pas perceptibles dû aux faibles effectifs, on note quand même dans le Seno et le Yagha que la prévalence est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Elle est de 0,8% pour les hommes et 0,7% pour les femmes dans le Seno, 0,6% pour les hommes contre 0,5% pour les femmes dans le Yagha.

⁹ Effectif corrigé à partir des données de population du thème Etat et Structure. Source : Rapport thématique 13 : situation socio-économique des personnes handicapées.

Graphique 9.1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe



L'analyse suivant le milieu de résidence, montre que la prévalence du handicap est de 0,9% en milieu urbain contre 0,7% en milieu rural (tableau 9.1).

Tableau 9.1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	0,9
Rural	0,7
Sahel	0,7

L'analyse selon le groupe d'âge indique que le niveau du handicap augmente avec l'âge. En effet, à partir de 30 ans la prévalence du handicap au sein de la population augmente de façon régulière jusqu'à 80 ans et plus : 0,3% à 30-34 ans jusqu'à 16,3% au-delà de 85 ans.

L'analyse selon le sexe montre la même tendance que celle observée dans l'ensemble de la région. La comparaison des prévalences entre les sexes montre que les femmes sont plus victimes du handicap que les hommes à partir de 50 ans. Dans le groupe d'âge 75-79 ans, elle est de 10,8% pour les femmes contre 8,6% pour les hommes. A partir de 85 ans, elle est de 21,2% pour les femmes contre 12,6% pour les hommes (tableau 9.2).

Tableau 9.2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,3	0,3	0,3
10-14	0,3	0,3	0,3
15-19	0,3	0,3	0,3
20-24	0,4	0,3	0,3
25-29	0,3	0,3	0,3
30-34	0,4	0,3	0,3
35-39	0,5	0,3	0,4
40-44	0,5	0,6	0,5
45-49	0,7	0,6	0,6
50-54	1,1	1,2	1,1
55-59	1,3	1,7	1,5

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
60-64	2,4	3,3	2,8
65-69	4,2	4,5	4,3
70-74	6,9	8,6	7,6
75-79	8,6	10,8	9,5
80-84	11,9	16,2	13,8
85 ou +	12,6	21,2	16,3
Sahel	0,7	0,7	0,7

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique que, dans la région du Sahel, les personnes handicapées sont plus fréquentes entre 5 et 19 ans et après 59 ans (proportions >5%). L'on observe également des disparités suivant le sexe.

Dans cette population de personnes handicapées, les femmes représentent plus de la moitié (51,9% pour les femmes et 48,1% pour les hommes). L'âge moyen des personnes handicapées est de 49,3 ans et plus de la moitié de cette population a moins de 55 ans. L'analyse de l'âge moyen suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées (respectivement 48,5 ans pour les hommes et 50,1 ans pour les femmes). L'âge médian est de 53 ans pour les hommes et de 56 ans pour les femmes. Ces résultats montrent que le handicap s'installe généralement chez les personnes d'âge avancé (tableau 9.3).

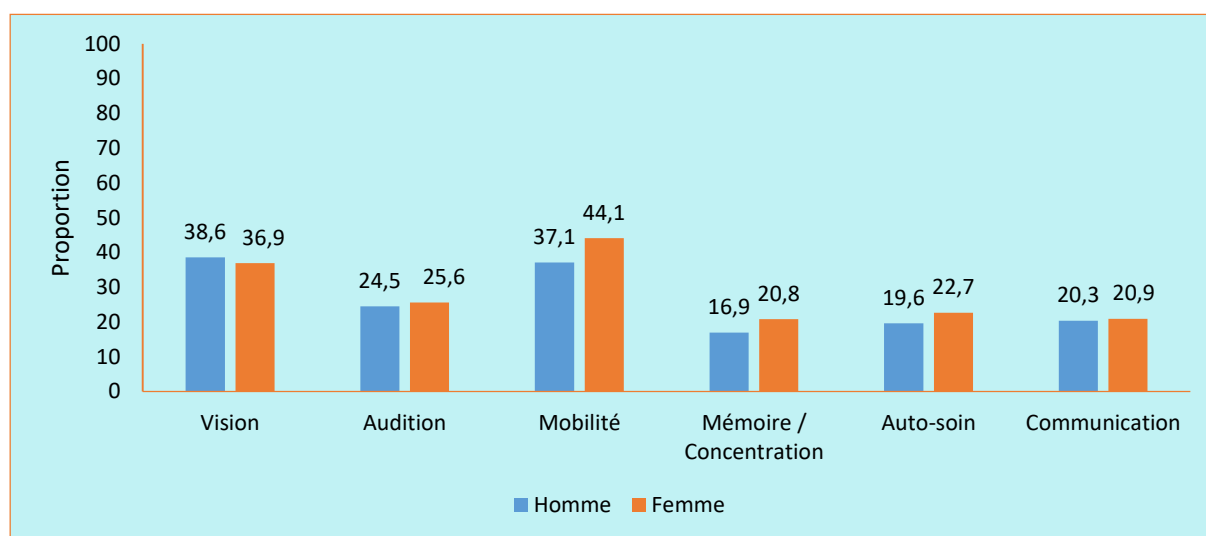
Tableau 9.3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	4,7	4,2	8,9
10-14	3,4	3,2	6,6
15-19	2,8	3,0	5,8
20-24	2,7	2,2	5,0
25-29	2,1	1,8	3,9
30-34	2,2	1,6	3,8
35-39	2,3	1,3	3,6
40-44	1,7	1,9	3,6
45-49	1,8	1,5	3,3
50-54	2,7	2,4	5,1
55-59	2,5	2,4	5,0
60-64	3,7	3,8	7,5
65-69	4,4	3,3	7,7
70-74	5,2	5,1	10,3
75-79	3,9	3,4	7,2
80-84	2,7	3,0	5,7
85 ou +	3,1	4,0	7,0
Total	51,9	48,1	100,0
Age moyen	48,5	50,1	49,3
Age médian	53,0	56,0	55,0

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

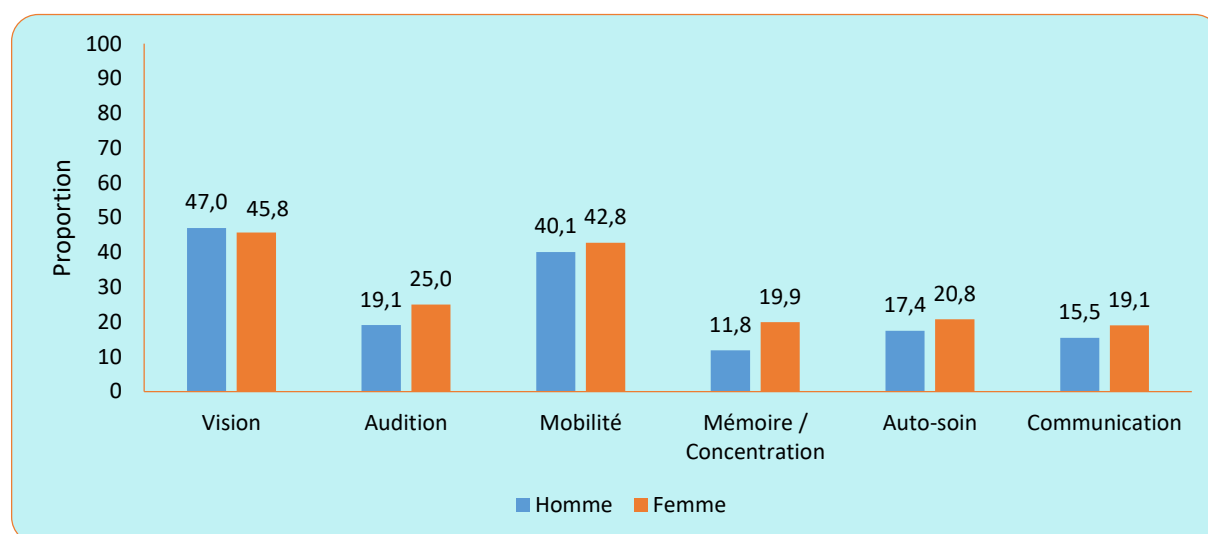
Les handicaps moteur et visuel sont les types de limitations fonctionnelles dominantes dans la région du Sahel au sein de la population handicapée âgée de 5 ans ou plus. Pour le handicap moteur, les femmes sont plus touchées (44,1%) que les hommes (37,1%). Par contre s'agissant du handicap visuel, ce sont plutôt les hommes qui sont les plus touchés (respectivement 38,6% contre 36,9%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont légèrement élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.2).

Graphique 9.2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la région du Sahel



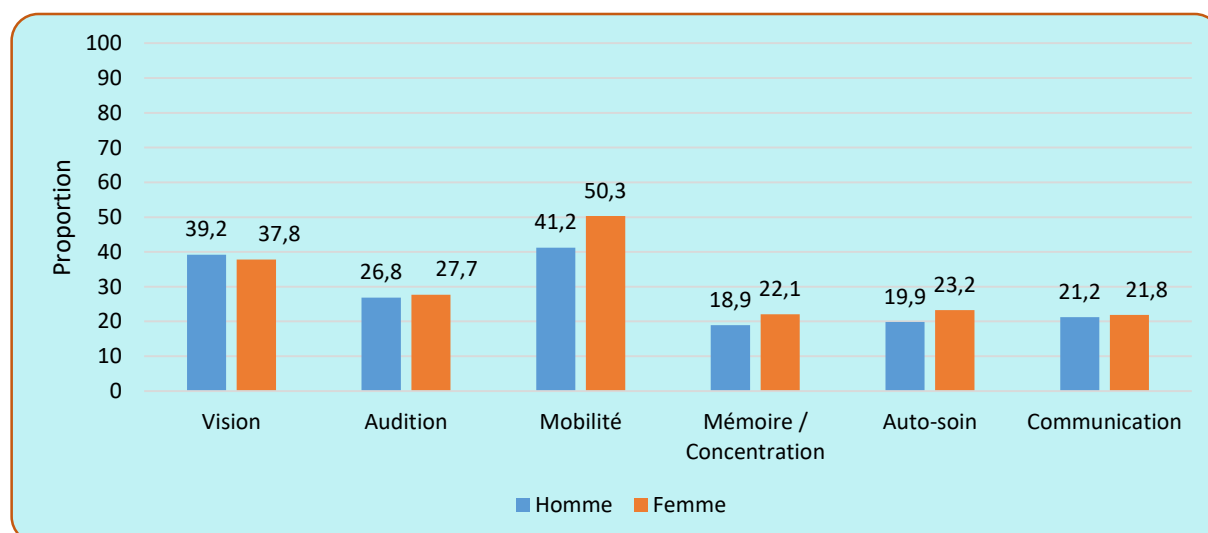
Dans l'Oudalan, les handicaps moteur et visuel sont aussi les types de limitations fonctionnelles dominants au sein de la population handicapée âgée de 5 ans ou plus. Pour le handicap moteur, les femmes sont plus touchées (42,8%) que les hommes (40,1%). Par contre s'agissant du handicap visuel, ce sont plutôt les hommes qui sont les plus touchés (respectivement 47,0% contre 45,8%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.3).

Graphique 9.3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province de l'Oudalan



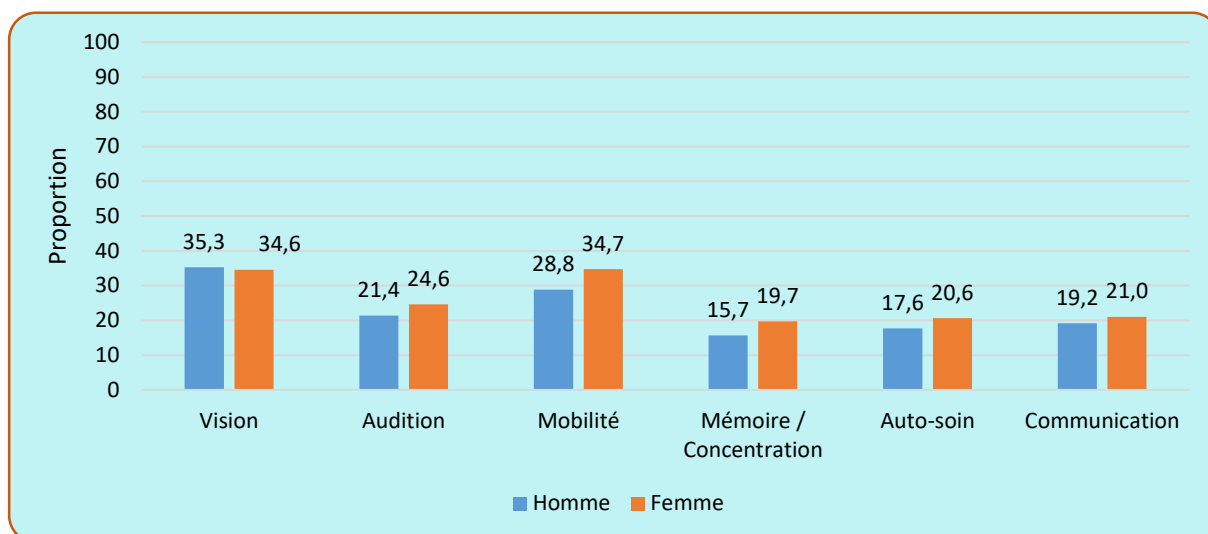
Les handicaps moteur et visuel sont les types de limitations fonctionnelles dominants au sein de la population handicapée âgée de 5 ans ou plus dans le Seno. Pour le handicap moteur, les femmes sont plus touchées (50,3%) que les hommes (41,2%). Par contre s'agissant du handicap visuel, ce sont plus tôt les hommes qui sont les plus touchés (respectivement 39,2% contre 37,8%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.4).

Graphique 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province du Séno



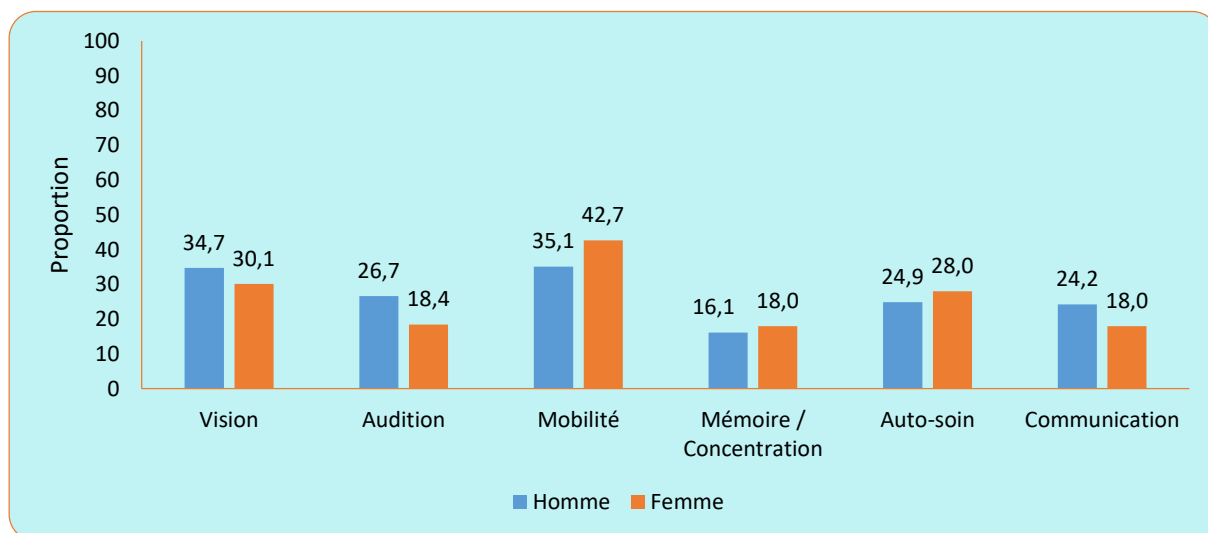
Dans la province du Soum, les handicaps moteur et visuel sont aussi les types de limitations fonctionnelles dominants au sein de la population handicapée âgée de 5 ans ou plus. Comparativement aux hommes, les femmes sont les plus touchées par les différents types de handicap, à l'exception du handicap visuel qui concerne 35,3% d'hommes contre 34,6% de femmes (graphique 9.5).

Graphique 9.5 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province Soum



Les handicaps moteur et visuel sont aussi les types de limitations fonctionnelles dominants au sein de la population handicapée âgée de 5 ans ou plus dans le Yagha. Dans cette province, les hommes sont plus victimes des handicaps visuel, auditif et communicationnel tandis que les femmes sont plus nombreuses à souffrir des problèmes de mobilité et de mémoire ou concentration (graphique 9.6).

Graphique 9.6 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées de 5 ans ou plus dans la province Yagha



9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'analyse selon le milieu de résidence montre une prédominance des handicaps visuel et moteur quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, la proportion d'hommes handicapés visuel est plus élevée que celle des femmes ayant le même type de handicap (respectivement 41,1% contre 37,6%). Quant au handicap moteur (34,4% pour les hommes, 40,6% pour les femmes) et auditif (21,5% pour les hommes et 26,4% pour les femmes), ce sont les femmes qui sont plus touchées que les hommes. En milieu rural, les mêmes tendances observées en milieu urbain sont constatées (tableau 9.4).

Tableau 9.4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence

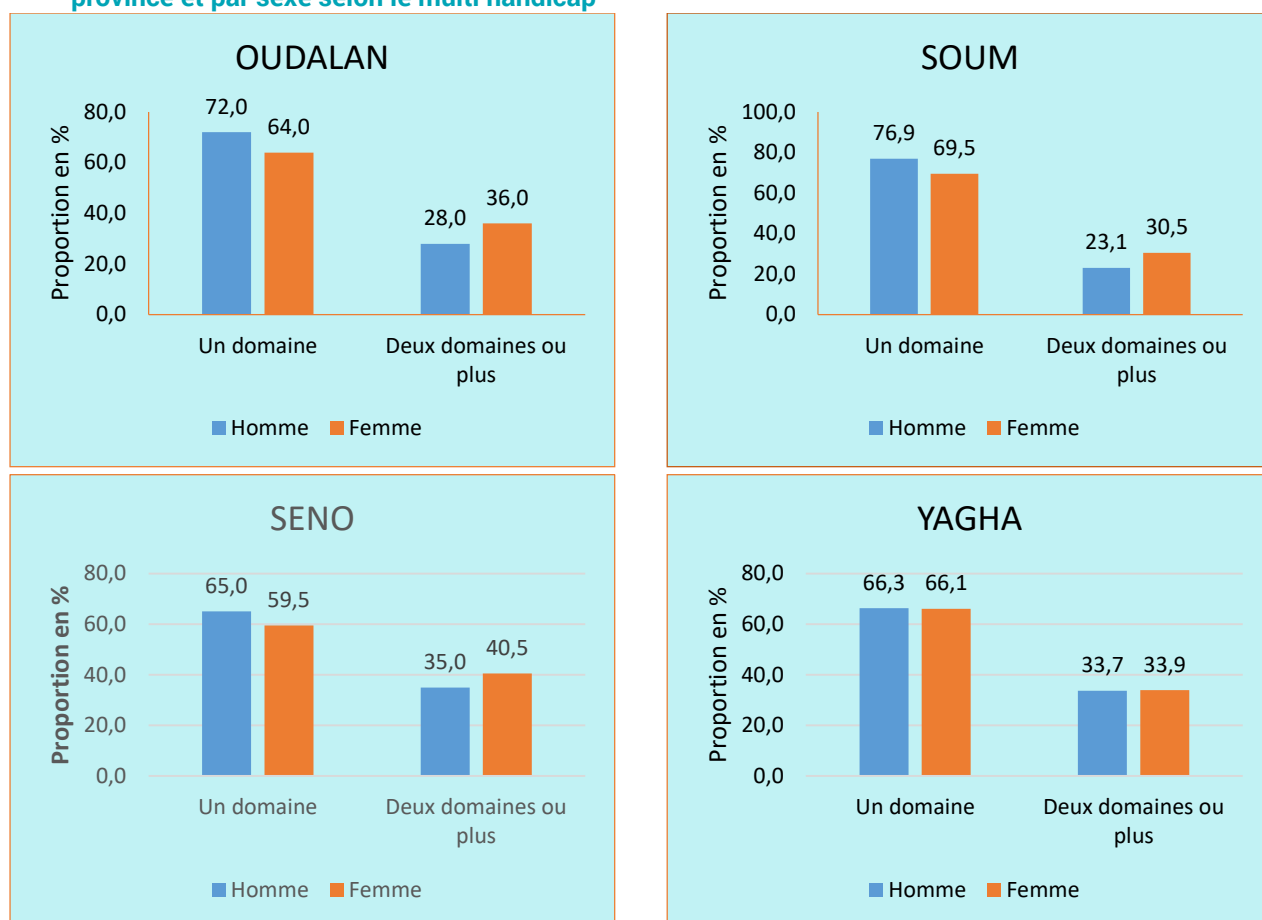
Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	41,1	21,5	34,4	17,8	18,3	17,3
	Féminin	37,6	26,4	40,6	22,7	21,8	18,1
	Ensemble	39,3	24,0	37,6	20,4	20,1	17,7
Rural	Masculin	38,1	25,0	37,6	16,7	19,8	20,9
	Féminin	36,7	25,4	44,9	20,3	22,9	21,6
	Ensemble	37,5	25,2	41,1	18,4	21,3	21,2
Ensemble	Masculin	38,6	24,5	37,1	16,9	19,6	20,3
	Féminin	36,9	25,6	44,1	20,8	22,7	20,9
	Ensemble	37,8	25,0	40,5	18,8	21,1	20,6

9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap par province et selon le milieu de résidence.

L'analyse du multi handicap selon la province de résidence (graphique 9.7) montre que les femmes qui souffrent de plus d'une limitation fonctionnelle sont plus nombreuses que les hommes multi handicapés dans les provinces du Seno, de l'Oudalan et du Soum. Parmi ces 3 provinces, la province du Seno est celle où la proportion d'hommes et de femmes touchées par le multi handicap est très importante (40,5% les femmes et 35,0% chez les hommes). Elle est suivie par l'Oudalan (36,0% chez les femmes et 28,0% chez les hommes) et le Soum (30,5% chez les femmes et 23,1% chez les hommes).

Graphique 9.7 : Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap



Dans l'ensemble de la région du Sahel 33,5% de personnes handicapées souffrent de plus d'une limitation fonctionnelle dont 36,4% de femmes et 30,9% d'hommes. L'analyse selon le milieu de résidence montre la même situation en milieu urbain comme en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont les plus nombreuses à être touchées par le multi handicap (37,6% en milieu urbain et 36,1% en milieu rural (tableau 9.5).

Tableau 9.5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	70,0	30,0	100,0
	Féminin	62,4	37,6	100,0
	Ensemble	66,1	33,9	100,0
Rural	Masculin	69,0	31,0	100,0
	Féminin	63,9	36,1	100,0
	Ensemble	66,6	33,4	100,0
Ensemble	Masculin	69,1	30,9	100,0
	Féminin	63,6	36,4	100,0
	Ensemble	66,5	33,5	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

9.6.1. Statut scolaire et province de résidence

Le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région du Sahel, montre que 82,7% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 11,0% ont déjà fréquenté l’école et seulement 6,3% ont déclaré être à l’école au moment du recensement de 2019. L’analyse suivant le sexe, montre que les femmes sont les plus nombreuses à avoir déjà fréquenté l’école (12,0% contre 10,1%) et à fréquenter actuellement (7,2% contre 6,3%) comparativement aux hommes.

L’analyse du statut de scolarisation suivant la province de résidence montre que plus de 75% des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école quel que soit la province de résidence. Il est de 92,5% dans l’Oudalan, 89,4% dans le Yagha et 84,0% dans le Seno.

L’analyse suivant le sexe, montre qu’à l’échelle de la région, les femmes handicapées sont les plus nombreuses à avoir fréquenté l’école que les hommes. Il en est de même pour la fréquentation scolaire au moment du recensement. Pour les personnes handicapées ayant déjà fréquenté l’école, les proportions sont de 10,5% contre 5,0% dans l’Oudalan, 11,6% contre 7,9% dans le Seno. Pour la fréquentation scolaire actuelle, les proportions sont très faibles et il n’y a pas de grande différence entre les sexes (tableau 9.6).

Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N’a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
OUDALAN	Masculin	95,0	5,0	-	100,0
	Féminin	90,0	10,0	-	100,0
	Ensemble	92,5	7,5	-	100,0
SENO	Masculin	85,4	7,9	6,7	100,0
	Féminin	82,2	11,6	6,2	100,0
	Ensemble	84,0	9,6	6,4	100,0
SOUM	Masculin	79,0	14,7	6,3	100,0
	Féminin	76,5	13,6	9,9	100,0
	Ensemble	77,7	14,1	8,2	100,0
YAGHA	Masculin	91,2	7,0	1,8	100,0
	Féminin	87,2	8,5	4,3	100,0
	Ensemble	89,4	7,7	2,9	100,0
SAHEL	Masculin	84,4	10,1	5,5	100,0
	Féminin	80,8	12,0	7,2	100,0
	Ensemble	82,7	11,0	6,3	100,0

9.6.2. Statut scolaire et milieu de résidence

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique qu'en milieu rural, la majorité des personnes handicapées de 6-16 ans n'ont jamais fréquenté l'école (86,7%), très peu ont déjà fréquenté l'école (10,4%), et seulement 2,9% ont déclaré être toujours à l'école au moment du recensement général de la population et de l'habitation de 2019. Par contre, en milieu urbain 66,9% n'ont jamais fréquenté l'école, 13,4% ont déclaré avoir déjà fréquenté et 19,7% fréquentent actuellement.

L'analyse suivant le sexe montre des disparités. En milieu urbain, la proportion de femmes qui a déjà fréquenté l'école est plus élevée que celle des hommes (14,1% contre 12,5%). Par contre, quant à la fréquentation scolaire actuelle, les femmes sont plus nombreuses à être en cours de scolarisation que les hommes (21,2% contre 18,1%). En milieu rural, les tendances sont quasiment similaires à celles observées en milieu urbain (tableau 9.7).

Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Urbain	Masculin	69,4	12,5	18,1	100,0
	Féminin	64,7	14,1	21,2	100,0
	Ensemble	66,9	13,4	19,7	100,0
Rural	Masculin	87,7	9,5	2,8	100,0
	Féminin	85,5	11,4	3,1	100,0
	Ensemble	86,7	10,4	2,9	100,0

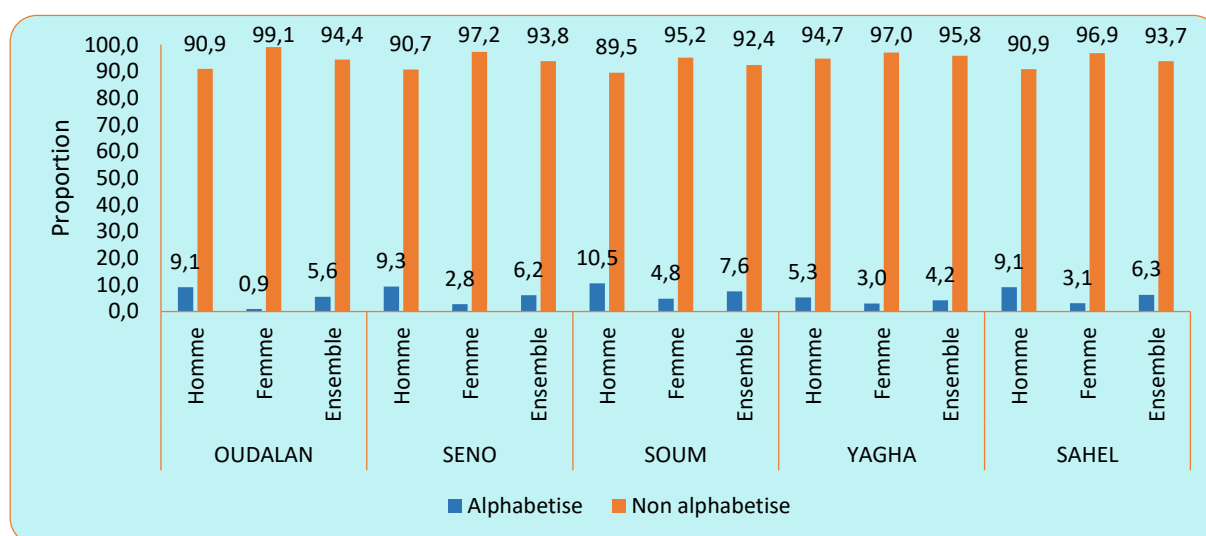
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

9.7.1. Alphabétisation et province de résidence

Dans la région du Sahel, la proportion de personnes handicapées de 15 ans ou plus qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (6,3%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (9,1% contre 3,1%).

L'analyse suivant les provinces, indique les mêmes disparités d'alphabétisation selon le sexe : les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. La proportion de femmes handicapées qui ne sait ni lire et écrire est au-dessus du niveau régional (93,7%) quel que soit la province (graphique 9.8).

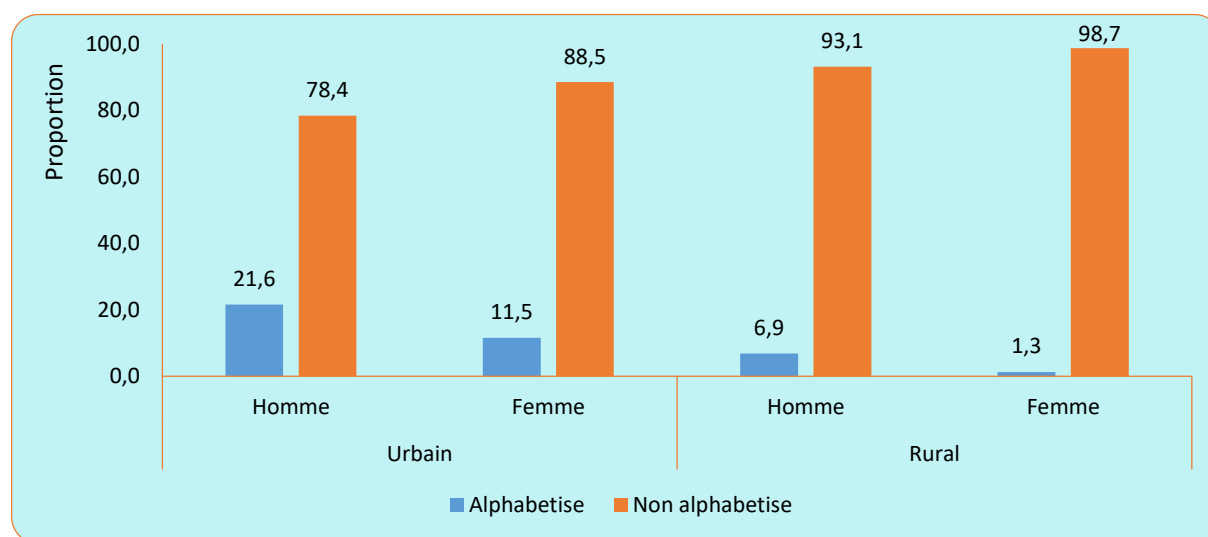
Graphique 9.8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe



9.7.2. Alphabétisation et milieu de résidence

L'analyse du niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus montre une proportion élevée de personnes handicapées non alphabétisées vivant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les femmes non alphabétisées sont plus représentées que les hommes non alphabétisés (respectivement 98,7% et 88,5%). Subséquemment, c'est en milieu urbain que les proportions de personnes handicapées alphabétisées sont plus élevées, aussi bien chez les femmes que chez les hommes (21,6% pour les hommes et 11,5% pour les femmes) (graphique 9.9).

Graphique 9.9 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région sont pour la plupart mariées (52,5%). Les célibataires représentent 19,8%, et les veuves/veufs 25,0%. La proportion des divorcées/séparées (2,1%) et des unions libres (0,6%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont mariés à 69,3%, célibataires à 21,1% contre respectivement 34,3% et 18,3% chez les femmes. Les femmes handicapées sont particulièrement concernées par le veuvage comparativement aux hommes handicapés. En effet, elles y sont représentées à 43,8% contre 7,6% pour hommes. Aussi, les proportions des divorcés/séparés et des unions libres sont légèrement plus élevées chez les femmes.

En milieu rural, la proportion des personnes handicapées mariées est plus élevée (53,6%) qu'en milieu urbain (47,0%). Les célibataires, eux, sont plus représentés en milieu urbain avec une proportion de 27,2%. Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et des femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, les proportions des femmes veuves, divorcées/séparées ou vivant en union libre sont plus élevées que celles des hommes veufs, divorcés/séparés ou vivant en union libre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 9.8).

Tableau 9.8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	26,9	64,3	0,6	7,3	0,9	100,0
	Féminin	27,4	31,6	2,9	37,9	0,2	100,0
	Ensemble	27,2	47,0	1,8	23,4	0,6	100,0
Rural	Masculin	20,1	70,3	1,6	7,6	0,4	100,0
	Féminin	16,2	35,0	2,7	45,1	1,0	100,0
	Ensemble	18,3	53,6	2,1	25,3	0,7	100,0
Ensemble	Masculin	21,1	69,3	1,5	7,6	0,5	100,0
	Féminin	18,3	34,3	2,8	43,8	0,8	100,0
	Ensemble	19,8	52,5	2,1	25,0	0,6	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap dans la région du Sahel est de 0,7 %. Dans les provinces du Seno et du Soum, les prévalences du handicap sont légèrement au-dessus de la moyenne régionale (0,8%). Le phénomène touche au même titre les hommes que les femmes avec des prévalences presque identiques au sein des provinces. Cependant, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu urbain (0,9%) qu'en milieu rural (0,7%). Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Les handicaps moteur (mobilité), visuel (vision) et auditif (audition) sont les types de limitations fonctionnelles qui sévissent au Sahel dans chacune des provinces. La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 33,5% dans la région. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain. Les hommes et les femmes sont touchés presque indifféremment par le multi handicap.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 82,7% des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans n'ont jamais fréquenté et que seulement 6,3% fréquentent actuellement. Dans cette région, les

femmes sont les plus nombreuses à avoir fréquenté l'école et à y être actuellement quel que soit le milieu de résidence. La proportion des non alphabétisées au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.

En ce qui concerne l'état matrimonial, on retient que les personnes handicapées sont pour la plupart mariées (52,5%) et ce quel qu'en soit le milieu de résidence considéré. Les femmes handicapées du Sahel sont plus concernées par le veuvage, le divorce ou la séparation et l'union libre que les hommes handicapés.

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5^e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

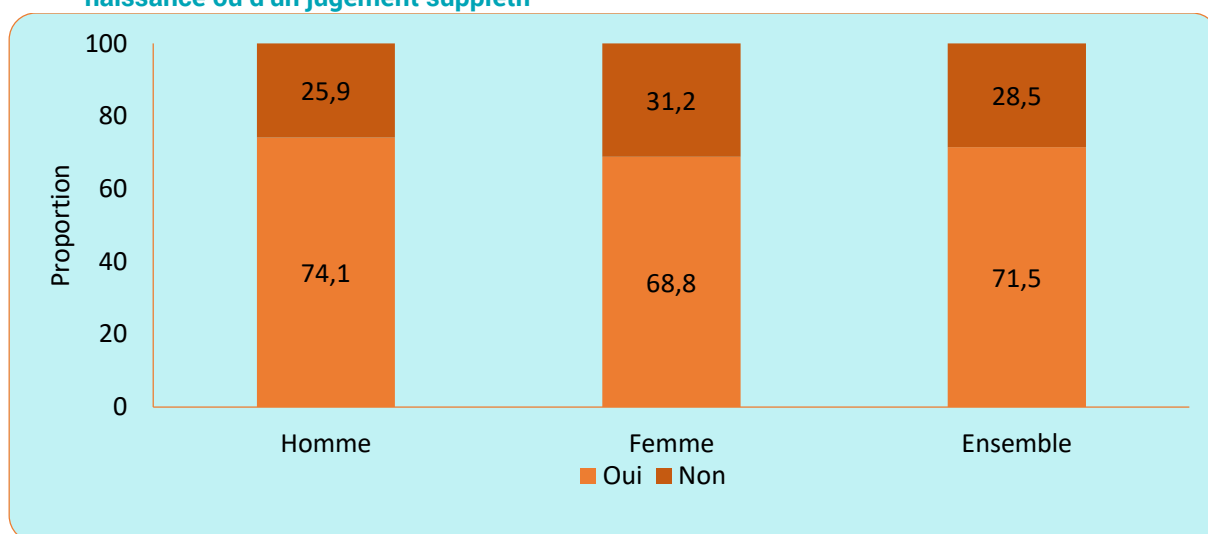
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région du Sahel, 71,5% de la population disposent d'un acte de naissance et 28,5% n'en disposent pas. Une analyse différentielle selon le sexe permet de dégager les mêmes tendances avec une proportion de personnes possédant un acte de naissance supérieure chez les hommes (74,1%) que chez les femmes (68,8%) (graphique 10.1).

Graphique 10.1 : Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



Une attention particulière sera portée sur les enfants de 0 à 6 ans et sur les groupes d'âge.

10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de possession d'acte de naissance varient entre 59,6% et 62,8%. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est légèrement supérieure à celle des filles. Suivant les groupes d'âge, la possession d'un acte de naissance varie de 60,7% à 85,2% quel que soit le sexe. Concernant la population qui ne possède pas un acte de naissance les proportions varient de 11,1% à 39,3% entre les groupes d'âge quel que soit le sexe (tableau 10.1).

Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	62,5	37,5	100,0
	Femme	60,7	39,3	100,0
	Total	61,6	38,4	100,0
1	Homme	63,5	36,5	100,0
	Femme	62,1	37,9	100,0
	Total	62,8	37,2	100,0
2	Homme	61,4	38,6	100,0
	Femme	59,8	40,2	100,0
	Total	60,7	39,3	100,0
3	Homme	60,9	39,1	100,0
	Femme	59,3	40,7	100,0
	Total	60,1	39,9	100,0
4	Homme	61,8	38,2	100,0
	Femme	59,2	40,8	100,0
	Total	60,5	39,5	100,0
5	Homme	60,4	39,6	100,0
	Femme	58,7	41,3	100,0
	Total	59,6	40,4	100,0
6	Homme	60,4	39,6	100,0
	Femme	59,0	41,0	100,0
	Total	59,7	40,3	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	61,9	38,1	100,0
	Femme	60,1	39,9	100,0
	Total	61,0	39,0	100,0
5-9	Homme	61,6	38,4	100,0
	Femme	59,8	40,2	100,0
	Total	60,7	39,3	100,0
10-14	Homme	64,7	35,3	100,0
	Femme	63,8	36,2	100,0
	Total	64,3	35,7	100,0
15-19	Homme	71,2	28,8	100,0
	Femme	68,5	31,5	100,0
	Total	69,8	30,2	100,0

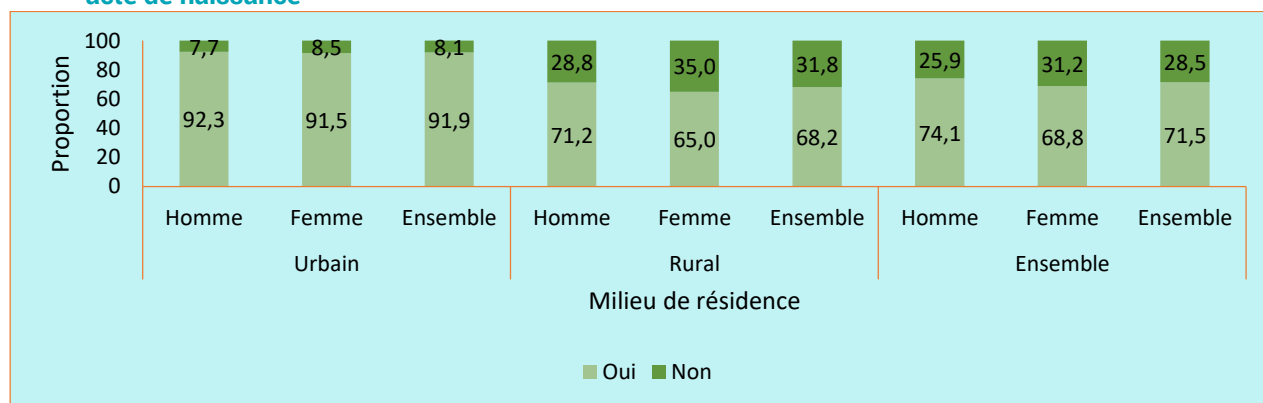
Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
20-24	Homme	81,8	18,2	100,0
	Femme	74,5	25,5	100,0
	Total	77,9	22,1	100,0
25-29	Homme	87,1	12,9	100,0
	Femme	77,7	22,3	100,0
	Total	82,3	17,7	100,0
30-34	Homme	88,6	11,4	100,0
	Femme	80,0	20,0	100,0
	Total	84,3	15,7	100,0
35-39	Homme	88,9	11,1	100,0
	Femme	79,9	20,1	100,0
	Total	84,6	15,4	100,0
40-44	Homme	89,0	11,0	100,0
	Femme	78,8	21,2	100,0
	Total	84,2	15,8	100,0
45-49	Homme	89,5	10,5	100,0
	Femme	80,4	19,6	100,0
	Total	85,2	14,8	100,0
50-54	Homme	88,3	11,7	100,0
	Femme	77,2	22,8	100,0
	Total	83,2	16,8	100,0
55-59	Homme	88,6	11,4	100,0
	Femme	78,4	21,6	100,0
	Total	84,1	15,9	100,0
60-64	Homme	87,4	12,6	100,0
	Femme	72,9	27,1	100,0
	Total	81,2	18,8	100,0
65-69	Homme	86,9	13,1	100,0
	Femme	71,3	28,7	100,0
	Total	80,5	19,5	100,0
70-74	Homme	82,9	17,1	100,0
	Femme	65,4	34,6	100,0
	Total	75,2	24,8	100,0
75-79	Homme	81,2	18,8	100,0
	Femme	62,0	38,0	100,0
	Total	73,3	26,7	100,0
80-84	Homme	74,0	26,0	100,0
	Femme	55,3	44,7	100,0
	Total	65,6	34,4	100,0
85 ou +	Homme	65,3	34,7	100,0
	Femme	56,8	43,2	100,0
	Total	61,6	38,4	100,0
Total	Homme	74,1	25,9	100,0
	Femme	68,8	31,2	100,0
	Total	71,5	28,5	100,0

10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans le milieu urbain, 91,9 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 92,3 % des hommes possèdent un acte de naissance contre 91,5 % de femmes.

Dans le milieu rural, 68,2 % des résidents ont un acte de naissance. Le niveau de la possession est plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, la désagrégation selon le sexe indique que 71,2% des hommes possèdent un acte de naissance contre 65,0% des femmes. Dans ce milieu l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est plus considérable que dans le milieu urbain (cf. graphique 10.2).

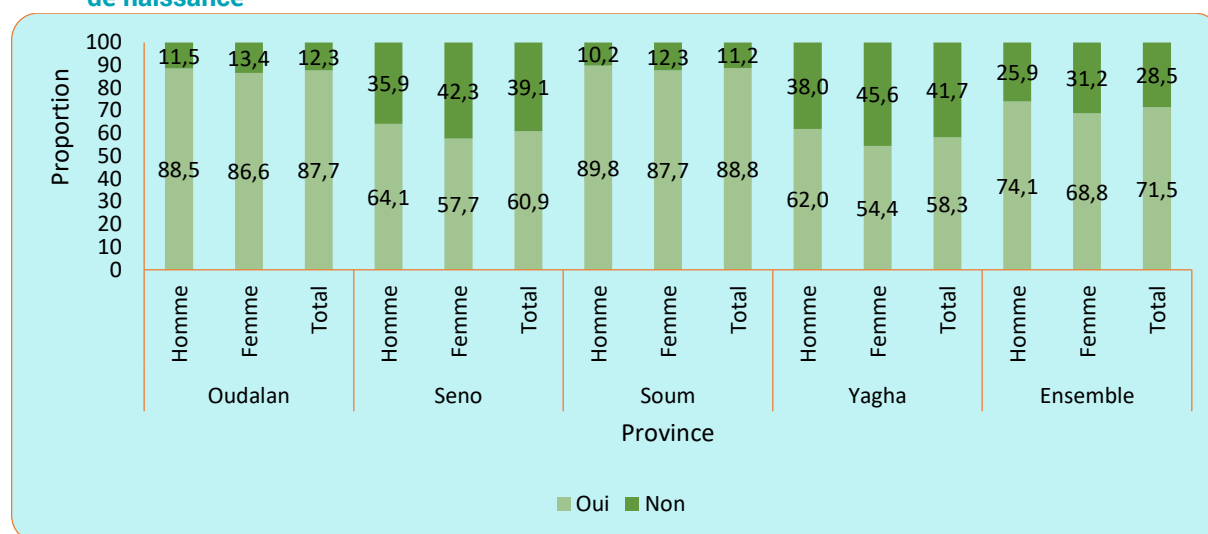
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

La province du Soum affiche un niveau de possession d'acte de naissance supérieur à celui des autres provinces de la région. En effet, 88,8% de la population de la province du Soum possède un acte de naissance contre 58,3% pour la province du Yagha, (plus faible proportion de la province). L'analyse suivant le sexe montre des disparités de la possession d'acte de naissance d'une province à une autre. La proportion de femmes qui possèdent un acte de naissance est inférieure à celle des hommes dans chacune des provinces de la région. Quant à la population qui ne possède pas d'acte de naissance, les proportions les plus élevées se trouvent dans le Yagha (41,7%) et le Seno (39,1%). Les femmes dans ces provinces sont les plus nombreuses à ne pas posséder d'acte de naissance : 45,6% dans le Yagha et 42,3% dans le Seno (graphique 10.3).

Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance



10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Quelle que soit la commune considérée dans la région du Sahel, au moins 71,5% de la population possède un acte de naissance. Les communes de Pobe-Mengao (94,4%), de Baraboule (93,9%), de Djibo (92,6%), de Kelbo (91,2) et de Gorom-Gorom (91,1%) sont celles où la possession d'acte de naissance est la plus importante.

Dans la province de l'Oudalan, toutes les communes affichent des proportions de possession d'acte de naissance de plus de 80%. Par contre, les proportions les plus faibles de personnes possédant un acte de naissance se trouvent dans le Yagha et le Seno. Il s'agit des communes de Bani (49,8%) dans le Seno et de Tankougounadie (47,8%) dans le Yagha (tableau 10.2).

Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
OULDALAN			
Déou	86,2	13,8	100,0
Gorom-Gorom	91,1	8,9	100,0
Markoye	80,0	20,0	100,0
Oursi	88,2	11,8	100,0
Tin-Akoff	86,1	13,9	100,0
TOTAL	87,7	12,3	100,0
SENO			
Bani	49,8	50,2	100,0
Dori	61,1	38,9	100,0
Falaqountou	82,4	17,6	100,0
Gorgadii	64,2	35,8	100,0
Sampelqa	66,6	33,4	100,0
Seytenqa	61,0	39,0	100,0
TOTAL	60,9	39,1	100,0
SOUM			
Arbinda	77,2	22,8	100,0
Baraboule	93,9	6,1	100,0
Diquel	86,2	13,8	100,0
Djibo	92,6	7,4	100,0
Kelbo	91,2	8,8	100,0
Nassoumbou	89,3	10,7	100,0
Pobé-Mengao	94,4	5,6	100,0
Tongomayel	89,1	10,9	100,0
TOTAL	88,8	11,2	100,0
YAGHA			
Sebba	69,1	30,9	100,0
Solhan	56,1	43,9	100,0
Tankougounadié	47,8	52,2	100,0
Titabé	56,6	43,4	100,0
TOTAL	58,3	41,7	100,0
SAHEL	71,5	28,5	100,0

L'examen des résultats de la possession d'un acte de naissance par les enfants de moins de 5 ans indique que les communes de Pobe-Mengao, de Baraboule, de Djibo et de Kelbo ont les plus fortes proportions (respectivement de 90,7 %, 90,3 %, 90,2 % et 88,8%). Le plus faible niveau de possession d'acte de naissance est observé dans la commune de Bani (32,3%) (tableau 10.3).

Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
UDALAN			
Déou	76,5	23,5	100,0
Gorom-Gorom	86,4	13,6	100,0
Markoye	67,2	32,8	100,0
Oursi	83,9	16,1	100,0
Tin-Akoff	76,2	23,8	100,0
TOTAL	79,2	20,8	100,0
SENO			
Bani	32,3	67,7	100,0
Dori	49,1	50,9	100,0
Falaqountou	77,0	23,0	100,0
Gorqadji	51,1	48,9	100,0
Sampelqa	56,2	43,8	100,0
Seytenqa	46,2	53,8	100,0
TOTAL	48,1	51,9	100,0
SOUM			
Arbinda	71,2	28,8	100,0
Baraboule	90,3	9,7	100,0
Diquel	73,9	26,1	100,0
Djibo	90,2	9,8	100,0
Kelbo	88,8	11,2	100,0
Nassoumbou	83,1	16,9	100,0
Pobé-Mengao	90,7	9,3	100,0
Tonqomayel	82,9	17,1	100,0
TOTAL	84,1	15,9	100,0
YAGHA			
Sebba	56,1	43,9	100,0
Solhan	44,7	55,3	100,0
Tankougounadié	37,7	62,3	100,0
Titabé	43,1	56,9	100,0
TOTAL	45,7	54,3	100,0
SAHEL	61,0	39,0	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et particulièrement des enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région du Sahel, environ 30 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

Dans le milieu urbain, 91,9 % des personnes possèdent un acte de naissance contre 68,2 % dans le milieu rural. Les écarts entre homme et femme sont moindres en milieu urbain (92,3 % contre 91,5 %) qu'en milieu rural (71,2 % contre 65,0 %).

Au niveau provincial, le Soum affiche des proportions de possession d'actes de naissance plus élevées (88,8 %) comparée aux autres provinces de la région.

Au niveau communal, les communes de Pobe-Mengao (94,4%), de Baraboule (93,9%), de Djibo (92,6%), de Kelbo (91,2) et de Gorom-Gorom (91,1%) sont celles où la possession d'acte de naissance est la plus importante. A l'opposé, les communes de Bani et de Tankougounadié ont des niveaux de possession d'acte de naissance les plus faibles de la région.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir

à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Il a été dénombré 234 976 ménages au 5^e RGPH dans la région du Sahel. Parmi ces ménages, la majorité réside en milieu rural (88,1%). La taille moyenne des ménages dans la région est de 4,7%, ce qui signifie qu'en moyenne environ 5 personnes vivent habituellement dans chaque ménage. Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,5) que ceux en milieu rural (4,7) (tableau 11.1).

Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	28 051	11,9	4,5
Rural	206 925	88,1	4,7
SAHEL	234 976	100,0	4,7

11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

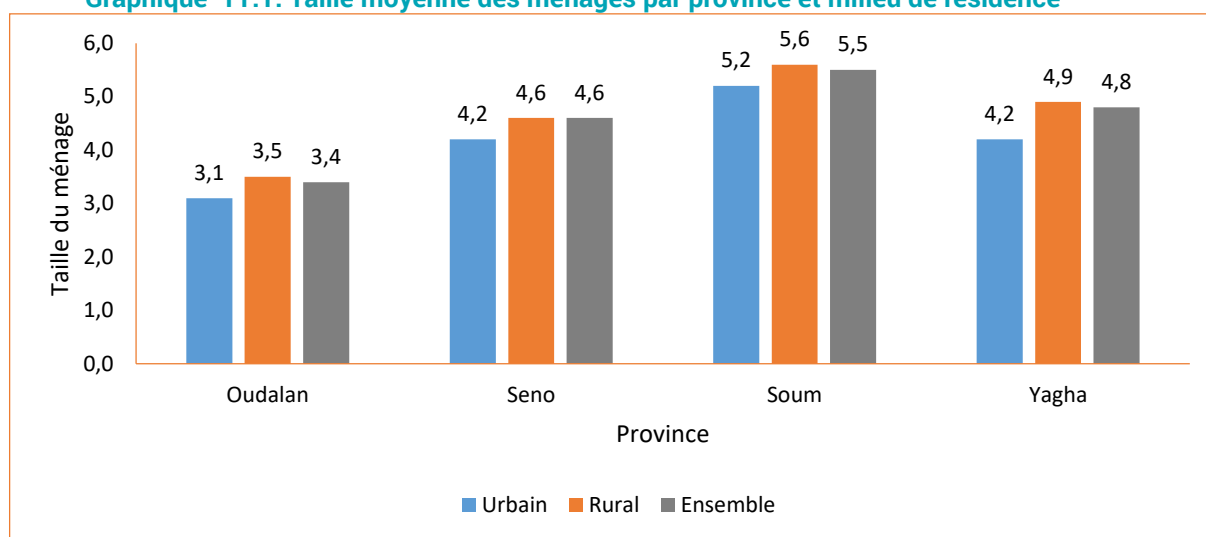
La distribution des ménages selon la province montre que la majorité des ménages résident dans le Seno, le Soum et l'Oudalan. La taille moyenne des ménages varie d'environ 6 personnes dans le Soum à environ 3 personnes dans l'Oudalan. Le milieu rural abrite la grande majorité des ménages dans toutes les provinces. Les plus fortes proportions de ménages urbains sont détenues par le Soum et le Seno avec respectivement 17,8% et 11,9% (tableau 11.2).

Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
OUDALAN	Urbain	3 113	6,8	3,1
	Rural	42 611	93,2	3,5
	Ensemble	45 724	100,0	3,4
SENO	Urbain	10 443	11,9	4,2
	Rural	77 379	88,1	4,6
	Ensemble	87 822	100,0	4,6
SOUM	Urbain	11 793	17,8	5,2
	Rural	54 282	82,2	5,6
	Ensemble	66 075	100,0	5,5
YAGHA	Urbain	2702	7,6	4,2
	Rural	32 653	92,4	4,9
	Ensemble	35 355	100,0	4,8

Globalement, le nombre moyen de personnes qui vivent dans un ménage varie de 3,4 et 5,6 entre les provinces de la région du Sahel. Spécifiquement pour ce qui concerne le milieu rural, le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevé dans le Soum (5,6 personnes par ménage) que dans les autres provinces. L'Oudalan avec 3,5 personnes en moyenne par ménage est la province où se rencontrent les ménages de petite taille comparativement aux autres provinces (graphique 11.1)

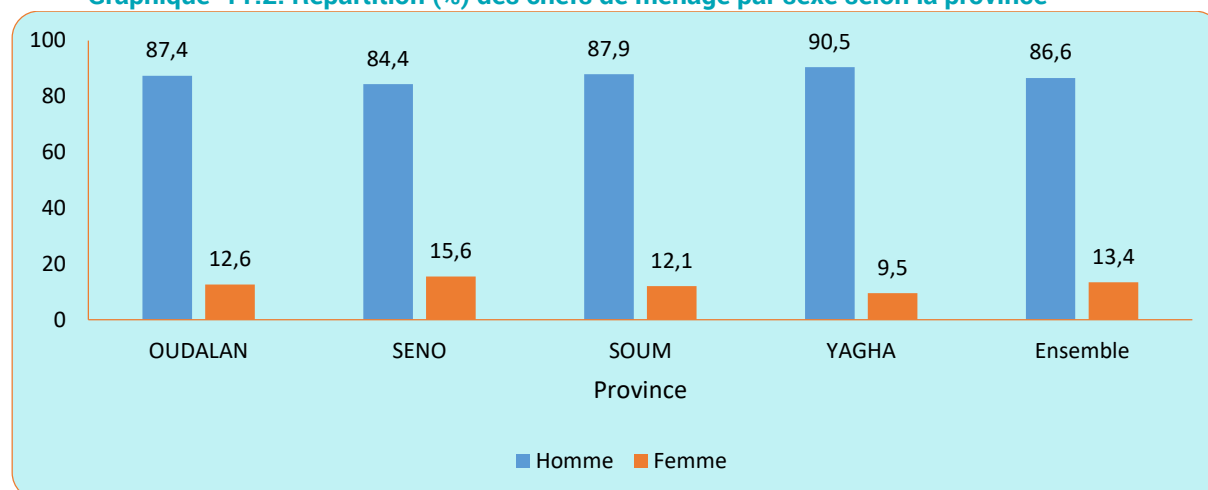
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence



11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe met en évidence une majorité écrasante des hommes ayant ce statut comparativement aux femmes cheffe de ménage. Cette réalité est partagée par l'ensemble des provinces de la région. Cependant, la proportion des ménages dirigés par des femmes n'est pas négligeable (13,4%). Cette proportion est encore plus importante dans la province du Séno qui enregistre 15,6% de ménages dirigés par des femmes (graphique 11.2).

Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

Dans la région du Sahel, la moyenne d'âge des chefs de ménage est de 40,3 ans. Cette moyenne est presque identique entre le milieu urbain et le milieu rural (tableau 11.3). Les chefs de ménage ayant un âge compris entre 20 et 44 ans sont les plus fréquents. En effet, les ménages dont le chef est âgé de 20-44 ans représentent plus de la moitié des ménages de la région (63,6%). Cette proportion varie en fonction du milieu de résidence, mais dans une moindre proportion. Elle est de 64,9% pour le milieu urbain et 63,4% pour milieu rural.

En revanche, on note une faible proportion des chefs de ménages de moins de 20 ans (2,3% pour l'ensemble de la région dont 1, 9% en milieu urbain et 2,4% en milieu rural) et ceux de plus de 65 ans (8,4% pour l'ensemble dont 7,9% en milieu urbain et 8,4% en milieu rural).

Si la proportion des chefs de ménage de moins de 20 ans dans la région est faible (2,3%), elle n'est pas négligeable chez les femmes comparées à celui des hommes (6,8% contre 1,6%).

Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Total		
	M	F	Ensemble	M	F	Ensemble	M	F	Ensemble
10-14	0,1	0,2	0,1	0,0	0,4	0,1	0,0	0,4	0,1
15-19	1,5	3,3	1,8	1,6	6,9	2,3	1,6	6,2	2,2
20-24	8,2	9,8	8,5	11,1	10,4	11,0	10,7	10,3	10,7
25-29	14,9	12,2	14,4	15,9	11,4	15,3	15,7	11,6	15,2
30-34	16,9	14,8	16,5	14,8	11,7	14,4	15,1	12,4	14,7
35-39	14,8	11,9	14,2	12,7	10,1	12,4	13,0	10,5	12,6
40-44	11,6	9,7	11,3	10,5	9,0	10,3	10,6	9,2	10,4

Groupe d'âge	Urbain			Rural			Total		
	M	F	Ensemble	M	F	Ensemble	M	F	Ensemble
45-49	8,7	7,4	8,5	8,1	7,4	8,0	8,1	7,4	8,0
50-54	7,1	7,6	7,2	7,2	8,0	7,3	7,2	7,9	7,3
55-59	5,0	6,3	5,2	5,5	6,0	5,6	5,5	6,0	5,5
60-64	4,1	5,5	4,4	4,6	6,1	4,8	4,5	6,0	4,7
65-69	2,8	4,9	3,1	3,1	4,1	3,2	3,1	4,2	3,2
70-74	2,1	3,1	2,3	2,2	3,9	2,4	2,2	3,7	2,4
75-79	1,0	1,7	1,1	1,3	2,1	1,4	1,3	2,0	1,4
80 et +	1,3	1,6	1,4	1,3	2,6	1,4	1,3	2,4	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,1	41,7	40,4	40,1	41,8	40,3	40,1	41,8	40,3
Age médian	37,0	39,0	37,0	37,0	39,0	37,0	37,0	39,0	37,0

M= masculin ; F= féminin

11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

La structure par sexe et par âge des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région indique une faible représentativité des chefs de ménage ayant moins de 20 ans ainsi que ceux âgés de 65 ans et plus. Les chefs de ménage de moins de 20 ans représentent 2,6% des chefs de ménage dans le Séno et dans le Soum, 1,8% dans l'Oudalan et 1,5% des chefs de ménage du Yagha. Ceux de plus de 65 ans représentent moins de 9% des chefs de ménages dans chaque province.

Les proportions des chefs de ménage ayant un âge compris entre 20 et 44 ans varient entre 62,6% et 66,7% dans les provinces (tableau 11.4).

Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence

Groupe d'âge	OUDALAN			SENO			SOUM			YAGHA		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0
15-19	1,3	1,8	1,8	1,5	2,7	2,5	2,2	2,7	2,6	2,0	1,5	1,5
20-24	5,9	8,4	8,2	7,9	11,9	11,4	9,6	11,4	10,8	9,6	12,1	11,8
25-29	13,3	14,5	14,4	14,8	15,1	15,1	14,1	15,9	15,4	14,9	16,6	16,4
30-34	18,2	14,8	15,0	16,2	13,8	14,1	15,9	15,1	15,3	18,1	15,2	15,5
35-39	16,5	13,3	13,6	14,7	11,7	12,0	13,2	12,9	13,0	14,5	12,7	12,9
40-44	12,7	11,3	11,4	11,3	10,0	10,1	11,3	9,7	10,2	9,5	10,2	10,1
45-49	9,7	8,7	8,7	8,6	7,8	7,9	8,3	7,9	8,0	7,3	7,5	7,5
50-54	6,8	7,8	7,7	7,2	7,5	7,5	7,4	6,9	7,1	6,6	6,4	6,4
55-59	4,9	5,8	5,7	5,6	5,6	5,6	5,2	5,5	5,4	4,7	5,1	5,1
60-64	3,4	5,0	4,8	4,0	4,9	4,8	5,0	4,4	4,6	4,7	4,6	4,6
65-69	3,3	3,4	3,4	3,1	3,3	3,3	3,3	3,1	3,2	2,7	2,8	2,8
70-74	2,0	2,1	2,1	2,1	2,8	2,7	2,5	2,1	2,2	2,4	2,2	2,3
75-79	0,5	1,2	1,2	1,1	1,6	1,5	1,2	1,1	1,2	1,5	1,5	1,5
80 et +	1,6	1,8	1,8	1,9	1,3	1,4	0,9	1,1	1,1	1,2	1,5	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	40,7	41,5	41,4	40,7	40,2	40,3	40,2	39,5	39,7	39,7	39,6	39,6
Age médian	39,0	39,0	39,0	37,0	37,0	37,0	37,0	36,0	37,0	36,0	36,0	36,0

11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés dans la région du Sahel. Ils sont 66,1% de l'ensemble des chefs de ménage. Les célibataires, avec une proportion de 28,9% occupent le deuxième rang en termes d'importance numérique. Suivent ensuite les veufs ou veuves (3,5%), les divorcés/séparés (1,2%) et les chefs de ménage qui vivent en union libre (0,3%).

La très grande partie des chefs de ménage de la région du Sahel sont de la religion musulmane (97,6%), viennent ensuite ceux de la religion catholique (1,0%). Ils sont également pour la plupart sans niveau d'instruction (91,3%). Par ailleurs, 17,6% des chefs de ménage ont une occupation au moment du recensement tandis que 78,5% des chefs de ménage ne travaillent pas et ne cherchent pas à travailler (tableau 11.5).

Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat matrimonial			
Célibataire	37,4	27,5	28,9
Marié	57,1	67,6	66,1
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,2	1,2	1,2
Veuf (ve)	3,7	3,4	3,5
Union libre	0,6	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
Religion			
Animiste	0,2	0,6	0,6
Musulman	94,6	98,1	97,6
Catholique	3,7	0,6	1,0
Protestant	1,4	0,5	0,7
Autre	0,0	0,1	0,0
Sans religion	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction			
Aucun	73,2	94,3	91,3
Primaire	8,6	3,4	4,1
Post-primaire	8,6	1,6	2,6
Secondaire	6,8	0,5	1,4
Supérieur	2,8	0,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation			
Occupés	17,8	17,6	17,6
Chômeurs	6,3	3,5	3,9
Horsmain d'œuvre	75,9	78,9	78,5
Total	100,0	100,0	100,0

L'analyse de ces différentes caractéristiques du chef de ménage selon la province ne fait pas apparaître une très grande différence entre les provinces de la région en termes de hiérarchisation des modalités (tableau 11.6). On peut tout de même noter que les chefs de ménage mariés sont

plus représentés dans le Yagha (67,2%), les chefs de ménage de religion musulmane sont plus prépondérants dans Soum (99,1%) comparativement aux groupes correspondant dans les autres provinces. Les chefs de ménage d'aucun niveau d'instruction sont beaucoup plus fréquents dans le Yagha (94,6%) que dans les autres provinces.

Cependant, quant à l'occupation, la proportion des chefs de ménage occupés la plus élevée s'enregistre dans l'Oudalan (27,7%).

Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province

Caractéristiques	OULDALAN	SENO	SOUM	YAGHA	Ensemble
Etat matrimonial					
Célibataire	28,2	28,4	30,4	29,4	28,9
Marié	65,8	66,2	65,5	67,2	66,1
Divorcé (e)/séparé (e)	2,2	1,0	0,8	0,8	1,2
Veuf (ve)	3,2	4,1	3,1	2,4	3,5
Union libre	0,6	0,3	0,2	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Religion					
Animiste	0,5	0,3	0,4	1,7	0,6
Musulman	98,3	97,9	99,1	93,7	97,6
Catholique	0,9	1,4	0,3	1,4	1,0
Protestant	0,3	0,4	0,2	2,5	0,7
Autre	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Sans religion	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction					
Aucun	91,7	92,2	87,5	94,6	91,3
Primaire	3,5	3,4	6,8	2,3	4,1
Post-primaire	2,8	2,0	4,1	1,7	2,6
Secondaire	1,2	1,6	1,3	1,1	1,4
Supérieur	0,8	0,8	0,3	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Situation d'occupation					
Occupés	27,7	13,6	14,0	24,6	17,6
Chômeurs	3,5	2,6	7,4	2,8	3,9
Horsmain d'œuvre	68,8	83,8	78,6	72,6	78,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région du Sahel est passé de 182 769 en 2006 à 234 976 en 2019 soit une augmentation de 28,6% en 13 ans. La proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté entre les deux (2) recensements. Par contre, la taille moyenne des ménages a connu une baisse notable entre ces deux opérations, passant de 5,3 à 4,7 personnes. Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 8,2% en 2006 à 13,4% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (14,4% à 18,4%) qu'en milieu rural (7,7% à 12,5%) (tableau 11.7).

Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs entre 2006 et 2019

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	12 739	7,0	14,4	5,1	NA
	Rural	170 030	93,0	7,7	5,3	NA
	Ensemble	182 769	100,0	8,2	5,3	NA
2019	Urbain	28 051	11,9	18,8	4,5	120,2
	Rural	206 925	88,1	12,5	4,7	21,7
	Ensemble	234 976	100,0	13,4	4,7	28,6

NA : Non Applicable

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région du Sahel a connu une hausse de plus de 28,6% entre les recensements de 2006 et de 2019. Ces ménages résident essentiellement en milieu rural (88,1%) et sont inégalement répartis entre les quatre (4) provinces de la région.

La taille moyenne des ménages est de 4,7 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 4,7 en milieu rural et de 4,5 en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage représentent 13,4% des chefs de ménage alors qu'elles ne représentaient que 8,2% des chefs de ménage en 2006. Elles sont relativement plus importantes en milieu urbain (18,8%) qu'en milieu rural (12,5%).

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés (89,2%) et de religion musulmane (97,2%). Ils sont majoritairement sans niveau d'instruction (89,6%) et hors de la main-d'œuvre.

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région du Sahel.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou

en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

12.1.1. Type d'habitation et milieu de résidence

Au Sahel, le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 74,1% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi des habitats en case (15,1%), des bâtiments à plusieurs logements (4,3%).

Les analyses selon le milieu de résidence indiquent qu'en milieu rural 73,6% des ménages possèdent des maisons individuelles simples alors qu'en milieu urbain ils sont 76,7%. Les ménages ayant des bâtiments à plusieurs logements sont plus nombreux en zone urbaine (13,6%) qu'en zone rurale (2,8%) (tableau 12.1).

Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'Habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	1,1	0,2	0,3
Villa	3,9	0,2	0,7
Maison individuelle simple	76,7	73,6	74,1
Bâtiments à plusieurs logements (non immeuble)	13,6	2,8	4,3
Case	1,9	17,2	15,1
Tente	1,1	2,5	2,3
Autres	1,7	3,5	3,2
Total	100,0	100,0	100,0

12.1.2. Type d'habitation et province

L'observation des types d'habitations selon les provinces montre que les types d'habitats dominants sont les maisons individuelles simples, les cases, les bâtiments à plusieurs logements et les tentes quel que soit la province.

Les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus importants quel que soit la province. Par contre, la proportion des ménages qui ont des maisons en case sont plus nombreux dans l'Oudalan (26,2%) et le Yagha (19,4%). La proportion de ménages qui ont des maisons en tente est plus importante dans le Soum (6,1%) (tableau 12.2).

Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'Habitation	OU DALAN	SENO	SOU M	YAGHA	Ensemble
Immeuble à appartements	0,6	0,1	0,2	0,4	0,3
Villa	0,7	0,7	1,2	0,3	0,7
Maison individuelle simple	64,0	78,8	74,4	73,5	74,1
Bâtiments à plusieurs logements (non immeuble)	2,7	4,9	4,8	4,2	4,3
Case	26,2	11,9	7,7	19,4	15,1
Tente	2,1	1,3	6,1	0,5	2,3
Autres	3,6	2,3	5,6	1,7	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans la région du Sahel, 56,1% des ménages utilisent comme mode principale d'éclairage la lampe torche (56,1%), la lampe rechargeable (18,7%) et le panneau solaire (14,1%).

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la majorité des ménages utilisent l'électricité de la SONABEL (37,0%) tandis qu'en milieu rural les ménages s'éclairent avec la lampe torche (60,7%). On note que la lampe torche est également utilisée par une grande partie des ménages urbains (27,6%) alors que les ménages résidant en milieu rural utilisent en plus les lampes rechargeables avec une proportion de 19,4% (tableau 12.3).

Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode principal d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	37,0	2,1	7,0
Plateformes multifonctionnelles	0,6	0,1	0,2
Panneau solaire	17,6	13,6	14,1
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,2	0,2
Lampe à gaz	0,1	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,6	0,6	0,6
Lampe à huile	0,1	0,2	0,1
Lampe rechargeable	14,0	19,4	18,7
Lampe torche	27,6	60,7	56,1
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,1	1,4	1,2
Autres	2,0	1,6	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province fait apparaître que la lampe torche, les lampes rechargeables et les panneaux solaires sont les trois principaux modes d'éclairage et cela, quelle que soit la province. Si la lampe torche et la lampe rechargeable sont les plus utilisées dans toutes les provinces, le panneau solaire est particulièrement plus utilisé dans le Soum (23,6%). L'électricité de la SONABEL est faiblement utilisée dans toutes les provinces (tableau 12.4).

Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province

Mode principal d'éclairage	OULDALAN	SENO	SOUM	YAGHA	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	9,2	6,2	7,6	5,3	7,0
Plateformes multifonctionnelles	0,1	0,2	0,4	0,1	0,2
Panneau solaire	9,8	11,9	23,6	14,1	14,1
Groupe électrogène et batterie	0,0	0,2	0,4	0,0	0,2
Lampe à gaz	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Lampe à pétrole	1,4	0,3	0,3	0,6	0,6
Lampe à huile	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Lampe rechargeable	22,5	19,4	17,2	12,8	18,7
Lampe torche	53,2	59,2	47,2	63,4	56,1
Bougie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Bois/paille	1,9	1,3	0,7	1,1	1,2
Autres	1,4	1,2	2,4	2,3	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région du Sahel. En effet, plus de 80% des ménages utilisent le bois (83,0% en foyer simple et 2,4% en foyer amélioré) et 5,8% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz est relativement peu utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (3,3%). En milieu urbain, après le bois (62,0%), le gaz est le moyen de cuisson le plus répandu (17,7%) (tableau 12.5).

Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	6,0	0,5	1,3
Gaz ou Biogaz	17,7	0,9	3,3
Pétrole	0,3	0,2	0,2
Charbon de bois	6,0	5,7	5,8
Bois (foyer amélioré)	4,3	2,1	2,4
Bois (foyer simple)	62,0	86,4	83,0
Non concerné	1,6	1,4	1,4
Autres	2,1	2,8	2,6
Total	100,0	100,0	100,0

12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces avec une utilisation plus élevée dans le Soum (86,5%) et le Seno (84,7%). Le charbon de bois est plus utilisé dans l'Oudalan (8,5%) et le Yagha (6,3%) pour la cuisson (tableau 12.6).

Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province

Source principale d'énergie pour la cuisson	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Electricité	2,9	0,6	0,9	1,7	1,3
Gaz ou Biogaz	2,3	4,6	2,0	2,3	3,3
Pétrole	0,4	0,1	0,1	0,2	0,2
Charbon de bois	8,5	5,1	4,0	6,3	5,8
Bois (foyer amélioré)	3,4	1,4	3,0	3,4	2,4
Bois (foyer simple)	77,5	84,7	86,5	80,7	83,0
Non concerné	2,1	1,1	1,0	2,1	1,4
Autres	2,9	2,4	2,5	3,3	2,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

L'eau de robinet n'est utilisée pour la boisson que par 4,0% des ménages de la région du Sahel. Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (50,7%), la fontaine publique (25,2%) et le puits ordinaire (11,3%). La réalité est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont la fontaine publique (40,1%), l'eau de robinet (25,8%) et le forage (23,7%) tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt le forage (55,1%), la fontaine publique (22,8%) et le puits (14,6%) qui sont utilisés. Seulement 4,7% des ménages en milieu rural consomment l'eau de barrage, de rivière, de lac et des cours d'eau (tableau 12.7).

Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	1,1	4,7	4,2
Puits ordinaire	4,3	12,5	11,3
Puits busé ordinaire	2,5	2,1	2,2
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	1,3	1,7	1,7
Forage	23,7	55,1	50,7
Fontaine publique	40,1	22,8	25,2
Robinet compteur intérieur propre	15,0	0,3	2,3
Robinet compteur intérieur partagé	9,0	0,1	1,4
Robinet dans une autre cour	1,8	0,0	0,3
Autres	1,2	0,7	0,7
Total	100	100	100

12.4.2. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et province

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province montre la prédominance des sources utilisés au niveau régional et selon le milieu de résidence. Quel que soit la province, les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson utilisées sont le forage et la fontaine publique. En plus de ces sources, les puits sont utilisés comme source principale d'approvisionnement en eau de boisson dans le Soum (19,4%), l'Oudalan (14,4%) et le Yagha (15,5%). L'eau de robinet est faiblement utilisée quel que soit la province (tableau 12.8).

Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	5,4	4,1	3,1	4,1	4,2
Puits ordinaire	13,6	7,9	15,4	13,2	11,3
Puits busé ordinaire	0,8	2,0	4,0	2,3	2,2
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	1,2	2,1	1,7	1,3	1,7
Forage	53,1	50,3	44,6	57,4	50,7
Fontaine publique	22,8	27,6	26,9	18,6	25,2
Robinet compteur intérieur propre	1,6	2,9	2,6	1,1	2,3
Robinet compteur intérieur partagé	0,3	2,4	0,6	0,6	1,4
Robinet dans une autre cour	0,0	0,3	0,3	0,5	0,3
Autres	1,2	0,4	0,8	0,9	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1. Type d'aisance et milieu de résidence

Plus de 30% des ménages utilisent la latrine simple en commun aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La brousse ou la nature est le premier type d'aisance que les ménages du milieu rural (53,0%) utilisent le plus. Par contre, la latrine simple personnel (13,7%) est le second type d'aisance le plus utilisé par les ménages du milieu urbain (tableau 12.9).

Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	2,1	2,1	2,1
Chasse d'eau en commun	2,6	3,5	3,4
Latrine simple personnel	13,7	8,4	9,2
Latrine simple commun	60,5	26,8	31,5
Latrine ventilée personnel	1,9	0,4	0,6
Latrine ventilée commun	2,1	1,0	1,1
Brousse/nature	13,4	53,0	47,5
Autres	3,7	4,8	4,7
Total	100,0	100,0	100,0

12.5.2. Type d'aisance et province

Quelle que soit la province, le premier type d'aisance des ménages est la brousse ou la nature (47,5%) et le deuxième type est la latrine simple en commun (31,5%) (tableau 12.10).

Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	3,3	1,3	0,7	4,9	2,1
Chasse d'eau en commun	4,0	2,9	2,8	4,9	3,4
Latrine simple personnel	7,9	8,6	10,9	10,4	9,2
Latrine simple commun	14,5	36,0	47,2	19,5	31,5
Latrine ventilée personnel	0,6	0,8	0,5	0,2	0,6
Latrine ventilée commun	1,1	1,0	1,8	0,5	1,1
Brousse/nature	65,2	44,7	31,9	52,6	47,5
Autres	3,4	4,7	4,2	7,0	4,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

12.6.1. Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence indique que très peu de ménages (3,5%) disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion demeure faible, quel que soit le milieu de résidence avec respectivement 9,2% en milieu urbain et 2,6% en milieu rural. Par contre, une grande partie des ménages jettent leurs ordures dans la rue (62,1 %) et sur les tas d'immondices (16,6%). En milieu urbain, comme en milieu rural, la majorité des ménages jettent les ordures dans la rue (respectivement 52,0% et 63,8%). Cependant, le ramassage privé des ordures n'est pas développé en milieu urbain (8,9%), tout comme en milieu rural (4,6%) (tableau 12.11).

Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	8,9	4,6	5,2
Tas d'immondices	21,0	15,9	16,6
Fosses fumières	2,6	4,7	4,4
Bac à ordures	9,2	2,6	3,5
Rue	52,0	63,8	62,1
Fossé (fosses/caniveaux)	0,8	0,3	0,4
Autres	5,5	8,1	7,8
Total	100,0	100,0	100,0

12.6.2. Principal mode d'évacuation des ordures et province

Au niveau des provinces, le principal mode d'évacuation des ordures utilisé par les ménages sont la rue et les tas d'immondices. Le ramassage privé des ordures est plus développé dans l'Oudalan (7,0%) que dans les autres provinces (tableau 12.12).

Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Principal mode d'évacuation des ordures	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Total
Ramassage privé	7,0	5,7	2,8	4,7	5,2
Tas d'immondices	4,5	21,4	22,3	11,5	16,6
Fosses fumières	4,1	5,9	2,9	2,2	4,4
Bac à ordures	3,0	3,4	4,3	3,4	3,5
Rue	74,5	54,1	62,3	69,3	62,1
Fossé (fosses/caniveaux)	0,2	0,2	0,6	1,1	0,4
Autres	6,7	9,3	4,8	7,8	7,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1. Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région sont la rue ou la nature (79,5 %) et la cour (11,0 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (76,3%) comme en milieu rural (80,0%). Certains ménages en milieu urbain évacuent les eaux usées dans les fosses septiques (2,9%) (tableau 12.13).

Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	11,0	11,0	11,0
Rue/Nature	76,3	80,0	79,5
Puisards	2,0	0,5	0,7
Caniveau	2,1	0,5	0,7
Fosse septique	2,9	1,0	1,2
Autres	5,7	7,0	6,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.7.2. Principal mode d'évacuation des eaux usées et province

Dans chacune des quatre provinces, plus de 7 ménages sur 10 évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature. Aussi, certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (14,8% des ménages du Seno et environ 8% dans les autres provinces). Moins de 2% des ménages de la province utilisent les fosses septiques pour l'évacuation des eaux usées (tableau 12.14).

Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Cour	8,5	14,8	7,3	8,0	11,0
Rue/Nature	80,8	76,2	84,1	81,4	79,5
Puisards	1,6	0,4	0,6	0,7	0,7
Caniveau	0,6	0,5	1,5	0,4	0,7
Fosse septique	1,3	1,2	1,0	1,5	1,2
Autres	7,2	6,9	5,5	8,0	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait

simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Dans la région du Sahel, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (63,2%), les radios (29,4%), les télévisions (12,0%) et les décodeurs ou parabole (6,1%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (5,3%) est relativement faible.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède des téléphones cellulaires (82,4%). Les ménages détiennent au moins une télévision et au moins une radio dans presque les mêmes proportions (38,4% et 39,6%). Les décodeurs, les points de connexion et la cuisinière à gaz sont détenus par les ménages respectivement à 25,8%, 16,4% et 15,5%. La possession de radio est plus importante en milieu urbain (39,6%) qu'en milieu rural (27,8%).

La possession de téléphone cellulaire au sein des ménages est prépondérante aussi bien en milieu urbain (82,4%) qu'en milieu rural (60,1%). Par contre, la connexion internet reste une réalité urbaine (16,4%) même si en tant que moyen de communication, il gagne du terrain en milieu rural (3,5%) (tableau 12.15).

Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipement	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	39,6	27,8	29,4
Télévision	38,4	7,7	12,0
Téléphone fixe	2,4	1,7	1,8
Téléphones cellulaires	82,4	60,1	63,2
Réfrigérateur / Congélateur	11,8	1,0	2,5
Ordinateur	8,3	0,8	1,9
Foyer amélioré	10,8	2,9	4,0
Décodeur /parabole	25,8	2,9	6,1
Cuisinière à gaz/électrique	15,5	2,8	4,6
Connexion à internet	16,4	3,5	5,3

12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

Les biens les plus possédés par les ménages de la région du Sahel sont le téléphone cellulaire (63,2%), la radio (29,4%) et la télévision (12,0%). Au niveau des provinces, ces mêmes biens sont les plus possédés par les ménages. Les autres biens possédés par les ménages dans les provinces sont dans des proportions assez faibles (tableau 12.16).).

Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province

Biens d'équipement	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Radio	34,7	22,8	46,7	17,6	29,4
Télévision	12,8	10,2	18,9	6,6	12,0
Téléphone fixe	1,9	1,2	2,3	2,7	1,8
Téléphones cellulaires	61,8	59,6	72,8	63,1	63,2
Réfrigérateur / Congélateur	3,0	2,5	2,3	1,8	2,5
Ordinateur	2,6	1,9	1,5	1,3	1,9

Biens d'équipement	Oudalan	Séno	Soum	Yagha	Ensemble
Foyer amélioré	4,7	3,0	5,0	4,6	4,0
Décodeur /parabole	7,0	6,1	6,8	3,7	6,1
Cuisinière à gaz/électrique	4,4	4,6	4,3	5,4	4,6
Connexion à internet	7,5	4,1	6,0	4,8	5,3

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région du Sahel est la mobylette. En effet, 33,7% des ménages possèdent au moins une mobylette. Il est suivi par l'utilisation de l'âne qui est possédée par 33,1% des ménages, de la charrette (32,4%) et de la bicyclette (28,5%). Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Sa possession est marginale et ne représente que 1,0% des ménages. En milieu rural, les ménages utilisent le plus l'âne (35,1%) et la charrette (34,0%) contre respectivement 21,0% et 22,6% en milieu urbain comme moyen de déplacement. Par contre, la motocyclette est plus utilisée en milieu urbain (53,0%) qu'en milieu rural (30,6%) par les ménages. Les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,6%) par rapport aux ménages de la ville (3,2%) (tableau 12.17).

Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	22,9	29,4	28,5
Mobylette/Moto	53,0	30,6	33,7
Bicyclette pour handicapé	1,0	1,1	1,1
Moto tricycle	0,4	0,2	0,2
Moto tricycle pour handicapé	2,6	2,4	2,4
Voiture	3,2	0,6	1,0
Pirogue	0,3	0,2	0,2
Charette	22,6	34,0	32,4
Chameau	1,6	3,1	2,9
Cheval	0,7	0,9	0,9
Ane	21,0	35,1	33,1

12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

Les moyens de déplacement les plus possédés par les ménages dans les provinces sont la bicyclette, la mobylette, la charrette et l'âne. La possession des moyens de déplacement varie d'une province à l'autre. La proportion des ménages qui ont au moins une bicyclette ou une mobylette est plus élevée dans les provinces du Soum (44,4% pour la bicyclette et 47,8% pour la mobylette) et du Yagha (38,1% pour la bicyclette et 37,9% pour la mobylette). La charrette et l'âne sont possédés par des proportions assez importantes de ménages dans toutes les provinces, particulièrement au Soum et dans l'Oudalan (tableau 12.18).

Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province

Biens de déplacement	OUDALAN	SENO	SOUM	YAGHA	Ensemble
Bicyclette	15,0	24,7	44,4	38,1	28,5
Mobylette/Moto	28,7	28,4	47,8	37,9	33,7
Bicyclette pour handicapé	1,0	0,8	1,3	1,6	1,1
Moto tricycle	0,4	0,1	0,3	0,1	0,2
Moto tricycle pour handicapé	3,5	1,6	3,7	1,5	2,4
Voiture	1,3	0,9	0,8	0,8	1,0
Pirogue	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2
Charette	38,4	25,9	49,6	19,3	32,4
Chameau	5,2	0,6	6,8	0,8	2,9
Cheval	1,7	0,4	1,1	0,7	0,9
Ane	44,1	24,9	49,8	18,8	33,1

CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Sahel, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, 83,0% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et 40,7% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation). La proportion des résidents qui défèquent toujours dans la nature reste assez élevée (47,5%).

La majorité des ménages se débarrasse de ses eaux usées dans la nature car trois quarts des ménages évacuent les eaux usées dans la nature (79,5%) ou dans la cour (11,0%).

Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio, la télévision, les décodeurs.

Quant aux biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la mobylette (33,7%), l'âne (33,1%), la charrette (32,4%) et la bicyclette (28,5%). La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car seulement 1,0% des ménages en possèdent.

CONCLUSION GENERALE

Représentant 5,4% de la population du Burkina Faso, l'effectif de la population du Sahel est de 1 098 177 en 2019. Cet effectif est en hausse constante au fil du temps selon les recensements et s'est doublé en 24 ans (1985-2019). Cette population, avec un âge moyen de 20,8 ans, est très jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays. Les densités de population sont inférieures à 50 hbts/km² dans la majorité des communes (20 communes) de la région. Contrairement aux autres régions du Burkina Faso, la région du Sahel a une population à majorité masculine.

La population du Sahel est majoritairement musulmane (97,3%). Les principales langues couramment parlées sont le fulfuldé (62,1%), le tamachèque (9,5%), le mooré (8,5%), et le koromfé (6,5%). Les communautés étrangères qui résident au Sahel sont essentiellement composées de maliens (39,3%), de nigériens (22,9%) et de togolais (13,9%).

Du point de vue de l'instruction, 86,2% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction, 9,0% ont le niveau primaire et seulement 0,3% des résidents de la région, âgés de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur. Par ailleurs, parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 76,5% des enfants de la région du Sahel n'ont jamais fréquenté l'école.

Au regard de l'état matrimonial et de la nuptialité il apparaît que 66,1% de la population est marié et le mariage religieux (91,4%) est le type de mariages le plus contracté. On note une précocité du mariage chez les femmes. Elles se marient à 17,8 ans en moyenne. La fécondité dans la région du Sahel reste élevée. Le taux brut de natalité y est globalement de 43,1‰ et varie de 46,4‰ en milieu urbain à 42,5‰ pour le milieu rural.

Concernant la mortalité, 72 enfants sur 1 000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire et sur 1 000 enfants qui atteignent l'âge d'un an, environ 42 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire.

L'analyse des caractéristiques économiques de la population résidente du Sahel indique que le taux d'activité s'élève à 27,5%, avec un niveau plus élevé en milieu urbain (32,8%) qu'en milieu rural (26,6%). Le taux de chômage au sens du BIT est de 17,1%, tandis que le taux combiné de chômage et de la main d'œuvre potentielle atteint 60,9%.

Au Sahel, 9,1% des résidents sont des immigrants. Ces immigrants viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. Les pays de destinations des émigrés de la région sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et le Niger. Au cours des 12 derniers mois avant le recensement, 3,4% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur.

La prévalence du handicap dans la région du Sahel est de 0,7 % et le phénomène touche au même titre les hommes que les femmes. Les handicaps moteur (mobilité), visuel (vision) et auditif (audition) sont les types de limitations fonctionnelles qui sévissent le plus au Sahel dans chacune des provinces.

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et particulièrement des enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région du Sahel, environ 30 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

En moyenne, environ 5 personnes vivent dans chaque ménage et les femmes chefs de ménage représentent 13,4% des chefs de ménage. Aussi, plus de 4 ménages sur 5 utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et la proportion des résidents qui

défectueux toujours dans la nature reste assez élevée (47,5%). Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires. Dans la catégorie des biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la mobylette (33,7%).

BIBLIOGRAPHIE

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

Nations unies, (2017), Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, 3e révision, 352 pages. In https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/Series_M67Rev3fr.pdf.

Nations unies (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38 p.

Espagnacq, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20 p.

INSD (2022), Évaluation de la qualité des données- état, structure et dynamique de la population, Volume 1.

INSD (2019), Monographie de la région du Sahel.

Conseil régional du Sahel (2019), plan régional de développement du Sahel 2019-2023.

Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (2021), Annuaire des statistiques de l'environnement 2019.

ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Sahel en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	69 835	66 457	136 292
10-14	52 054	49 104	101 158
15-19	40 353	46 620	86 973
20-24	34 453	39 495	73 948
25-29	31 733	33 301	65 034
30-34	26 860	26 305	53 165
35-39	22 307	20 535	42 842
40-44	17 850	16 027	33 877
45-49	13 518	11 716	25 234
50-54	11 843	9 901	21 744
55-59	8 963	6 953	15 916
60-64	7 466	5 623	13 089
65-69	5 089	3 605	8 694
70-74	3 693	2 873	6 566
75-79	2 186	1 520	3 706
80-84	1 099	903	2 002
85 ou +	1 176	906	2 082
Sahel	350 478	341 844	692 322

Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Sahel par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
Oudalan	63 845	52 200	116 045
Séno	154 717	158 215	312 932
Soum	80 350	82 601	162 951
Yagha	51 566	48 828	100 394
SAHEL	350 478	341 844	692 322

Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
0-4	Urbain	88,1	11,9	100,0
	Rural	56,8	43,2	100,0
	Total	61,0	39,0	100,0
5-9	Urbain	88,2	11,8	100,0
	Rural	56,6	43,4	100,0
	Total	60,7	39,3	100,0
10-14	Urbain	90,7	9,3	100,0
	Rural	60,0	40,0	100,0
	Total	64,3	35,7	100,0
15-19	Urbain	91,7	8,3	100,0
	Rural	66,2	33,8	100,0
	Total	69,8	30,2	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
20-24	Urbain	94,7	5,3	100,0
	Rural	75,2	24,8	100,0
	Total	77,9	22,1	100,0
25-29	Urbain	95,6	4,4	100,0
	Rural	80,0	20,0	100,0
	Total	82,3	17,7	100,0
30-34	Urbain	95,9	4,1	100,0
	Rural	82,3	17,7	100,0
	Total	84,3	15,7	100,0
35-39	Urbain	95,4	4,6	100,0
	Rural	82,6	17,4	100,0
	Total	84,6	15,4	100,0
40-44	Urbain	95,5	4,5	100,0
	Rural	82,4	17,6	100,0
	Total	84,2	15,8	100,0
45-49	Urbain	95,7	4,3	100,0
	Rural	83,5	16,5	100,0
	Total	85,2	14,8	100,0
50-54	Urbain	94,9	5,1	100,0
	Rural	81,5	18,5	100,0
	Total	83,2	16,8	100,0
55-59	Urbain	93,4	6,6	100,0
	Rural	82,7	17,3	100,0
	Total	84,1	15,9	100,0
60-64	Urbain	93,8	6,2	100,0
	Rural	79,3	20,7	100,0
	Total	81,2	18,8	100,0
65-69	Urbain	91,1	8,9	100,0
	Rural	78,8	21,2	100,0
	Total	80,5	19,5	100,0
70-74	Urbain	92,6	7,4	100,0
	Rural	72,5	27,5	100,0
	Total	75,2	24,8	100,0
75-79	Urbain	91,6	8,4	100,0
	Rural	70,7	29,3	100,0
	Total	73,3	26,7	100,0
80-84	Urbain	90,0	10,0	100,0
	Rural	62,1	37,9	100,0
	Total	65,6	34,4	100,0
85 ou +	Urbain	90,4	9,6	100,0
	Rural	55,9	44,1	100,0
	Total	61,6	38,4	100,0
Sahel	Urbain	91,9	8,1	100,0
	Rural	68,2	31,8	100,0
	Total	71,5	28,5	100,0

Tableau A 4: Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
0-4	Oudalan	79,2	20,8	100,0
	Séno	48,1	51,9	100,0
	Soum	84,1	15,9	100,0
	Yagha	45,7	54,3	100,0
	TOTAL	61,0	39,0	100,0
5-9	Oudalan	81,7	18,3	100,0
	Séno	47,2	52,8	100,0
	Soum	85,0	15,0	100,0
	Yagha	45,0	55,0	100,0
	TOTAL	60,7	39,3	100,0
10-14	Oudalan	85,2	14,8	100,0
	Séno	51,1	48,9	100,0
	Soum	87,2	12,8	100,0
	Yagha	49,3	50,7	100,0
	TOTAL	64,3	35,7	100,0
15-19	Oudalan	87,6	12,4	100,0
	Séno	57,6	42,4	100,0
	Soum	89,0	11,0	100,0
	Yagha	56,7	43,3	100,0
	TOTAL	69,8	30,2	100,0
20-24	Oudalan	90,7	9,3	100,0
	Séno	69,0	31,0	100,0
	Soum	92,0	8,0	100,0
	Yagha	66,9	33,1	100,0
	TOTAL	77,9	22,1	100,0
25-29	Oudalan	91,5	8,5	100,0
	Séno	75,5	24,5	100,0
	Soum	93,6	6,4	100,0
	Yagha	72,2	27,8	100,0
	TOTAL	82,3	17,7	100,0
30-34	Oudalan	92,6	7,4	100,0
	Séno	77,9	22,1	100,0
	Soum	94,1	5,9	100,0
	Yagha	75,4	24,6	100,0
	TOTAL	84,3	15,7	100,0
35-39	Oudalan	91,9	8,1	100,0
	Séno	78,8	21,2	100,0
	Soum	94,0	6,0	100,0
	Yagha	76,3	23,7	100,0
	TOTAL	84,6	15,4	100,0
40-44	Oudalan	92,6	7,4	100,0
	Séno	78,3	21,7	100,0
	Soum	93,6	6,4	100,0
	Yagha	75,8	24,2	100,0
	TOTAL	84,2	15,8	100,0
45-49	Oudalan	92,8	7,2	100,0
	Séno	80,0	20,0	100,0
	Soum	93,8	6,2	100,0
	Yagha	76,5	23,5	100,0

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Province	Oui	Non	Total
	TOTAL	85,2	14,8	100,0
50-54	Oudalan	91,1	8,9	100,0
	Séno	77,5	22,5	100,0
	Soum	92,8	7,2	100,0
	Yagha	75,6	24,4	100,0
	TOTAL	83,2	16,8	100,0
55-59	Oudalan	90,5	9,5	100,0
	Séno	78,7	21,3	100,0
	Soum	93,3	6,7	100,0
	Yagha	77,9	22,1	100,0
	TOTAL	84,1	15,9	100,0
60-64	Oudalan	90,0	10,0	100,0
	Séno	74,6	25,4	100,0
	Soum	92,7	7,3	100,0
	Yagha	73,6	26,4	100,0
	TOTAL	81,2	18,8	100,0
65-69	Oudalan	88,7	11,3	100,0
	Séno	73,8	26,2	100,0
	Soum	93,4	6,6	100,0
	Yagha	70,0	30,0	100,0
	TOTAL	80,5	19,5	100,0
70-74	Oudalan	86,6	13,4	100,0
	Séno	67,0	33,0	100,0
	Soum	90,8	9,2	100,0
	Yagha	67,8	32,2	100,0
	TOTAL	75,2	24,8	100,0
75-79	Oudalan	87,2	12,8	100,0
	Séno	64,6	35,4	100,0
	Soum	90,5	9,5	100,0
	Yagha	64,3	35,7	100,0
	TOTAL	73,3	26,7	100,0
80-84	Oudalan	85,9	14,1	100,0
	Séno	55,7	44,3	100,0
	Soum	82,4	17,6	100,0
	Yagha	54,9	45,1	100,0
	TOTAL	65,6	34,4	100,0
85 ou +	Oudalan	55,3	44,7	100,0
	Séno	60,0	40,0	100,0
	Soum	81,9	18,1	100,0
	Yagha	53,6	46,4	100,0
	TOTAL	61,6	38,4	100,0
Sahel	Oudalan	87,7	12,3	100,0
	Séno	60,9	39,1	100,0
	Soum	88,8	11,2	100,0
	Yagha	58,3	41,7	100,0
	TOTAL	71,5	28,5	100,0

Tableau A 5: Répartition des densités dans les communes

Commune	Densités
Arbinda	34,7
Bani	60,0
Baraboule	31,6
Boundore	15,5
Déou	15,3
Diguel	13,9
Djibo	87,4
Dori	70,3
Falagountou	63,9
Gorgadji	35,9
Gorom-Gorom	23,7
Kelbo	66,2
Koutougou	14,2
Mansila	17,0
Markoye	23,4
Nassoumbou	10,0
Oursi	16,9
Pobé-Mengao	33,2
Sampelga	39,0
Sebba	30,5
Seytenga	57,4
Solhan	41,4
Tankougounadié	27,8
Tin-Akoff	3,7
Titabé	37,7
Tongomayel	20,0
SAHEL	31,0

Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Déou	8 414	18,4	3,7
Gorom-Gorom	22 894	50,1	3,1
Markoye	7 568	16,6	3,8
Oursi	4 027	8,8	4,2
Tin-Akoff	2 821	6,2	3,1
UDALAN	45 724	100,0	3,4
Bani	19 665	22,4	4,5
Dori	40 079	45,6	4,4
Falagountou	6 998	8,0	4,8
Gorgadji	6 018	6,9	5,7
Sampelga	5 090	5,8	4,1
Seytenga	9 972	11,4	4,6
SENO	87 822	100,0	4,6
Arbinda	16 519	25,0	6,0
Baraboule	4 889	7,4	5,4
Diguel	1 737	2,6	4,2
Djibo	16 159	24,5	5,1

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Kelbo	4 858	7,4	6,9
Koutougou	4 886	7,4	5,5
Nassoumbou	3 907	5,9	4,6
Pobe-Mengao	3 279	5,0	5,6
Tongomayel	9 841	14,9	5,3
SOUM	66 075	100,0	5,5
Boundore	3 248	9,2	4,9
Mansila	5 115	14,5	4,9
Sebba	7 907	22,4	4,4
Solhan	7 255	20,5	4,9
Tankougounadié	4 364	12,3	5,0
Titabé	7 466	21,1	5,1
YAGHA	35 355	100,0	4,8

Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple
Déou	10,8	0,0	0,3	54,7
Gorom-Gorom	1,9	1,1	1,2	69,6
Markoye	1,6	0,0	0,1	69,0
Oursi	13,1	0,0	0,0	66,8
Tin-Akoff	0,2	0,0	0,1	12,7
Bani	3,5	0,0	0,1	77,1
Dori	2,4	0,3	1,3	82,3
Falagountou	0,9	0,0	0,4	79,3
Gorgadji	2,3	0,0	0,0	81,1
Sampelga	0,6	0,0	0,0	84,0
Seytenga	1,7	0,0	0,4	63,7
Arbinda	10,8	0,0	0,6	51,3
Baraboule	3,9	0,0	0,0	84,3
Diguel	18,9	0,0	0,0	70,1
Djibo	1,4	0,4	2,6	83,3
Kelbo	2,8	0,3	0,1	71,2
Nassoumbou	4,7	0,0	0,0	80,1
Pobé-Mengao	14,3	0,0	0,0	74,9
Tongomayel	3,4	0,0	0,0	76,2
Sebba	1,8	0,6	0,4	80,6
Solhan	3,4	0,8	0,2	58,3
Tankougounadié	1,6	0,0	0,0	78,7
Titabé	0,2	0,1	0,2	77,9
Sahel	3,2	0,3	0,7	74,0

Commune	Bâtiment à plusieurs logements(non immeuble)	Case	Tente	Ensemble
Déou	2,9	29,7	1,6	100,0
Gorom-Gorom	3,9	20,7	1,5	100,0
Markoye	0,5	27,8	1,0	100,0
Oursi	2,0	17,1	1,0	100,0
Tin-Akoff	0,0	75,2	11,7	100,0
Bani	4,5	14,7	0,1	100,0
Dori	7,0	6,5	0,3	100,0
Falagountou	3,6	15,0	0,7	100,0
Gorgadji	0,9	15,2	0,5	100,0
Sampelga	1,0	14,2	0,2	100,0
Seytenga	2,9	22,3	9,1	100,0
Arbinda	3,4	12,8	21,2	100,0
Baraboule	2,1	7,9	1,8	100,0
Diguel	2,1	1,0	7,8	100,0
Djibo	7,3	4,0	1,0	100,0
Kelbo	1,6	2,8	21,2	100,0
Nassoumbou	1,3	12,2	1,7	100,0
Pobé-Mengao	5,4	4,9	0,5	100,0
Tongomayel	3,0	16,9	0,4	100,0
Sebba	3,4	12,6	0,6	100,0
Solhan	6,7	29,9	0,6	100,0
Tankougounadié	5,2	14,0	0,5	100,0
Titabé	2,1	19,4	0,1	100,0
Sahel	4,3	15,1	2,3	100,0

Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Autres	Ensemble
Déou	6,1	0,2	9,9	0,1	0,1	0,6	0,2	23,2	53,2	0,1	2,8	3,6	100,0
Gorom-Gorom	12,5	0,1	13,3	0,1	0,2	1,6	0,2	24,2	44,7	0,0	1,5	1,7	100,0
Markoye	8,0	0,0	4,9	0,0	0,0	0,2	0,0	17,7	69,0	0,0	0,1	0,0	100,0
Oursi	2,2	0,1	5,0	0,0	0,7	1,4	1,9	31,9	52,6	0,0	2,5	1,7	100,0
Tin-Akoff	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	4,5	0,0	7,1	80,6	0,0	6,4	0,0	100,0
Bani	1,1	0,1	17,2	0,1	0,0	0,3	0,1	21,4	58,0	0,1	0,3	1,4	100,0
Dori	11,7	0,1	11,1	0,2	0,1	0,4	0,1	19,7	55,0	0,0	0,5	1,1	100,0
Falagountou	2,5	0,0	18,5	0,7	0,0	0,5	0,1	19,7	49,8	0,0	5,7	2,3	100,0
Gorgadji	0,0	0,0	3,9	0,1	0,1	0,1	0,0	22,7	72,3	0,1	0,1	0,6	100,0
Sampelga	3,2	0,0	4,4	0,0	0,1	0,4	0,2	14,1	77,3	0,1	0,0	0,1	100,0
Seytenga	2,3	0,6	8,5	0,1	0,0	0,2	0,1	14,4	67,1	0,0	4,9	1,7	100,0
Arbinda	0,6	0,6	13,4	0,2	0,0	0,3	0,1	5,2	76,2	0,0	0,1	3,3	100,0
Baraboule	0,0	0,0	39,2	0,0	0,1	0,5	0,1	25,1	31,8	0,0	0,4	2,9	100,0
Diguel	0,1	0,0	22,1	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1	76,3	0,0	1,1	0,1	100,0
Djibo	18,0	0,6	17,4	0,2	0,1	0,3	0,1	20,3	39,5	0,0	1,1	2,5	100,0
Kelbo	5,7	0,1	37,1	0,1	0,0	0,1	0,2	9,1	44,8	0,0	0,5	2,4	100,0
Nassoumbou	0,0	0,3	34,1	0,0	0,1	0,0	0,1	27,9	35,1	0,0	2,1	0,3	100,0
Pobé-Mengao	0,2	0,0	42,7	3,6	0,0	0,2	0,0	23,3	25,7	0,0	0,0	4,2	100,0
Tongomayel	0,0	0,6	30,3	0,0	0,0	0,0	0,1	23,2	44,7	0,0	0,4	0,5	100,0
Sebba	12,7	0,2	15,7	0,0	0,1	0,7	0,0	14,7	52,1	0,0	1,0	2,7	100,0
Solhan	4,7	0,1	14,7	0,0	0,1	0,8	0,2	9,6	64,8	0,3	1,6	2,9	100,0
Tankougounadié	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,2	0,3	17,7	69,3	0,0	1,1	1,7	100,0
Titabé	1,2	0,2	14,5	0,0	0,0	0,4	0,1	11,2	70,4	0,1	0,4	1,6	100,0
Sahel	7,0	0,2	14,1	0,2	0,1	0,6	0,1	18,7	56,1	0,0	1,2	1,7	100,0

Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Autres	Ensemble
Déou	0,7	0,7	0,3	2,3	3,4	82,5	4,6	5,6	100,0
Gorom-Gorom	4,7	3,8	0,2	8,2	2,8	74,9	2,3	3,2	100,0
Markoye	1,3	0,5	0,1	10,1	6,4	81,0	0,5	0,2	100,0
Oursi	0,2	0,0	0,0	14,2	1,3	81,3	1,0	2,1	100,0
Tin-Akoff	0,0	1,2	4,0	6,9	3,1	76,8	2,8	5,3	100,0
Bani	0,0	1,3	0,1	5,3	0,7	88,4	1,1	3,1	100,0
Dori	1,2	8,5	0,1	6,3	1,7	78,9	1,2	2,1	100,0
Falagountou	0,4	1,8	0,0	8,2	1,0	84,6	0,5	3,5	100,0
Gorgadji	0,0	0,1	0,1	4,8	1,1	92,4	0,9	0,5	100,0
Sampelga	0,1	1,6	0,1	0,6	0,6	95,2	0,7	1,1	100,0
Seytenga	0,0	1,4	0,0	0,7	2,5	90,6	1,5	3,3	100,0
Arbinda	0,1	0,4	0,0	5,2	0,4	90,3	0,5	3,2	100,0
Baraboule	0,0	0,4	0,2	0,7	10,8	87,3	0,3	0,3	100,0
Diguel	0,1	0,1	0,1	0,0	0,4	99,0	0,2	0,1	100,0
Djibo	1,8	4,5	0,3	4,9	2,9	82,7	1,3	1,7	100,0
Kelbo	0,9	0,4	0,1	7,9	4,3	83,9	0,1	2,5	100,0
Nassoumbou	0,1	0,1	0,0	0,5	0,9	96,7	0,1	1,6	100,0
Pobé-Mengao	0,0	0,4	0,0	3,2	6,6	75,6	4,0	10,3	100,0
Tongomayel	0,7	0,3	0,0	2,5	1,6	93,1	0,4	1,3	100,0
Sebba	4,4	5,8	0,2	3,5	6,9	74,3	2,2	2,7	100,0
Solhan	1,2	0,8	0,4	2,7	2,9	81,9	3,6	6,4	100,0
Tankougounadié	0,0	0,1	0,0	10,2	1,2	85,0	0,8	2,7	100,0
Titabé	0,2	1,4	0,2	10,4	1,5	83,9	1,1	1,3	100,0
Sahel	1,3	3,3	0,2	5,8	2,4	83,0	1,4	2,7	100,0

Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune	Barrage/rivière/ cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Autres	Ensemble
Déou	0,1	32,2	1,2	0,4	40,8	20,3	0,2	1,2	0,1	3,4	100,0
Gorom-Gorom	2,8	16,4	0,8	2,0	50,3	23,0	2,9	0,4	0,0	1,4	100,0
Markoye	0,4	4,5	1,2	0,0	59,9	33,8	0,0	0,1	0,0	0,1	100,0
Oursi	20,4	6,8	0,4	0,0	55,1	15,9	0,0	0,0	0,0	1,5	100,0
Tin-Akoff	25,4	0,1	0,0	0,0	70,2	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Bani	1,2	13,4	3,6	3,5	56,4	21,7	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Dori	4,0	6,7	1,1	2,0	40,5	33,2	6,3	5,2	0,6	0,5	100,0
Falagountou	0,4	8,5	0,7	3,4	62,8	23,3	0,0	0,2	0,0	0,6	100,0
Gorgadji	2,6	0,3	2,5	0,4	64,6	27,7	0,1	0,2	0,1	1,5	100,0
Sampelga	13,0	4,3	0,8	1,0	58,6	21,4	0,4	0,3	0,0	0,0	100,0
Seytenga	9,3	7,9	3,4	0,1	56,2	22,6	0,0	0,3	0,0	0,2	100,0
Arbinda	2,6	10,7	5,8	0,3	50,1	29,4	0,2	0,1	0,0	0,9	100,0
Baraboule	6,1	28,0	2,8	0,0	47,0	16,1	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0
Diguel	0,1	11,0	0,2	0,0	49,5	39,1	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Djibo	1,6	9,5	5,2	3,0	39,8	31,8	6,4	1,5	0,8	0,6	100,0
Kelbo	0,2	9,2	0,6	0,1	52,9	28,7	0,0	0,1	0,0	8,1	100,0
Nassoumbou	2,6	34,0	0,3	0,1	37,7	24,7	0,0	0,0	0,0	0,5	100,0
Pobé-Mengao	3,9	16,0	1,5	0,4	54,0	23,6	0,0	0,0	0,0	0,5	100,0
Tongomayel	9,3	32,3	3,2	3,1	41,1	10,8	0,0	0,0	0,0	0,2	100,0
Sebba	3,2	16,7	1,7	0,2	49,6	20,8	3,4	1,9	1,6	1,0	100,0
Solhan	2,3	11,4	1,8	0,1	63,9	19,8	0,0	0,0	0,0	0,6	100,0
Tankougounadié	12,7	13,9	3,9	4,8	45,4	17,8	0,0	0,0	0,0	1,6	100,0
Titabé	1,9	10,9	2,4	1,5	66,2	15,7	0,4	0,1	0,0	0,7	100,0
Sahel	4,2	11,3	2,2	1,7	50,7	25,2	2,3	1,4	0,3	0,7	100,0

Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Autres	Ensemble
Déou	5,3	4,5	9,7	10,6	0,5	0,6	63,1	5,7	100,0
Gorom-Gorom	4,8	5,6	10,2	16,1	0,9	1,7	56,4	4,2	100,0
Markoye	0,5	0,4	3,1	16,2	0,1	0,1	78,6	0,9	100,0
Oursi	0,7	3,5	6,8	8,8	0,0	0,7	75,4	4,1	100,0
Tin-Akoff	0,2	0,0	1,7	9,0	0,0	0,0	88,8	0,1	100,0
Bani	0,8	1,9	6,3	31,0	0,6	0,5	51,6	7,4	100,0
Dori	1,7	1,9	11,0	43,0	0,9	1,5	34,8	5,2	100,0
Falagountou	0,3	5,0	9,2	27,2	2,5	1,7	48,6	5,6	100,0
Gorgadji	1,7	0,9	4,0	38,0	0,4	0,3	53,7	0,8	100,0
Sampelga	0,2	3,7	9,3	33,0	0,0	0,4	52,7	0,8	100,0
Seytenga	1,4	8,4	5,1	24,6	0,0	0,5	58,1	1,9	100,0
Arbinda	0,1	4,1	4,1	24,2	0,1	0,4	61,8	5,2	100,0
Baraboule	1,2	0,2	24,0	31,5	0,5	0,2	41,4	1,0	100,0
Diguel	1,4	0,5	32,2	1,3	0,2	0,1	63,9	0,4	100,0
Djibo	0,5	2,9	9,3	66,7	0,8	2,0	14,8	3,0	100,0
Kelbo	0,1	2,7	7,4	59,9	0,2	0,5	26,2	3,0	100,0
Nassoumbou	4,1	0,2	13,9	22,5	0,2	0,3	45,0	13,7	100,0
Pobé-Mengao	1,7	6,8	15,0	45,2	0,9	10,2	10,3	9,9	100,0
Tongomayel	0,1	0,8	8,6	50,6	0,1	0,3	35,9	3,6	100,0
Sebba	2,1	1,9	14,7	31,5	0,1	0,1	45,7	3,9	100,0
Solhan	7,1	4,2	3,9	8,8	0,3	1,2	62,5	12,0	100,0
Tankougounadié	8,4	1,0	10,6	16,3	0,1	0,1	53,1	10,4	100,0
Titabé	3,6	11,1	12,2	19,3	0,3	0,6	49,7	3,1	100,0
Sahel	2,1	3,4	9,2	31,5	0,6	1,1	47,5	4,7	100,0

Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Autres	Ensemble
Déou	2,6	2,6	9,9	2,3	73,2	0,0	9,4	100,0
Gorom-Gorom	11,0	5,6	3,2	3,9	67,7	0,3	8,3	100,0
Markoye	1,4	0,1	0,1	2,7	92,4	0,1	3,2	100,0
Oursi	3,2	8,1	12,2	0,1	69,5	0,3	6,7	100,0
Tin-Akoff	0,2	4,1	3,2	1,2	91,0	0,0	0,1	100,0
Bani	4,6	26,1	7,0	1,0	51,5	0,1	9,8	100,0
Dori	7,1	20,4	6,9	3,7	50,5	0,3	11,1	100,0
Falagountou	2,9	11,3	3,1	5,7	71,3	0,2	5,5	100,0
Gorgadji	2,5	25,5	2,4	0,6	62,2	0,2	6,5	100,0
Sampelga	7,5	29,0	1,0	2,6	56,3	0,1	3,6	100,0
Seytenga	5,0	16,4	6,6	7,5	55,4	0,0	9,1	100,0
Arbinda	1,3	4,8	0,1	5,7	81,0	0,1	7,0	100,0
Baraboule	0,4	51,6	2,1	3,7	39,2	1,6	1,6	100,0
Diguel	0,7	86,8	1,3	0,2	10,7	0,1	0,1	100,0
Djibo	4,4	22,5	3,4	4,0	61,4	0,9	3,3	100,0
Kelbo	11,2	14,9	1,4	7,9	62,1	0,7	1,8	100,0
Nassoumbou	0,3	10,0	0,4	9,3	60,7	0,1	19,2	100,0
Pobé-Mengao	1,7	21,0	8,5	4,8	56,0	0,4	7,6	100,0
Tongomayel	0,5	15,3	4,2	2,0	73,1	0,0	4,9	100,0
Sebba	4,0	17,0	2,7	6,7	61,2	1,2	7,1	100,0
Solhan	7,0	16,0	0,8	3,6	61,8	0,7	10,1	100,0
Tankougounadié	6,3	3,6	0,9	0,5	78,2	0,9	9,6	100,0
Titabé	2,4	5,9	3,8	1,3	79,7	1,5	5,2	100,0
Sahel	5,2	16,6	4,4	3,5	62,1	0,4	7,7	100,0

Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Autres	Ensemble
Déou	14,1	76,1	0,4	0,4	1,5	7,5	100,0
Gorom-Gorom	10,3	75,7	2,8	1,1	1,1	9,1	100,0
Markoye	2,2	94,2	0,1	0,0	0,1	3,3	100,0
Oursi	7,1	79,1	0,0	0,1	5,8	7,8	100,0
Tin-Akoff	5,8	93,9	0,1	0,0	0,0	0,3	100,0
Bani	15,0	77,3	0,3	0,4	0,1	6,9	100,0
Dori	11,8	76,1	0,7	0,4	2,4	8,5	100,0
Falagountou	6,5	85,2	0,2	2,2	0,4	5,6	100,0
Gorgadji	13,7	80,4	0,1	0,1	0,4	5,4	100,0
Sampelga	15,7	82,6	0,1	0,0	0,5	1,1	100,0
Seytenga	32,2	62,0	0,1	0,0	0,1	5,6	100,0
Arbinda	5,2	84,0	0,1	1,2	0,1	9,4	100,0
Baraboule	6,7	90,1	0,1	0,0	1,1	1,9	100,0
Diguel	6,1	92,2	0,4	1,2	0,0	0,1	100,0
Djibo	8,9	81,0	1,1	2,7	1,8	4,4	100,0
Kelbo	19,7	77,1	0,2	0,1	1,2	1,8	100,0
Nassoumbou	0,6	79,9	0,0	0,0	0,1	19,4	100,0
Pobé-Mengao	6,3	82,4	0,2	2,2	0,8	8,2	100,0
Tongomayel	4,0	93,4	0,6	0,3	0,2	1,5	100,0
Sebba	12,3	77,9	1,9	0,0	1,3	6,6	100,0
Solhan	5,1	81,1	0,4	1,2	1,3	10,9	100,0
Tankougounadié	7,9	79,9	0,1	0,0	0,7	11,4	100,0
Titabé	6,4	86,2	0,1	0,3	2,2	4,7	100,0
Sahel	11,0	79,5	0,7	0,7	1,2	6,8	100,0

Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Déou	29,4	14,2	1,4	62,3	2,2	1,0	3,1	10,6	1,5	3,2
Gorom-Gorom	48,9	16,5	2,8	66,9	4,4	4,2	6,3	8,9	5,8	11,2
Markoye	16,8	10,7	1,0	58,9	1,7	0,9	4,5	4,9	4,9	3,3
Oursi	12,1	2,1	0,5	60,1	0,5	0,3	0,9	1,3	0,7	0,3
Tin-Akoff	6,2	2,0	0,3	29,3	0,3	0,5	0,3	1,8	0,3	4,1
Bani	20,4	5,3	2,9	61,7	0,5	0,5	1,2	2,0	3,8	2,6
Dori	22,8	14,2	0,7	57,7	4,7	3,4	4,7	10,3	7,1	5,3
Falagountou	26,8	14,0	0,9	69,8	1,3	1,0	3,9	5,1	3,3	4,2
Gorgadji	38,4	7,4	0,9	60,6	0,7	0,3	0,1	1,4	0,6	6,8
Sampelga	11,7	2,9	0,6	47,2	0,5	0,9	0,2	1,4	1,4	1,9
Seytenga	21,5	6,6	0,6	61,7	0,8	0,7	2,3	3,0	0,9	1,8
Arbinda	12,9	16,1	5,0	75,5	1,5	0,5	0,6	4,8	1,3	3,3
Baraboule	67,7	13,8	1,8	74,0	0,3	0,3	10,5	1,6	0,1	2,1
Diguel	19,8	5,9	0,3	58,9	0,4	0,4	0,4	0,4	1,2	8,1
Djibo	52,5	22,3	2,0	74,9	4,4	2,8	5,3	10,2	5,8	8,2
Kelbo	44,4	25,5	0,8	78,9	1,1	0,4	16,9	7,2	11,4	2,4
Nassoumbou	60,6	8,7	1,8	31,5	0,5	0,5	6,3	0,6	5,8	0,1
Pobé-Mengao	72,0	29,5	2,1	84,5	0,7	2,0	6,9	12,2	7,6	4,7
Tongomayel	57,8	13,1	0,5	68,6	0,5	0,5	3,0	2,1	1,9	8,8
Sebba	21,2	13,3	4,7	64,8	3,7	3,3	7,3	8,5	8,7	6,8
Solhan	19,7	4,9	1,8	63,8	1,8	0,6	4,3	2,7	3,6	7,6
Tankougounadié	9,4	2,3	4,1	57,9	0,3	0,2	0,9	0,3	6,3	1,7
Titabé	16,5	3,7	0,7	63,8	0,8	0,7	4,4	1,5	3,2	1,9
Sahel	29,4	12,0	1,8	63,2	2,5	1,9	4,0	6,1	4,6	5,3

Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Mobylette/Moto	Bicyclette pour handicapé	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Déou	28,8	33,5	1,4	0,1	8,6	1,0	0,0	39,2	6,1	1,4	50,5
Gorom-Gorom	20,0	36,3	1,5	0,6	4,4	2,0	1,0	39,8	4,6	2,3	41,5
Markoye	2,5	19,4	0,3	0,1	1,1	0,3	0,1	39,6	5,0	0,7	48,0
Oursi	7,1	15,5	0,1	0,0	0,9	0,2	0,0	38,9	3,8	1,6	48,7
Tin-Akoff	1,0	5,8	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	22,2	11,1	0,6	39,5
Bani	35,0	24,9	1,2	0,0	1,4	0,4	0,0	21,0	0,4	0,4	18,9
Dori	19,2	27,5	0,6	0,1	1,1	1,5	0,1	24,8	0,4	0,3	23,6
Falagountou	12,3	39,1	0,7	0,2	3,8	0,8	0,2	37,3	1,5	0,8	38,4
Gorgadji	44,9	28,2	0,8	0,2	4,3	0,3	0,1	26,0	0,7	0,4	25,5
Sampelga	26,1	24,2	0,5	0,1	0,7	0,2	0,0	16,2	0,4	0,3	16,0
Seytenga	21,8	34,0	0,9	0,1	1,0	0,5	0,1	36,6	1,0	0,7	36,7
Arbinda	13,9	51,6	0,4	0,2	4,9	0,4	0,0	40,0	0,9	0,6	35,6
Baraboule	67,5	52,4	1,5	0,2	5,6	0,2	0,1	69,5	26,6	1,3	75,0
Diguel	58,2	29,0	1,0	0,0	0,7	0,2	0,1	51,6	23,0	0,5	54,9
Djibo	39,2	45,4	1,5	0,4	2,9	1,3	0,3	42,1	4,6	0,8	42,2
Kelbo	50,2	46,9	1,2	0,1	2,9	0,4	0,1	46,6	0,5	0,3	45,8
Nassoumbou	53,9	32,7	2,8	0,3	2,0	0,6	0,5	66,5	8,0	0,9	67,3
Pobé-Mengao	74,3	57,1	1,3	0,4	6,6	1,1	0,3	66,6	7,8	1,6	70,1
Tongomayel	65,7	52,4	1,3	0,2	3,6	0,4	0,0	60,7	6,9	3,3	63,0
Sebba	36,2	41,1	2,0	0,1	1,1	1,3	0,2	17,5	0,5	0,6	15,9
Solhan	44,5	39,4	2,0	0,2	2,1	0,7	0,5	20,5	0,9	0,7	21,4
Tankougounadié	38,1	36,7	0,9	0,0	1,4	0,5	0,1	15,0	1,6	0,8	14,2
Titabé	33,8	33,7	1,4	0,1	1,2	0,4	0,0	22,7	0,6	0,9	21,8
SAHEL	28,5	33,7	1,1	0,2	2,4	1,0	0,2	32,4	2,9	0,9	33,1

Tableau A 16 : Proportion (%) des étrangers par région

REGIONS	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
BOUCLE DU MOUHOUN	99,9	0,1	100,0
CASCADES	99,9	0,1	100,0
CENTRE	99,1	0,9	100,0
CENTRE - EST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-NORD	100,0	0,0	100,0
CENTRE-OUEST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-SUD	99,9	0,1	100,0
EST	99,9	0,1	100,0
HAUTS-BASSINS	99,8	0,2	100,0
NORD	99,9	0,1	100,0
PLATEAU CENTRAL	99,9	0,1	100,0
SAHEL	99,9	0,1	100,0
SUD-OUEST	99,9	0,1	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahim
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAVADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djiblrirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/17

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf